

Objet : Invitation à une journée de formation sur les techniques de piégeage des canidés.

Au cours des dernières années, le Ministère et ses collaborateurs ont accentué la mise en œuvre de projets susceptibles de favoriser le rétablissement du caribou de Charlevoix. À titre de titulaire d'un terrain de piégeage dans une partie du territoire fréquenté par ce caribou, vous êtes possiblement déjà sensibilisé à la précarité de cette petite harde. Le Ministère reconnaît la fonction régulatrice du piégeage et souhaite impliquer davantage les titulaires de baux de piégeage dans les actions pouvant contribuer au maintien et au rétablissement du caribou de Charlevoix. Entre autres actions, la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches évalue actuellement la possibilité d'offrir à un groupe de piégeurs, une formation spécialisée dans le piégeage des canidés, dans le but de leur permettre d'approfondir certaines techniques et ainsi améliorer leur performance de piégeage. Le module PIGEC (Piégeage et gestion des canidés) est une formation spécialisée dans le domaine du piégeage du coyote, du renard et du loup, offerte par la Fédération des trappeurs gestionnaires, en partenariat avec le Ministère.

Le potentiel disponible pour le piégeage du loup dans nos UGAF autorise un accroissement de la récolte. Le fait d'accroître le succès des piégeurs, en plus d'offrir une opportunité de mise en valeur, présente aussi des avantages au regard des aspects de conservation. Ces deux objectifs étant sous le mandat du Ministère, nous envisageons, de façon exceptionnelle, offrir la possibilité de suivre sans frais la formation du module PIGEC.

Afin planifier une formation qui serait donnée en mai ou juin 2018, nous souhaitons connaître votre intérêt à y participer, où à déléguer quelqu'un qui vous assiste habituellement dans vos activités de piégeage sur le terrain dont vous êtes locataire. Le nombre de places par séance de formation étant limité, nous souhaitons connaître rapidement votre intérêt.

De plus, cette journée de formation vous permettra d'en connaître davantage sur les actions du Ministère en termes de conservation et de mise en valeur dans la région, en particulier concernant le caribou forestier.

Si vous êtes intéressé par cette formation ou pour des questions, nous vous invitons à communiquer avec le responsable du dossier, M. Stéphane Déry, par courriel ou par téléphone, avant le 22 février. En son absence, vous pouvez aussi contacter M. Jean-François Dumont. Selon l'intérêt des piégeurs concernés, il n'est pas exclu qu'un autre bloc de formation soit offert ultérieurement.

Coordonnées pour nous joindre :

Stéphane Déry, responsable du dossier caribou :

Tel. 418-832-7222 poste 241

Courriel : [stephane.dery@mffp.gouv.qc.ca](mailto:stephane.dery@mffp.gouv.qc.ca)

Jean-François Dumont, responsable du dossier des animaux à fourrure :

Tel. 418-832-7222 poste 227

Courriel : jean-francois.dumont@[mffp.gouv.qc.ca](mailto:jean-francois.dumont@mffp.gouv.qc.ca)

Lévis, le 5 septembre 2019

**Objet : Formation « Piégeage et Gestion des Canidés (PIGEC) »**

Madame,  
Monsieur,

Comme convenu récemment, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) confirme votre inscription à la formation « Piégeage et Gestion des Canidés (PIGEC) » qui se tiendra à la Forêt Montmorency, les **14 et 15 septembre 2019**. Vous trouverez ci-après différentes informations qui vous aideront à vous préparer pour cette activité. Notez que lors de la formation, vous devrez avoir avec vous une pièce d'identité avec photo.

**L'horaire**

Les sessions de formation avec moniteur sont constituées d'une demi-journée de théorie et d'une journée et demie d'exercices pratiques, sur le terrain. Pour les 2 journées, **vous êtes attendus à 8h30**, au pavillon d'accueil de la Forêt Montmorency. On accède à ce pavillon par la route 175 qui traverse la réserve faunique des Laurentides, au kilomètre 103 (voir carte jointe). Les participants sont normalement libérés en fin d'après-midi, vers 17h00.

**Le matériel et l'équipement nécessaires**

Le manuel de formation PIGEC vous sera remis à votre arrivée. Autrement, nous vous demandons de prévoir le matériel suivant :

<b>Obligatoire</b>	<b>Facultatif</b>
Hache ou hachette	Pinces coupe-câble
Bottes de caoutchouc	Outil à sertir les férules à collet
Gants de travail	Huile à mouches
Sac à dos	Crème solaire
Ensemble imperméable	Stylo
Pince combinée	Bouteille d'eau
Petit sécateur	
Tamis	
Toile ou poche à fourrures en nylon	
Truelle	

...2

### **Les repas et l'hébergement**

Vous êtes responsable de prévoir vos repas et votre hébergement, si requis. La formation se déroule sur différents sites intérieurs et extérieurs, de sorte qu'il sera utile de pouvoir compter sur un lunch froid le midi, question de vous permettre de manger sur le terrain si nécessaire.

Si vous comptez utiliser les services de la Forêt Montmorency, nous vous suggérons de contacter l'équipe au préalable en composant le (418) 656-2034 ou par courriel au [info@foretmontmorency.ca](mailto:info@foretmontmorency.ca) . Le site Internet contient également plusieurs informations utiles concernant les services offerts, veuillez consulter le <https://www.foretmontmorency.ca> .

### **La formation**

Le module PIGEC est une formation spécialisée dans le domaine du piégeage du coyote, du renard et du loup. Il est destiné exclusivement aux trappeurs ayant déjà suivi la formation Piégeage et gestion des animaux à fourrures (PGAF). La formation PIGEC est issue du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune dont le partenaire du MFFP en ce domaine est la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec. Le moniteur principal de la formation à laquelle vous participerez sera M. Gaétan Fournier.

J'espère ces informations utiles et je vous invite à me contacter pour toutes questions ou commentaires au 418 832-7222, poste 227 ou par courriel au [jean-francois.dumont@mffp.gouv.qc.ca](mailto:jean-francois.dumont@mffp.gouv.qc.ca) .

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

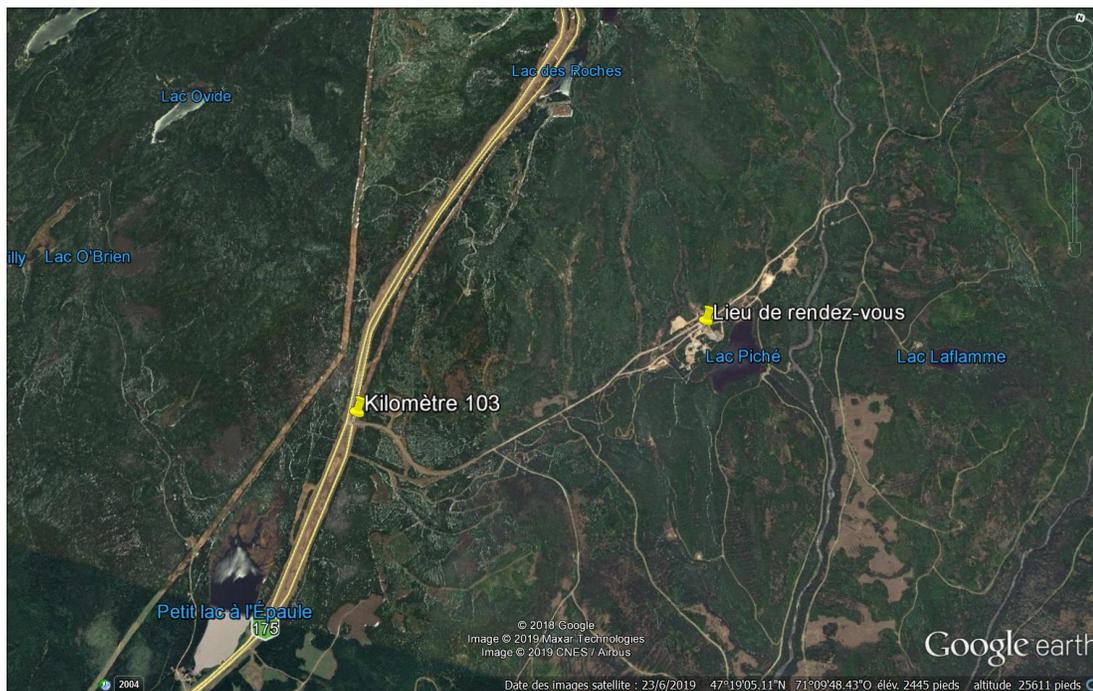
Jean-François Dumont, biologiste  
Responsable régional – grande faune et des animaux à fourrure

c.c. M. Philippe Tambourgi, FTGQ  
M. Langis Tremblay, ARPCN

JFD/pb

p. j. (1)

## INSTRUCTIONS POUR L'ACCÈS À LA FORÊT MONTMORENCY



## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA ZEC BATISCAN-NEILSON 2019

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Depuis 2016, le MFFP étend cette opération au territoire de la zec Batiscan-Neilson et remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la ZEC

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **UN SEUL REPRÉSENTANT – le chef du groupe de préférence** – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue : _____ 2019
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée : _____ jours
Votre groupe a-t-il abattu un original? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	_____ ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	_____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF 2019

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe. Il est important de répondre à **TOUTES** les questions.

Date de l'entrevue : _____ 2019
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée : _____ jours
Secteur de chasse : _____
Votre groupe a-t-il abattu un original? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	_____ ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	<b>Personnellement</b> , vous avez vu combien de loups sur votre territoire de chasse?	_____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES 2019

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe. Il est important de répondre à **TOUTES** les questions.

Date de l'entrevue : _____ 2019
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée : _____ jours
Secteur de chasse : _____
Est-ce que votre groupe a abattu un original? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de journées où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	_____ ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	_____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA ZEC BATISCAN-NEILSON 2018

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Depuis 2016, le MFFP étend cette opération au territoire de la zec Batiscan-Neilson et remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la ZEC

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **UN SEUL REPRÉSENTANT – le chef du groupe de préférence** – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue : _____ 2018
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée : _____ jours
Votre groupe a-t-il abattu un original? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	_____ ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	_____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF 2018

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue : _____ 2018
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée : _____ jours
Secteur de chasse : _____
Votre groupe a-t-il abattu un original? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	_____ ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	_____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES 2018

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe. Il est important de répondre à **TOUTES** les questions.

Date de l'entrevue : _____ 2018
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée : _____ jours
Secteur de chasse : _____
Est-ce que votre groupe a abattu un original? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de journées où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	_____ ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	_____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	_____ 2019
Secteur de chasse :	Zone 21 P1
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	_____ jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	_____ 0 _____ ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	_____ 0 _____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ 2 _____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>16 septembre</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 21 P2</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>6</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>28 SEPTEMBRE</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 21 P3</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>6</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>27 sept</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 21 P4</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>0</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>4 octobre</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 21 P5</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>6</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>12-09-</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 22 P1</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>7</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>3</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	_____ loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	_____ jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	_____ 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 22 P2</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	_____ jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>1</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>1 coyotte</u> _____ 1 loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	_____ 2019
Secteur de chasse :	Zone 22 P4
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	20 jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	3 ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	0 loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	0 jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	_____ 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 23 P1</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	_____ jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>1</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>Sur Photos</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>15 septembre</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 23 P2</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>5</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

## QUESTIONNAIRE

### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>1</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>2</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>22 Sept</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 23 P3</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>6</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>2</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>2</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>3</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à un seul représentant – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit répondre pour elle-même et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>28 Sep.</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 23 P4</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>6</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous personnellement vus sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> ours
2.	Avez-vous personnellement observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous personnellement observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous personnellement vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous personnellement entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>0</u> jours
6.	Avez-vous personnellement observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous personnellement observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

## SUIVI DES POPULATIONS DE LOUPS ET D'OURS DANS LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Depuis 1984, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) suit l'évolution des populations de loups et d'ours noirs dans la plupart des réserves fauniques du Québec en demandant aux chasseurs d'originaux des renseignements minimaux sur l'observation de ces animaux lors de leur séjour de chasse sur ces territoires. Le MFFP remercie les chasseurs qui participeront à cette collecte d'informations de leur précieuse collaboration.

### Note importante au représentant de la réserve

Les questions qui composent ce questionnaire doivent être posées à **un seul représentant** – le chef du groupe de préférence – d'un groupe de chasseurs qui vient de terminer une chasse à l'original. La personne interrogée doit **répondre pour elle-même** et non au nom du groupe ou de quelqu'un d'autre du groupe.

Date de l'entrevue :	<u>4 oct.</u> 2019
Secteur de chasse :	<u>Zone 23 P5</u>
Nombre de jours de chasse active* fait par la personne interrogée :	<u>5 1/2</u> jours
Votre groupe a-t-il abattu un original?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

\* Le nombre de jours de chasse active est le nombre de jours, calculés en demi-journées, où vous avez réellement chassé.

### QUESTIONNAIRE

#### Concernant l'ours noir

1.	Combien d'ours noirs avez-vous <b>personnellement</b> vus sur votre territoire de chasse?	<u>1</u> ours
2.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes d'ours noir en circulant sur votre territoire?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
3.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes d'ours noir circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

#### Concernant le loup

4.	Avez-vous <b>personnellement</b> vus des loups sur votre territoire de chasse?	<u>0</u> loups
5.	Durant combien de jours avez-vous <b>personnellement</b> entendu hurler des loups sur votre territoire?	<u>1</u> jours
6.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des crottes de loup en circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Avez-vous <b>personnellement</b> observé des pistes de loup circulant sur votre territoire?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**MERCI DE VOTRE COLLABORATION!**



Québec, le 7 août 2019

Monsieur Rolland Lemieux

53-54

**Objet : Permis de gestion de la faune – travaux sur des loups**

Monsieur,

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) vous délivre un permis de gestion de la faune afin de vous permettre d'effectuer des travaux de capture, de marquage et la prise de mesures sur des loups, dans différents secteurs de la Capitale-Nationale. Ce projet constitue une collaboration entre le Ministère et votre client, 23-24

Veuillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Il est de votre responsabilité de vous assurer de l'exactitude des informations à votre permis en lien avec votre demande. Si vous constatez une erreur ou s'il manque des informations, vous devez nous en aviser pour que les modifications nécessaires soient apportées. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis peut entraîner pour vous et vos aides des poursuites judiciaires et une amende. Le MFFP vous rappelle que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas, vous et vos aides, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable.

Veuillez signer votre permis. Celui-ci est personnel, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues. Vous devez l'exhiber à un agent de la protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la gestion de la faune  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches,

Original signé

Martin Arvisais, biologiste, M.Sc.

p. j. Permis SEG, Procédure normalisée de fonctionnement et formulaire à compléter

c. c. Direction régionale de la protection de la faune (bureaux de Saint-Raymond et de Baie Saint-Paul)

MA/JFD/pb

5700, 4e Avenue Ouest, local F-316  
Québec (Québec) G1R 6R1  
Téléphone : 418 627-8690, poste 5751  
Télécopieur : 418 634-5664  
martin.arvisais@mffp.gouv.qc.ca

capitale-nationale@mffp.gouv.qc.ca  
www.mffp.gouv.qc.ca

8400, avenue Sous-le-Vent  
Lévis (Québec) G6X 3S9  
Téléphone : 418 832-7222, poste 246  
Télécopieur : 418 832-1827  
martin.arvisais@mffp.gouv.qc.ca

chaudière-appalaches@mffp.gouv.qc.ca  
www.mffp.gouv.qc.ca

# Permis de gestion de la faune

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2019	08	07	131	03	G	F

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2019	08	07	au	2019	08	30

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire
	Monsieur Rolland Lemieux 53-54 Téléphone : 53-54 Certificat : 53-54

2	Personnes supervisées par le titulaire				
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Noms</th> <th>Téléphone</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le personnel suivant de 23-24 53-54</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Noms	Téléphone	Le personnel suivant de 23-24 53-54	
Noms	Téléphone				
Le personnel suivant de 23-24 53-54					

3	Autorisation
	Le présent permis autorise, en vertu de l'article 47 de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> (C-61.1), le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2, à effectuer la capture de loups vivants et à procéder aux manipulations permettant la pose d'émetteurs, la pose d'étiquettes, la prise de mesures morphométriques, le prélèvement d'échantillons et la libération des animaux marqués.

4	Spécimens						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèce</th> <th>Quantité maximale</th> <th>Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Loup gris (<i>Canis lupus</i>) et ses hybrides</td> <td>15</td> <td>De tout sexe et de tout âge</td> </tr> </tbody> </table>	Espèce	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)	Loup gris ( <i>Canis lupus</i> ) et ses hybrides	15	De tout sexe et de tout âge
Espèce	Quantité maximale	Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)					
Loup gris ( <i>Canis lupus</i> ) et ses hybrides	15	De tout sexe et de tout âge					

5	Modes de capture et de mise à mort des animaux
	<p>Les pièges certifiés suivants permettant la capture vivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Les pièges Livestock protection, modèle EZ Grip #7, certification ANIPSC « QWC »</li> <li>Les pièges Oneida Victor, modèle Softcatch #3, certification ANIPSC « QWB »</li> </ol> <p><b>Chaque installation de piégeage doit être visitée à au moins une reprise par tranche de 24 heures.</b></p>

6	Localisation des lieux de capture
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le territoire de la réserve faunique des Laurentides</li> <li>Le territoire de la forêt Montmorency – partie A</li> <li>La propriété du Séminaire de Québec – sous réserve de l'obtention de la permission d'un représentant du propriétaire</li> </ul>

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les manipulations sur les animaux capturés doivent être effectuées en conformité des sections 3 à 7, 10 à 14 et 16 du document « Procédure normalisée de fonctionnement – Norme de bons soins aux animaux : Capture et manipulation des canidés sauvages » fournis par le Ministre.</li> <li>Les animaux qui ne font pas l'objet de ce permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis immédiatement en liberté sur les lieux mêmes de leur capture.</li> <li>Si des captures, visées ou accidentelles, sont trouvées mortes ou doivent être euthanasiées en raison de leur état, leurs carcasses doivent être sans délais entreposées de façon à en assurer la conservation (réfrigération/congélation). L'euthanasie des animaux devra se faire par décharge de carabine à percussion latérale (calibre .22) à la tête, suivant un « x » imaginaire situé entre les yeux et les oreilles opposées.</li> <li>Toutes les carcasses doivent être remises à un représentant de la Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale—Chaudière-</li> </ul>

Appalaches (DGFa 03-12) au terme de l'exercice de ce permis et devront être transportés par le titulaire ou une personne qu'il supervise jusqu'à la salle d'expertise du Ministère située au 8400, avenue Sous-le-vent, à Lévis.

**8 Autres conditions à respecter**

Les conditions suivantes doivent aussi être respectées :

- Pour être valide, le présent permis doit être signé par le titulaire.
- Le titulaire et les personnes qu'il supervise doivent porter sur eux le présent permis ou une copie de celui-ci lorsqu'ils exercent des activités qui y sont prévues.
- Toute personne exerçant ce permis doit l'exhiber à un agent de protection de la faune ou à un assistant à la protection de la faune qui en fait la demande.
- Les privilèges liés au présent permis ne s'adressent qu'à son titulaire et aux personnes indiquées à la section 2. Ainsi, ce permis ne peut être cédé, prêté ou vendu.

**Au terme de l'exercice du présent permis, le titulaire doit fournir les éléments suivants :**

- Pour chaque capture, une copie complétée du document « Formulaire de manipulation, Marquage de loups – Capitale-Nationale – 2019 » fourni par le Ministre ;
- Les pièces anatomiques tirées de chaque capture et identifiées de façon à les faire correspondre avec chacun des formulaires remis.

**Ces éléments doivent être remis avant le 15 septembre 2019 à :**

Mme Caroline Hins, biologiste M.Sc.  
Direction de la gestion de la faune  
de la Capitale-Nationale—Chaudière-Appalaches

Tout addenda relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

<b>9</b>	<b>Fonctionnaire autorisé</b>	<b>Original signé</b>	
Directeur régional,			Date de délivrance
Martin Arvisais	Signature		Année / mois / jour
Téléphone : 418 627-8690	Courriel : martin.arvisais@mffp.gouv.qc.ca		2019-08-07

\_\_\_\_\_  
Signature du titulaire

## Formulaire de manipulation

### Marquage de loups – Capitale-Nationale - 2019

**ID de l'animal** : 2019 - \_\_\_\_\_

INFOS GÉNÉRALES

**Date** (AAAA/MM/JJ) : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

**Heure - début** des manipulations : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

**Heure - fin** des manipulations : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_

**Équipe** (prénom, nom) :

1- \_\_\_\_\_ 2- \_\_\_\_\_ 3- \_\_\_\_\_

SITE DE CAPTURE

**Localisation approximative** (*repère simple, intersection, lac, etc.*) : \_\_\_\_\_

**Coordonnées site de capture** (*format au choix*) :

UTM :                    19T \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_

Degrés décimaux : N. \_\_\_\_\_ x O. \_\_\_\_\_

Deg., min., sec. : N. \_\_\_\_\_ x O. \_\_\_\_\_

ANIMAL

**Sexe** :    Mâle     Femelle     Inconnu

**Âge estimé** :    Juvénile     Adulte     Inconnu

**Coloration** :



COMPLÉTER LE VERSO

<b>IDENTIFICATION</b>	<b>ID du collier*</b> ( <i>serial number ou PPT</i> ) : _____
	<b>Fréquence VHF</b> : _____
	<b>Étiquette d'oreille</b> : Numéro _____ Gauche <input type="checkbox"/> Droit <input type="checkbox"/>
	<b>AIMANT RETIRÉ DE L'ÉMETTEUR</b> <input type="checkbox"/>

<b>MESURES</b>	<b>Masse totale</b> (kg incluant collier) : _____	
	Poids du filet (kg) : _____	
	Poids du collier (kg) : _____	
	<b>Dentition</b> ( <i>marquer le croquis de façon à illustrer l'usure observée</i> )	
	<b>Photo incisives</b> : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

<b>PIECES ANATOMIQUES</b>	<b>Punch d'oreille/biopsie*</b> : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	<b>Poils</b> ( <i>une pincée, incluant la racine, prise sur le croupion</i> ) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	<b>Fèces</b> : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
	*Conservation : placer dans un morceau de papier replié sur lui-même et par la suite dans une enveloppe de papier. <u>Ne pas</u> mettre dans contenant hermétique.

<b>CONDITION DE L'ANIMAL</b>	<b>Condition corporelle</b> : Excellente <input type="checkbox"/> Normale <input type="checkbox"/> Mauvaise <input type="checkbox"/>	
	<b>Examen à faire</b> : Tête <input type="checkbox"/> Yeux <input type="checkbox"/> Oreilles <input type="checkbox"/> Dents <input type="checkbox"/> Pattes <input type="checkbox"/> Côtes <input type="checkbox"/>	
	<b>Blessures évidentes</b> ( <i>indiquer la localisation sur le croquis</i> )	
	Aucune <input type="checkbox"/> Œdème <input type="checkbox"/> Lacération/Coupure <input type="checkbox"/> Cutanée <input type="checkbox"/> Tendons <input type="checkbox"/> Abrasion <input type="checkbox"/> Fracture <input type="checkbox"/>	

<b>NOTES :</b>
----------------

## IMPORTANT

Le présent document décrit les précautions minimales que tout détenteur de certificat de bons soins aux animaux doit appliquer, ou doit voir à faire appliquer, lors des manipulations d'animaux vivants sauvages du Québec.

Les éléments en **rouge** doivent être considérés comme obligatoires alors que les éléments en noir sont des recommandations de bonnes pratiques.

### Titre

**Capture et manipulation de canidés sauvages**

### 1 Espèce visée

**Canidés sauvages : loup (*Canis lupus*), coyote (*Canis latrans*) et leurs hybrides, renards roux (*Vulpes vulpes*) et arctiques (*Alopex lagopus*)**

### 2 Activités prévues

Capture (au sol et en aéronef), marquage, installation de colliers émetteurs et prise de mesures

### 3 Expérience minimale des personnes qui manipuleront les animaux

Capture au sol avec piège à rétention : **L'expérience spécifique est essentielle** car ces espèces sont assez difficiles à capturer car très sensibles aux odeurs notamment. De nombreuses précautions sont nécessaires pour avoir du succès et limiter les captures accidentelles. Une personne devra avoir installé **> 25 pièges sous supervision d'une personne expérimentée** avant de pouvoir opérer seule.

Capture aérienne avec lance-filet : **L'expérience spécifique est essentielle** car la capture de canidés (plus spécifiquement du loup) en vol demande de la pratique, préférablement la formation par un tireur expérimenté, et une familiarisation avec les conditions environnementales particulières aux régions nordiques. La personne qui manipulera le lance-filet (tireur) doit avoir agi comme **assistant lors d'un minimum de 20 captures de loup ou d'une autre espèce au lance-filet**. De plus, ce dernier **doit avoir effectué 10 captures avec lance-filet sous la supervision d'un tireur expérimenté**. Une **immobilisation chimique** (anesthésie) est ensuite pratiquée (avec seringue ou bâton-seringue). S'agissant d'un acte vétérinaire qui peut être délégué, l'immobilisation chimique **doit obligatoirement être effectuée par une personne formée ou sous supervision d'un vétérinaire**.

En cas d'utilisation d'immobilisant chimique, **toute personne devant manipuler les drogues devra posséder une formation « Immobilisation chimique des animaux de la faune » à jour ainsi qu'une formation RCR**.

Pour le reste des manipulations : Celles-ci peuvent être exécutées par une **personne expérimentée (> 5 manipulations)** ou **sous supervision d'une personne expérimentée**.

**L'expérience spécifique doit être détaillée pour chaque manipulateur** : nombre de captures (au sol ou en aéronef à titre de tireur) et d'anesthésies réalisées, nombre de canidés manipulés.

**4 Captures accidentelles** Ne s'applique pas 

4.1 Indiquez les risques de capture, de blessures ou de mortalité d'espèces autres que celle(s) visée(s)

Capture au sol avec piège à rétention (loup, coyote): **Les pièges et les attractifs utilisés doivent être spécifiques aux espèces ciblées.** Cependant, il est possible que d'autres espèces soient capturées accidentellement: cerfs de Virginie, orignaux, ours noirs, mais ceux-ci, par leur force et/ou leur morphologie, seront en mesure de se détacher d'eux-mêmes la plupart du temps. Sinon, **ils devront être immobilisés (physiquement ou chimiquement) afin de les libérer.**

D'autres espèces peuvent aussi être capturées, de manière fortuite (lièvre) ou par curiosité (mouffette, raton laveur, pékan, lynx et surtout renard roux) dans le sud du Québec. Au Nunavik, les risques de captures accidentelles sont essentiellement liés aux chiens. Les plus petites espèces ont plus de risques de subir des blessures si elles sont prises dans des pièges destinés à des loups par exemple en raison de la dimension et de la force des engins de capture et car leurs membres sont plus frêles. Dans de telles situations, on observe régulièrement des fractures à la patte prise dans le piège (lièvres, renards). Par ailleurs, le raton laveur et la mouffette ont la propension à s'automutiler lorsque pris par une patte. Il faut alors déployer les efforts nécessaires pour limiter au maximum les captures accidentelles.

Capture aérienne : ne s'applique pas.

4.2 Quelles précautions prendra-t-on pour éviter de capturer des animaux d'autres espèces?

Capture au sol avec piège à rétention: **Les pièges à rétention (capture par la patte) utilisés doivent être camouflés. Les pièges doivent être enfouis dans le sol (invisibles) et seuls des leurres olfactifs et/ou urines devraient être utilisés (aucun appât).** Ainsi, seuls les animaux attirés par le leurre olfactif (spécifique aux canidés) devraient être pris au piège. Ainsi, toutes les espèces qui sont plus visuelles (ex. oiseaux de proie) sont éliminées ou réduites de manière importante. Les oiseaux de proie utilisent la vue, et non l'olfaction (à l'exception des urubus à tête rouge) pour repérer leur nourriture.

**Des efforts doivent également être consentis pour régler la tension de déclenchement des pièges afin d'éviter au maximum les captures de plus petites espèces.** Pour la capture de coyote, il est recommandé une tension minimale de 3 à 3 ½ livres à l'automne et 2 à 2 ½ livres en été pour permettre la capture de juvéniles si cela représente un besoin pour le projet. Pour la capture de loups, il est recommandé une tension minimale de 6 à 8 livres à l'automne et 3 ½ à 4 livres en été pour permettre la capture de juvéniles si cette classe d'âge est également visée. Pour la capture de renards, il est recommandé une tension minimale de 1 livre pour le renard arctique et de 1 à 1 ½ pour le renard roux (Fournier, 2010). Les tensions peuvent être augmentées en fonction des objectifs du projet (ex. capture d'adultes seulement) et du niveau de risques de captures accidentelles (ex. abondance locale des espèces non ciblées).

Capture aérienne : L'espèce est dûment identifiée lors du repérage en vol. Les risques de capture accidentelle sont nuls.

4.3 Que fera-t-on des animaux capturés accidentellement?  remis en liberté

autre, précisez : S'ils sont en bonne santé, ils seront relâchés sur place. S'ils sont blessés, ils peuvent être soignés ou euthanasiés dépendamment de l'ampleur des blessures (voir à cet effet la grille d'évaluation des blessures).

5	Description des procédures	
5a	Mode de capture	
<b>Les pièges utilisés doivent obligatoirement être certifiés selon l'accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté (ANIPSC).</b>		
Engin	Type ou modèle	Dimensions/spécifications
<u>Capture au sol :</u>		
<b>Loup</b> : piège à rétention (capture par la patte)	Livestock Protection EZ Grip n°7	Monté avec un grappin <b>Modèle recommandé en priorité pour le loup</b>
	MB750 Alaskan avec mâchoires décalées de 3/8 de pouce	Monté avec un grappin
	Bridger Alaskan n°5 avec mâchoires décalées et laminées	Monté avec un grappin
<b>Coyote</b> : piège à rétention (capture par la patte)	Oneida Victor n°3 Soft Catch ®	Avec 4 ressorts à boudin, une barre de châssis d'au moins 8 mm d'épaisseur et une virole d'attache fixée au centre de cette barre <b>Modèle recommandé en priorité pour le coyote</b>
	Oneida Victor n°1.75 Soft Catch à 4 ressorts	
	Bélisle à lacets n°6	<b>Sur ancrage fixe seulement</b>
<b>Renards</b> : piège à rétention (capture par la patte)	Oneida Victor Soft Catch n°1	Avec 2 ressorts à boudin et une virole d'attache fixée au centre de cette barre <b>Modèle recommandé en priorité pour le renard arctique</b>
	Oneida Victor Soft Catch n°1.5	Avec 2 ou 4 ressorts à boudin et une virole d'attache fixée au centre de cette barre <b>Modèle recommandé en priorité pour le renard roux</b>
	Oneida Victor Soft Catch n°1.75	Avec 2 ou 4 ressorts à boudin et une virole d'attache fixée au centre de cette barre
	Oneida Victor Soft Catch n°3	<b>Modèle avec 2 ressorts à boudin seulement</b>
	Bélisle à lacets n°6	<b>Sur ancrage fixe seulement</b>
<u>Capture aérienne :</u>		
<b>Loup</b> : capture en aéronef → Lance-filet (contention physique)	calibre.308, 4 canons	modèle usiné par un armurier local

Loup : capture en aéronef (une fois l'animal immobilisé par le filet) → contention chimique	seringue ou bâton-seringue (Jab-stick)	
---	--	--

**5b Transport** Ne s'applique pas

**5c Garde en captivité** Ne s'applique pas

**5d Mise à mort et disposition des animaux**

Méthode physique

- coup de feu, calibre : **.22 long rifle minimum à bout portant**
 décapitation
 décérébration  
 dislocation cervicale
 exsanguination
 autre :

sous anesthésie, agent anesthésique : **Telazol** dosage : 10 mg/kg, dose : ml ou % voie d'administration : IM ou IV

**Lors de capture en aéronef seulement, puisque les loups sont déjà anesthésiés.**

sans anesthésie :

**Dans les cas où l'animal est capturé sans utiliser l'anesthésie.**

**Mort instantanée, décharge à la tête ou pistolet d'abattage :**

- **arme à feu : balle dans la tête (faire un X imaginaire entre les yeux et les oreilles opposées) ou**
- **pistolet d'abattage à tige perforante (pour ovins) accompagné d'une 2<sup>e</sup> méthode « de sécurité » (immersion dans l'eau (tête ou animal entier) pendant 15 min).**

Mode de disposition des animaux mis à mort

- site d'enfouissement
 incinération sanitaire
 équarrissage
 laissés sur place (si aucune substance active n'a été administrée)  
 conservation à des fins éducatives ou de collection
 nécropsie

Lorsque des sites d'enfouissement sont accessibles, il s'agit de la méthode à privilégier si l'animal a reçu des produits anesthésiants. Cependant, il est parfois impossible d'y avoir accès (milieu isolé dans l'Arctique). Dans de tels cas, les animaux sont laissés sur place et une étiquette peut être ajoutée à l'oreille avec la mention « ne pas consommer ». S'il est possible de les enterrer ou de les recouvrir afin de réduire les risques que les animaux morts soient consommés par d'autres.

**6 Capture d'animaux vivants**

Méthode de capture

Capture aérienne :

Recherche active (précisez) : Les animaux seront repérés visuellement à partir d'un hélicoptère. L'individu ciblé est isolé et les conditions environnementales sont évaluées pour vérifier si elles sont adéquates pour la capture (ex. neige profonde ralentissant le déplacement de l'animal.)

Capture au sol :

Vérification des engins de capture :

- en opération continue et sous surveillance constante
 en opération continue et vérifiés à toutes les 24 heures  
**(lorsqu'utilisés l'hiver** ou en contexte urbain ou  activés à l'aube et vérifiés à toutes les heures  
**densément peuplé)**

Désactivation des engins de capture lorsque la température atteint le point critique de 0°C (température minimale).

Remarque :

En saison hivernale (températures extérieures < 0°C), la capture de canidés au piège à rétention est permise à condition que chaque piège soit associé à une caméra cellulaire permettant aux manipulateurs d'être informés des captures immédiatement et que ceux-ci puissent se déplacer pour faire les manipulations dans un délai très court (1 à 2 h). Sinon, les risques de gel de la patte de capture et de nécrose sont trop élevés.

Durant les autres saisons, comme les canidés sont principalement actifs la nuit, la vérification des pièges devra être faite le matin (avant midi). La température au printemps et à l'automne n'est pas problématique pour le temps passé (de nuit/aube) par les canidés pris au piège. L'été (surtout en période de canicule, températures > 30°C), l'importance des visites tôt le matin (idéalement avant 9h) est encore plus marquée pour que les animaux ne souffrent pas de la chaleur (d'autant plus si des ancrages fixes sont utilisés ou en contexte urbain).

Dans le contexte du Nunavik, les visites pourraient être plus fréquentes considérant qu'il y a peu de couvert de protection (pièges installés avec des pieux d'ancrage seulement), et dépendamment de l'activité humaine à proximité et de la présence de chiens se déplaçant librement. Ainsi, les visites devraient être aux 12h voire plus fréquemment si la météo est froide et pluvieuse.

Soins apportés pour assurer le bien-être des animaux capturés dans l'engin de capture

eau                       ombre :                       abri :                       nourriture :                       litière :

autre : Lorsque les pièges sont montés avec des grappins, les animaux capturés se déplacent habituellement sous couvert forestier (abri, ombre). Lorsqu'il s'agit d'ancrages fixes, ce n'est pas le cas. L'utilisation des 2 types d'ancrage dépend du type de sol et de la configuration du site de capture (couvert à proximité, pente, présence humaine etc...). Avec l'utilisation d'ancrages fixes, il convient de sélectionner les sites d'installation en fonction de la présence d'obstruction visuelle (diminution du stress de l'animal en contention) et d'ombrage en période chaude pour favoriser la thermorégulation.

Mesures prises pour protéger l'animal et le personnel du risque de transmission de maladies lors des manipulations

Port de  vêtements longs     visière     lunettes     masque     gants épais     gants à usage unique

Lavage des mains entre chaque manipulation  d'un animal     d'un engin de capture     à la fin des activités

avec de l'eau et du savon                       avec de l'alcool                       gel désinfectant (ex. Purell)                       autre : \_\_\_\_\_

Vaccination du personnel, si nécessaire, contre la  rage     autre, précisez :

En cas de morsure ou de contact à risque avec un mammifère, précisez votre protocole d'urgence : La première étape consiste à arrêter les saignements et nettoyer la plaie. Il convient par la suite de visiter le centre hospitalier le plus proche le plus rapidement possible, afin que des points de suture et/ou vaccins de prévention soient prodigués.

Autre : Les pièges sont bouillis et cirés pour les rendre exempt d'odeur humaine, ce qui contribue également à leur désinfection, limitant ainsi les risques de transmission de pathogènes et de parasites. L'entreposage des pièges se fait par la suite dans des boîtes, par exemple avec des branches de conifères, leur conférant une odeur naturelle (méthode non utilisée dans le contexte du Nunavik). Ils sont toujours manipulés avec des gants de même que les leurres (autre paire de gants). Comme les canidés ont un odorat très développé, il est important de ne pas laisser d'odeurs humaines sur les engins de capture.

La vaccination du personnel contre la rage est obligatoire pour des projets impliquant la manipulation de renards.

Poursuite – lors de la capture aérienne                      Ne s'applique pas   

Durée totale maximale de la poursuite (déplacement des animaux vers le secteur de capture + poursuite active) : **25 minutes**

Durée maximale de la poursuite active : **10 minutes**

Période de repos minimum allouée avant de reprendre la poursuite du même animal : **12 heures (attendre le lendemain)**

Dans quelles conditions climatiques prévoyez-vous effectuer la poursuite (s'applique aux captures à l'aide d'un lance filet) : **Belles journées pour les conditions de vol avec un hélicoptère (printemps : température moyenne entre -5 et 10°C et hiver : température minimale -25°C)**

Y a-t-il des risques : d'avortement de femelles gestantes  oui  non;  
de capturer un animal dont les bois sont en croissance  oui  non

Si oui, justifiez et décrivez sommairement :

## 7 Contention physique et manipulation

Travail exécuté par au moins 2 personnes

Durée maximale de la manipulation :

**Capture au sol : 40 minutes** (l'idéal est de moins de 30 minutes mais si des soins sont apportés, les manipulations peuvent être un peu plus longues)

**Capture aérienne avec contention physique et chimique : Durée maximale totale de la contention : 30 minutes**

(en moyenne, les manipulations durent environ 20 minutes)

Durée maximale totale de la contention\* :

**Capture au sol : 45 minutes** (incluant le temps d'évaluation de l'état de santé et la contention physique)

**Capture aérienne : 45 minutes** (incluant le temps de réveil)

\*Contention : à partir du moment où l'animal est immobilisé jusqu'à ce qu'il soit libéré (incluant l'anesthésie, les manipulations, le temps de récupération et le transport)

Équipement utilisé : (**capture au sol** : contention physique seulement / **capture aérienne** : contention physique et chimique)

aucun, avec les mains     collier muni d'un cran d'arrêt (serre-cou utilisé sur le museau) capture au sol et aérienne     enfarge des pattes (ruban adhésif électrique) capture au sol seulement puisque les animaux reçoivent une demi dose d'anesthésiant lorsque capturés en aéronef     perche en Y capture au sol et aérienne     filet

cône de contention     autre :

unité individuelle de contention :  sac en tissu léger     bac     cage

Dans le cas des **renards**, un serre-cou est utilisé pour maîtriser et libérer l'animal du piège. Un sac de contention en tissu peut ensuite être utilisé, permettant un accès aux différentes parties du corps pour les manipulations (patte, oreille etc...). Une équipe expérimentée pourrait aussi contenir l'animal avec les mains en le tenant par le chignon du cou et le museau fermé (utilisation de gants de soudure ou en kevlar).

Mesures particulières prises lors de la contention :

réduction des mouvements et du bruit autour de l'animal

recouvrement des yeux, précisez : bandeau intégré à la muselière ou bandeau de tissu

restriction du mouvement :

du corps entier  des pattes  de la tête

animal muselé, précisez : **Capture au sol** (loup, coyote) : Une muselière de type Quickmuzzle (modèles de différentes tailles du renard au loup) qui comprend un bandeau pour les yeux intégré peut être utilisée. Du ruban adhésif (électrique) peut aussi être utilisé de manière temporaire (côté adhésif vers l'extérieur) le temps d'installer la muselière ou pour des manipulations de très courte durée (< 10 min).

**Capture aérienne** avec contention chimique : la demi-dose de Telazol est suffisante pour empêcher le loup de mordre. Pas besoin de maintenir la gueule fermée avec une muselière. L'animal peut donc « thermoréguler » sans problème.

Soins apportés pour assurer le bien-être des animaux pendant les manipulations :

Manipulations réalisées :  à l'extérieur (sans abri), précisez : à l'ombre si possible  dans un véhicule  dans un bâtiment ou un abri temporaire

Soins disponibles pendant la manipulation:  système de chauffage, précisez :  système de refroidissement, précisez :

Application d'eau, de neige ou de « ice packs » sur les aines et les aisselles si nécessaire. Au contraire, il est possible d'assécher l'animal et de le recouvrir à l'aide de serviettes pour le réchauffer.

Soins avant de relâcher l'animal :  eau  nourriture :  autre :

Détails additionnels :

**Capture au sol** : Les animaux (loup, coyote) capturés au sol sont d'abord contentionnés à l'aide d'une perche en Y (idéalement au niveau du cou et de l'épaule en même temps), puis un serre-cou est installé au niveau du museau, l'animal est muselé et ses pattes sont attachées 2 par 2 à l'aide de ruban adhésif. La muselière suggérée a été développée par un vétérinaire spécialisé dans la faune sauvage qui existe en plusieurs tailles et comporte aussi un masque pour les yeux. Les renards sont immobilisés à l'aide d'un serre-cou, le temps de mettre l'animal dans le sac de contention ou de le contentionner avec les mains.

**Capture aérienne** : Les animaux capturés au lance-filet sont d'abord contentionnés à l'aide d'une perche en Y (idéalement au niveau du cou et de l'épaule en même temps), puis un serre-cou est installé au niveau du museau. La demi-dose de Telazol est ensuite administrée. L'animal est ensuite démaillé et un manipulateur s'assure d'effectuer une contention physique minimale du corps entier de l'animal. La demi-dose de Telazol est suffisante pour empêcher le loup de mordre.

## 8 Contention chimique

Pour les **captures aériennes** avec contention chimique, il est recommandé d'utiliser une demi-dose d'anesthésiant seulement afin de pouvoir procéder aux manipulations en toute sécurité mais en limitant les risques associés à l'absence de thermorégulation d'une anesthésie complète (captures hivernales) et en assurant un réveil plus rapide. L'anesthésiant utilisé est à la discrétion du vétérinaire associé au projet, mais la méthode suivante peut servir d'exemple, puisqu'elle s'est avérée efficace dans de tels projets.

Durée maximale de l'immobilisation 30 minutes

Produit(s) administré(s)	Dosage (mg/kg)	Voie d'administration	Méthode d'administration
1. Loup : Telazol (demi-dose)	5	intramusculaire	Bâton seringue ou seringue à la main

Suivi régulier des signes vitaux  pouls  respiration  température  
 oxygénation (fournir les détails sur la méthodologie dans la section sur les mesures physiologiques 18.2)

Fréquence du suivi des signes vitaux : **Le suivi des signes vitaux doit être fait aux 5 minutes.**

Soins apportés pour assurer le bien-être des animaux pendant l'anesthésie :  application de gouttes ophtalmiques  autre, précisez :

les animaux sont sous surveillance constante tant que les effets de l'immobilisation sont apparents

Délai pendant lequel les animaux ne peuvent être consommés par un humain : Les canidés ne sont pas consommés par les humains, mais ils peuvent être chassés ou piégés et les carcasses manipulées (ex. vente des fourrures) : **tous les animaux immobilisés chimiquement doivent être munis d'un tag à l'oreille qui indique "Do not eat" avec le numéro de téléphone du Ministère pour informations supplémentaires.**

Remarques additionnelles : Habituellement, dans le cas d'une capture au sol, l'immobilisation chimique n'est pas utilisée mais pourrait l'être dans des circonstances exceptionnelles. Si cela s'avérait nécessaire (animal très agressif, impossible à contentionner), du Telazol pourrait être utilisé (demi-dose) en intramusculaire injecté à l'aide d'une seringue à la main ou d'un bâton-seringue (Jab-stick).

Capture aérienne : L'utilisation d'une demi-dose d'immobilisant chimique avec le loup est idéale pour assurer la sécurité des manipulateurs et des animaux. Au besoin, une dose additionnelle, inférieure à la première, peut être administrée pour prolonger l'immobilisation. **Un registre des heures d'administration (injection de l'anesthésiant et de l'antidote le cas échéant, durée d'induction, durée de réveil) et des doses administrées doit toujours être complété sur le terrain.**

## 9 Marquage

Ne s'applique pas

## 10 Étiquetage

Plusieurs modèles d'étiquettes sont disponibles sur le marché. L'information ci-dessous n'est fournie qu'à titre d'exemple. **L'étiquette doit remplir les critères suivants** : limiter les risques de déchirure (forme et taille), ne pas être en métal (éviter les engelures) et être adapté à la taille de l'animal (afin de limiter au minimum l'impact sur le comportement).

Type d'**étiquette externe** : Allflex (plastique coloré) pour les loups et les coyotes / Rototag pour les renards

Taille: 3 cm de diamètre (Allflex) / 3.5 cm x 1 cm (Rototag)

Forme: ronde (allflex) / rectangulaire (Rototag)

Instrument utilisé : applicateur  à usage unique  désinfecté\*

Site d'étiquetage :  tiers proximal de l'oreille  muscle sous la base de la nageoire dorsale  patte  autre :

Description de la méthodologie : Il est recommandé d'utiliser des étiquettes auto-perforantes. Elles doivent être installées à l'aide d'un applicateur spécifique. Elles pourraient être installées dans le trou produit par la biopsie (échantillon pour l'analyse génétique) le cas échéant. **Un onguent antibiotique doit être appliqué sur l'embout perforant.** Lors de la capture aérienne avec contention chimique : **l'étiquette doit indiquer "Do not eat" avec le numéro de téléphone du Ministère pour informations supplémentaires.**

L'utilisation de micropuces est de plus en plus répandue et présente des avantages puisqu'elles n'ont pas d'impact sur le comportement de l'animal. Plusieurs modèles existent sur le marché. L'information ci-dessous n'est fournie qu'à titre d'exemple. Il est cependant important de mentionner que le **modèle retenu doit être stérile.**

Type de **micropuce** : UID Device 12 mm x 2,1 mm

Instrument utilisé : injecteur  à usage unique  désinfecté\*

Site d'injection :  entre les omoplates  autre, précisez :

Description de la méthodologie : La micropuce est injectée à l'aide d'un fusil d'application ou d'une seringue prévue à cet effet.

Comment minimiserez-vous les risques :

de déchirure, de blessure, d'infection et autres effets possibles à long terme : **L'étiquette doit être installée dans le tiers proximal de l'oreille (cartilage faiblement innervé et vascularisé) pour éviter les déchirures.** S'il y a saignement, il est possible d'utiliser de la neige pour stopper l'hémorragie, garder une pression avec des cotons stériles ou utiliser de la poudre hémostatique.

d'entrave aux comportements normaux de l'animal (reproduction, déplacement, alimentation, etc.) : L'impact est évalué comme étant négligeable

autre :

## 11 Pose d'émetteurs ou autres appareils

Ne s'applique pas

Plusieurs modèles de colliers sont disponibles sur le marché. L'information ci-dessous n'est fournie qu'à titre d'exemples. **Le collier choisi doit représenter moins de 5% du poids de l'animal**, mais devrait idéalement représenter plutôt moins de 3%. La forme du collier ainsi que le matériel qui le compose doit aussi être choisi afin de minimiser les risques de blessures au cou (ex. arrêtes adoucies). Finalement, il est fortement recommandé de prévoir un système de relâche afin que l'animal ne conserve pas le collier toute sa vie et que celui-ci se détache à la fin de sa vie utile (système de relâche programmé ou par usure).

Recommandations d'émetteurs (si pertinent) :

**Loups** : Il existe plusieurs modèles de colliers pour les loups. Par le passé, les modèles suivants ont été utilisés avec succès:

modèles TGW-4470-4 et TGW-4570 (Telonics)

Dimensions : entre 7 x 4,6 x 3,6 cm

Durée de fonctionnement : 730 jours ou 1-2 année(s)

Poids\*\* de l'appareil : entre 500 g et 700g incluant  émetteur  collier  harnais  antenne  système de relâche

Poids\*\* du plus petit animal utilisé : entre 16 kg (sud) et 35 kg (nord)

Rapport en pourcentage du poids de l'appareil sur le poids du plus petit animal utilisé : < 2% à 3 %

**Coyotes** : Il existe plusieurs modèles de colliers pour les coyotes. Par le passé, le modèle suivant a été utilisé avec succès:

modèle TGW-4270-4 (Telonics).

Dimensions : 5,7 x 3,5 x 2,7 cm

Durée de fonctionnement : jours ou 1-2 année(s)

Poids\*\* de l'appareil : 360 g incluant  émetteur  collier  harnais  antenne  système de relâche

Poids\*\* du plus petit animal utilisé : 12 kg

Rapport en pourcentage du poids de l'appareil sur le poids du plus petit animal utilisé : 3 %

**Renards** : Il existe plusieurs modèles de colliers pour les renards. Par le passé, le modèle suivant a été utilisé : TGW-4177-4 (Telonics) pour le renard arctique

Dimensions : 5,5 x 3,3 x 3,0 cm

Durée de fonctionnement : jours ou 1-2 année(s)

Poids\*\* de l'appareil : 120 g incluant  émetteur  collier  harnais  antenne  système de relâche

Poids\*\* du plus petit animal utilisé : 2,8 kg

Rapport en pourcentage du poids de l'appareil sur le poids du plus petit animal utilisé : 4,3 %

Rapport en pourcentage du poids de l'appareil sur le poids du plus petit animal utilisé : maximum 3 %

**Note** : Les dispositifs de télémétrie doivent être aussi légers que possible et ne pas dépasser 5 % du poids de l'animal, voire 1 à 2 %. Pour les poissons, les émetteurs intracoelomiques ne doivent pas dépasser 12 % de la longueur totale de l'individu, voir même un maximum de 10 % chez les grands spécimens.

Site de pose :  cou  dos  sous-cutané  cavité abdominale  bordure antérieure ou  postérieure de la dossière  autre :

Méthode de fixation de l'émetteur : bande trouée avec boulons et écrous

Précisez, s'il y a lieu, la méthode d'ajustement du collier au cours de la croissance de l'animal : **Seuls des adultes peuvent être équipés de colliers (croissance terminée). Le collier doit être ajusté à l'animal en fonction de son poids, de sa taille, de sa fourrure. L'ajustement du collier se fait avec un tournevis spécifique à chaque modèle.**

Précisez si l'émetteur externe :  sera enlevé au terme du suivi télémétrique  se détachera de lui-même à la fin de sa vie utile  sera remplacé

**Note** : Le Comité de protection des animaux recommande l'utilisation d'émetteurs munis d'un système de relâche.

Comment seront minimisés les risques :

d'usure de la fourrure, du plumage ou de la peau ou encore de blessures ou d'infection au niveau de l'appareil : Les colliers utilisés devraient être éprouvés (déjà testés avec succès sur l'espèce). Ils devraient être en matière synthétique avec des bords adoucis et avoir une courroie souple afin d'éviter les coupures. S'ils sont en cuir, les arêtes de la courroie doivent être arrondies.

d'entrave aux comportements normaux de l'animal (reproduction, déplacement, alimentation, etc.) : Peu d'effets documentés, mais sont estimés comme étant minimes, quoique présents.

autre :

Remarque additionnelle : Les colliers peuvent être équipés de système de relâche programmables (loup, coyote) ou de bande de tissu qui s'use avec le temps (renards).

## 12 Mesures morphométriques

Il est possible de prendre plusieurs mesures sur les animaux manipulés. **Toute mesure doit être justifiée.**

longueur  poids  autre, précisez : Longueur totale (allant du bout du museau jusqu'à la base de la queue), circonférence du cou et tour de poitrine, hauteur au garrot, masse corporelle

Description de la méthodologie (pour chaque mesure) :

Longueurs : Mesures standards à l'aide d'un ruban à mesurer en tissu souple

Masse : Loup-coyote : Mesure à l'aide d'une balance digitale de 200 kg (l'animal est mis dans un filet replié et attaché à la balance grâce à des mousquetons). Lors des captures avec contention chimique : l'animal est couché sur le côté ou en position sternale et est enveloppé dans un filet de contention. L'animal est repositionné dans sa position initiale après la pesée (couché sur le côté).

Renards : Mesure à l'aide d'une balance de type Pesola de 10kg dans un sac de contention.

Le poids et le tour de poitrine sont des données qui nous renseignent sur la condition physique de l'animal lorsqu'on considère son âge et son sexe.

## 13 Mesures physiologiques

Les mesures physiologiques sont nécessaires afin de suivre l'état de santé de l'animal pendant les manipulations. **Elles sont essentielles lors d'une contention chimique** et fortement recommandées en tout temps (même si la contention est physique et de courte durée).

température  rythme cardiaque  rythme respiratoire  saturation en oxygène  autre, précisez : couleur des muqueuses

Description de la méthodologie (pour chaque mesure) :

Capture avec contention physique seulement :

- Température prise à l'aide d'un thermomètre rectal enduit de vaseline

Capture avec contention chimique :

- Température prise à l'aide d'un thermomètre rectal enduit de vaseline
- Respiration : observation du rythme respiratoire (soulèvement de la poitrine; fréquence par minute) pour détecter une détresse respiratoire (rythme irrégulier, respiration superficielle ou <5 respirations par minute).
- Rythme cardiaque : observation du rythme respiratoire. La fréquence cardiaque ne doit pas diminuer sous 60 pulsations.
- Saturation en oxygène : utilisation d'un oxymètre avec pince sur la langue de l'animal
- Couleur des muqueuses : observation de la couleur des muqueuses de la bouche (doivent rester rosées et ne pas devenir bleutées ou blanchâtres)

**14 Prélèvements d'échantillons biologiques**

Il est possible de prendre plusieurs échantillons biologiques sur les animaux manipulés. **Tout échantillon prélevé doit être justifié et son analyse subséquente doit être planifiée avant la réalisation des travaux terrain et réalisée dans un avenir proche.**

Type :  poils  sang  écailles  plumes  fèces  gonade (fraie manuelle)  biopsie avec un poinçon  autre :

Site de prélèvement (pour chaque prélèvement) :

- Les poils sont prélevés sur le dos ou les flancs (avec des gants)
- La biopsie est prélevée à l'oreille dans le cartilage (entre les artères/veines)
- Les fèces sont prélevées au sol lorsque disponibles
- Le sang est prélevé à la veine céphalique

désinfecté avec  chlorhexidine (2 %)  autre :

Donnez la raison de chaque type de prélèvement :  analyse génétique  lecture d'âge  isotopes  autre :

- Les poils peuvent être utilisés pour faire des analyses génétiques ou d'isotopes
- La biopsie sert à des analyses génétiques
- Les fèces permettent de renseigner sur le régime alimentaire
- Le sang pour évaluer des marqueurs de stress par ex.

Instrument utilisé :  à usage unique (biopsie, sang : aiguilles 20-22G, 1-1.5 po)  désinfecté\*

Quantité prélevée par échantillon :

Nombre de prélèvements/échantillons par animal : 1

- Touffe de poils
- Biopsie : disque de 4mm de diamètre
- Fèces : ce qui se trouve au sol
- Sang : 7-10ml

Comment seront minimisés les risques :

de saignements ou d'hématomes : En cas de saignement suite au site de prélèvement de la biopsie, il est recommandé d'appliquer de la poudre hémostatique (« quickstop »). En cas de saignement lors de la prise de sang, une pression doit être appliquée sur le site de prélèvement (1-2 minutes).

autre :

Description de la méthodologie (pour chaque prélèvement) : Un poinçon à biopsie à usage unique (ressemblant à un crayon) est utilisé avec une planche de plastique de l'autre côté de l'oreille afin de pouvoir effectuer une pression avec l'outil. Le poil est prélevé à la main (à rebrousse poils). Les fèces sont récoltées au sol. La prise de sang se fait avec un vacutainer dans la veine céphalique (aiguilles 20-22G, 1-1.5 po).

## 15 Procédures chirurgicales

Ne s'applique pas

## 16 Stress, douleur, détresse et points limites

Toutes procédures ou manipulations risquent de produire du stress, de la douleur ou de la détresse. Certains symptômes tels que : blessure grave (fracture ou hémorragie), rythmes cardiaque et respiratoire anormaux, agitation excessive, comportement anormal, animal trop faible qui ne réagit plus aux stimuli, température anormale, couleur des muqueuses anormale, etc., détermineront les [points limites](#) de la procédure ou manipulation.

### Protocole d'évaluation des blessures (capture au sol surtout)

#### Étape 1 - Contention

- Procéder à la contention de l'animal à 2 personnes (perche en Y et serre-cou au museau, installation de la muselière)
- Pendant ce temps, le préposé à la prise de notes complète la section du registre traitant des premières observations faites au site de capture, par exemple :
  - Distance de déplacement de l'animal (si un grappin est utilisé)
  - Description du site
  - Signes de lutte
  - Comportement de l'animal

#### Étape 2 – Observations préliminaires

- Une fois l'animal contentonné (sauf les pattes), noter les observations concernant les détails de la capture :
  - Fonctionnement de l'amortisseur et des viroles
- Avant de libérer la patte à l'aide des leviers, placer adéquatement le piège et la patte et remplir les informations sur :
  - Modèle de piège
  - Patte prise au piège
  - Positionnement de la patte dans le piège
  - Localiser la position de la mâchoire sur la patte

#### Étape 3 – Examen sommaire

- Procéder à l'examen sommaire de l'animal
  1. Tête :
    - État des dents apparentes
    - Yeux

## 2. Corps :

- Condition physique
- Examen tactile des côtes
- Anomalies notables

### Étape 4 – Examen détaillé

- Libérer la patte prise au piège
- Examen détaillé de la patte prise au piège : comparaison des 2 pattes (capturée vs libre)
  - Enflure → œdème
  - Amplitude des mouvements des 2 pattes à comparer :
    1. Pattes avant étendues (position « superman ») en tenant l'épaule
    2. Pattes avant étendues vers l'arrière (inverse de la précédente)
    3. Patte complètement fléchie (toutes les articulations : poignet, coude et épaule). Si impossible de plier complètement → luxation / fracture (palper le coude pour confirmer une luxation)
    4. Mouvements latéraux du poignet, haut-bas, pronation-supination (paume en haut, paume en bas). Si déformation de la patte ou douleur de l'animal lors des manipulations → luxation / fracture (évaluer la sévérité), être attentif aux sur-extensions vers le haut surtout
- Observations au site de contact des mâchoires à la recherche de blessures évidentes
  - Lacération, coupure → mesurer la longueur et la profondeur (profondeur : cutanée, sous cutanée, tendons, périoste)
  - Abrasion → toucher et évaluer la sévérité
- Finaliser la contention des pattes

Se référer à la grille décisionnelle pour les soins à apporter

### Étape 5 – Soins en cas de blessures légères

- Apporter les soins en lien avec la thermorégulation :
    - En cas d'hyperthermie, refroidir l'animal à l'aide d'eau froide ou d'alcool (sur la fourrure, les coussinets) ou de « ice packs » (placés aux aisselles). Cette mesure peut aussi être appliquée en prévention lorsque la capture se fait durant l'été.
    - En cas d'hypothermie, réchauffer l'animal au sec et à l'abri du vent et des intempéries (avec des serviettes ou des couvertures), utiliser au besoin des « warm pack ».
    - Libérer l'animal rapidement
  - Apporter des soins en lien avec des lacérations ou coupures (saignement)
    - Nettoyer la plaie (faire couler de l'eau dessus = « flusher »), sécher, vérifier si le saignement est stoppé
    - Appliquer un désinfectant chirurgical (sous forme de gel) ou appliquer de l'alu-spray (pansement avec antiseptique)
    - Ajouter du « bitterapple » (ou « Cothivet ») pour éviter que l'animal se lèche et enlève le produit désinfectant
    - Si le saignement ne s'arrête pas, appliquer une pression manuelle. Si ce n'est pas suffisant, appliquer de la poudre hémostatique\*, ou utiliser un bandage cohésif (« vet wrap » bleu) le temps des autres manipulations. Vérifier l'arrêt du saignement et appliquer l'alu-spray
    - Libérer l'animal lorsque le saignement est contrôlé et ne pas oublier d'enlever le « vet wrap ».
- \*Toujours faire pression manuelle en premier pour arrêter le saignement. Si cela ne fonctionne pas, on passe aux produits artificiels (toujours tenter d'éviter de mettre des produits dans les plaies).

- En cas de lacération ouverte, si possible, consulter un(e) vétérinaire afin de guider l'intervention (p. ex. maximiser l'écoulement de la plaie). S'il est possible de bien désinfecter une lacération et que les manipulateurs jugent que la plaie peut être suturée, il est possible d'appliquer de l'onguent antiseptique (« polysporin ») dans la plaie, refermer à l'aide de point de suture\*, puis mettre de l'alu-spray par-dessus. Il peut être nécessaire de favoriser le drainage de la plaie en laissant une ouverture de la lacération vers le bas.

\*Si le manipulateur a reçu une formation pour pratiquer ce soin.

### Étape 6 – Autres manipulations

Finalement, procéder aux autres manipulations sur l'animal.

Blessures	Action
Blessure à un œil	Animal relâché suite aux manipulations avec collier émetteur pour documenter sa survie.
Saignement cutané	Arrêter le saignement avec pression locale et neige ou glace
Œdème	Rien
Déchirure cutanée	Application d'un onguent antibiotique ou d'un spray anti-saignement (en cas de petite lacération). Si la lacération est importante (c'est-à-dire si la peau se soulève facilement et que l'on peut voir l'intérieur), une suture <sup>1</sup> sera réalisée (voir protocole d'évaluation et de traitement, étape 5)
Rupture visible d'un tendon ou ligament (patte qui plie trop vers le haut)	S'il y a lacération (entre le bout de la patte et la moitié de l'avant-bras) <u>et</u> que l'on voit le tendon <u>et</u> qu'il est rompu, l'animal est euthanasié
Amputation d'un doigt ou d'une griffe (saignement contrôlé)	Animal relâché avec un collier émetteur
Fracture d'une dent permanente (canine)	Animal relâché avec un collier émetteur
Luxation articulaire distale <sup>2</sup> au carpe <sup>3</sup> (déviation d'un membre)	S'il y a déviation du membre, l'animal est euthanasié. S'il n'y a pas de déviation (diagnostic plus difficile), l'animal est relâché
Hémorragie externe	Voir protocole pour maîtriser le saignement
Fracture des côtes	Animal relâché avec un collier émetteur
Abrasion périostale <sup>4</sup> ou de l'os	Si l'abrasion est mineure (os exposé), la plaie est nettoyée et suturée au besoin selon l'ampleur de la lacération (voir protocole d'évaluation et de traitement, étape 5). Injection d'un anti-inflammatoire. Si l'abrasion est majeure (on voit une dépression dans l'os), l'animal est euthanasié
Fracture simple <b>distale</b> du carpe (donc au niveau des métacarpes/métatarses et phalanges, Section main ou pied)	Animal relâché avec un collier émetteur Injection d'un anti-inflammatoire
Fracture (avec instabilité) ou luxation articulaire <b>proximale</b> au carpe ou au niveau du carpe (Section entre le poignet et le coude <u>ou</u> la cheville et le genou)	Euthanasie
Fracture de l'humérus, du fémur ou du tibia (Section entre le coude et l'épaule <u>ou</u> le genou et la hanche)	Euthanasie
Fracture ouverte au carpe ou distale au carpe (instabilité importante)	Euthanasie

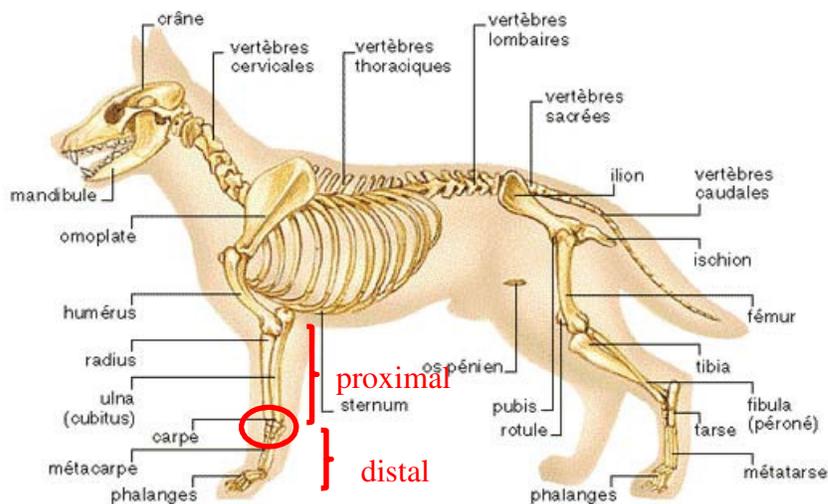
Fracture de la colonne vertébrale	Euthanasie
<b>Problèmes</b>	<b>Actions</b>
Comportement erratique ou agressif	Si le comportement agressif ou erratique a lieu lors de la poursuite en aéronef : arrêt immédiat de la poursuite de l'animal et abandon de la tentative de capture.
Problèmes respiratoires ou cardiaques, muqueuses anormales  Si l'animal est en détresse respiratoire (rythme respiratoire irrégulier, respiration superficielle ou <5 respirations par minute), muqueuses foncées ou bleutées  ou  Si la fréquence cardiaque diminue sous 40 pulsations par minute, que l'animal est « mou » et que la situation continue de se détériorer	1) Vérifier que l'oxygénation (position du museau, dégagement des voies respiratoires) est adéquate et procéder à une stimulation de l'animal. 2) Si la situation se dégrade, procéder au massage cardiaque en cas d'arrêt cardiaque.
Hyperthermie modérée Si la température rectale est >40 °C et continue d'augmenter	Application locale (région inguinale et axillaire) de glace, de neige, de mousse imbibée d'eau, d'eau ou de « ice-pack » afin de rafraîchir l'animal.
Hyperthermie sévère Si la température rectale est >41 °C	Animal relâché immédiatement avec collier émetteur pour documenter sa survie.

**Capture aérienne : En cas de doute, l'animal est revisité suite à la capture et aux manipulations pour assurer un 2<sup>e</sup> suivi**

Animal avec boiterie d'un membre **avec appui** : Aucune intervention : l'animal est suivi avec collier émetteur pour documenter sa survie.

Animal avec boiterie **majeure** (ex : non-appui; paralysie; plus d'un membre) : Euthanasie

- <sup>1</sup> Une suture sera réalisée seulement par le personnel formé pour une telle manipulation.
- <sup>2</sup> Distale : vers le bout de la patte, proximale : vers le corps de l'animal
- <sup>3</sup> Carpe : voir image (équivalent du poignet ou de la cheville)
- <sup>4</sup> Périoste : membrane qui enveloppe l'os



**17****Catégories de techniques invasives** (voir [annexe D des Lignes directrices sur les animaux sauvages](#) et tableau fourni)

Manipulations (Lister les différentes manipulations contenues dans la PNF avec la catégorie correspondante)	Catégorie de techniques invasives
Capture	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E
Capture en aéronef	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E
Anesthésie	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E
Manipulations	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E

**18 Références**

Fournier, 2010. Guide de formation sur le piégeage et la gestion des canidés. Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, 159 p.

**Annexe 1** – Exemple de formulaire de saisie de terrain.

## Formulaire de manipulation de grands canidés – Printemps 20xx

Date : _____  Manipulateurs : _____ _____ Prise de notes : _____	Site de capture : _____  Météo : <input type="checkbox"/> Soleil <input type="checkbox"/> Nuage <input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Neige <input type="checkbox"/> Verglas  T°C extérieure : _____
--	--

HEURE DE DÉBUT DES MANIPULATIONS : \_\_\_\_\_

### Immobilisation chimique:

Produit(s) utilisé(s):	Telazol	Heure	Méthode	Site injection	T°C rectale (heure)	Rythme card.	Respiration
Première dose	ml				à		
Deuxième dose	ml				à		
Troisième dose	ml				à		

### Immobilisation physique:

<b>Espèce :</b> <input type="checkbox"/> Loup <input type="checkbox"/> Coyote <input type="checkbox"/> Indéterminé  <input type="checkbox"/> Capture <input type="checkbox"/> Recapture <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/> Femelle  Poids total : _____ kg - Poids du filet : _____ kg = Poids de l'animal : _____ kg  ID animal: CMT - _____      N° étiquette : _____      Oreille marquée : <input type="checkbox"/> Gauche <input type="checkbox"/> Droite  PIT Tag ID# : _____      Localisation sur animal : Entre omoplates <input type="checkbox"/> autre : _____	Couleur du pelage : _____  <input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Juvénile  <b>Signes de reproduction femelles :</b> Aucun : <input type="checkbox"/> Lactante : <input type="checkbox"/>
---	--

Heure	T°C rectale	Rythme card.	Respiration	Saturation O2

### Télémetrie :

No. série collier : \_\_\_\_\_      Fréquence : 151 - \_\_\_\_\_      Aimant enlevé:   
 Date drop-off : 1 juin 2018

### Mesures morphométriques :

Longueur totale (cm) : \_\_\_\_\_      Circonférence du cou (cm) : \_\_\_\_\_  
 Hauteur au garrot (cm) : \_\_\_\_\_      Tour de poitrine (cm) : \_\_\_\_\_

### Échantillons pour l'analyse génétique :

Biopsie (oreille) :                       Poils :                       Fèces :

HEURE DE FIN DES MANIPULATIONS (remis en liberté) : \_\_\_\_\_

Photos prises :                       Vidéos prises :

**A- Site de rétention :**

Distance entre l'animal capturé et le site d'installation du piège : \_\_\_\_\_ m

(type d'ancrage: grappin)

Site de rétention :  à découvert  partiellement couvert  couvert

Signes de lutte :  Légers  Modérés  Prononcés

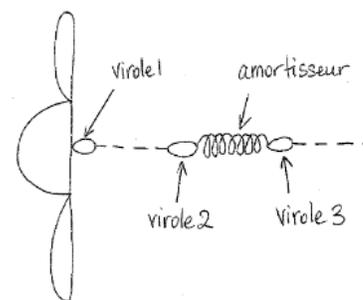
Comportement :  Réagit  Réagit partiellement  Ne réagit pas  Mort

Amortisseur :  fonctionnel  partiellement fonctionnel  non fonctionnel

Virole 1 :  fonctionnelle  partiellement fonctionnelle  non fonctionnelle

Virole 2 :  fonctionnelle  partiellement fonctionnelle  non fonctionnelle

Virole 3 :  fonctionnelle  partiellement fonctionnelle  non fonctionnelle



**B- Détails de capture :**

Piège :  LP7  Alaskan Bridger  MB750  Soft Catch

Position de la patte dans le piège :

Localiser la position de la mâchoire sur la patte :

Patte capturée : Droite  Gauche  Avant  Arrière



C- Condition de l'animal : Condition corporelle :  Normal  Maigre

Check-up :  Tête  Yeux  Oreilles  Dents apparentes  Pattes libres  Côtes

Blessures évidentes (indiquer la localisation sur le dessin):  Aucune

Œdème  Lacération/Coupure : long. = \_\_\_\_\_ / profond. =  cutané  ss-cutané  tendons  périoste

Abrasion : long. = \_\_\_\_\_  Fracture

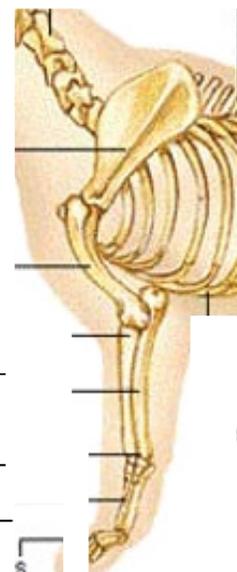
**D- Soins :**

Thermorégulation (voir protocole):  Hyperthermie  Hypothermie

Saignement externe :  nettoyer  sécher  poudre hémostatique  blu-spray

Autre : \_\_\_\_\_

Euthanasie (voir formulaire de nécropsie)



**Notes :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Coup d'œil sur les animaux à fourrure de la région

Bulletin d'information de la Direction de la gestion de la faune Mauricie-Centre-du-Québec

## SOMMAIRE

- **Le castor, ce (parfois!) populaire petit ingénieur**
- **État des populations : qu'en est-il des autres espèces?**
- **Le Plan de gestion des animaux à fourrure**



Photo. Pierre Bernier (MFFP)

## Mot de la rédaction

Piégeurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui avez recueilli des informations à l'aide du carnet de piégeage 2017-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, voici en exclusivité le volume 4 de notre bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région.

Cette édition dresse un état de situation de la **saison de piégeage en Mauricie et au Centre-du-Québec**, plus particulièrement sur le castor. On y parle aussi du premier Plan de gestion des animaux à fourrure.

Nous espérons que vous apprécierez ces informations et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Et n'oubliez pas, en fournissant chaque année au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance d'animaux à fourrure, vous collaborez de façon significative au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure.

Merci encore et bonne lecture!

**La Direction de la gestion de la faune  
de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

**Prenez note que** la région de la Mauricie regroupe les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 30 à 37 tandis que la région du Centre-du-Québec ne compte que l'UGAF 82.



## Le castor, ce (parfois!) populaire petit ingénieur!



Photo., Fred Klus (MFFP)

S'il fallait faire un vox-pop auprès des citoyens à propos des espèces piégées au Québec, il y a fort à parier que c'est le castor qui reviendrait le plus souvent. Doit-on s'en étonner considérant l'importance que cette espèce a pour l'activité de piégeage, et ce, depuis l'arrivée des premiers colons?

### Les hauts et les bas de M. Castor

De tous les animaux à fourrure, le castor a longtemps été l'espèce la plus recherchée au Québec. Toutefois, en raison d'une chute des prix des fourrures résultant de la baisse de la demande, le nombre de castors récoltés a chuté de façon importante à partir du milieu des années 2000, entraînant dans certaines régions une forte croissance de ses populations.

L'abondance de l'espèce ainsi que l'étalement urbain et du réseau routier ont produit une combinaison parfaite pour que le statut de cet ardent constructeur passe d'espèce recherchée à espèce nuisible. Les nombreuses problématiques associées à sa présence - dont les ponceaux bloqués, les routes et terrains inondés, l'érosion des berges, etc. - font malheureusement oublier les avantages de la présence de cet ingénieur en matière de biodiversité.

### Portrait de la récolte dans la région

La récolte moyenne des dix dernières années est de 3 542 fourrures en Mauricie et de 336 fourrures au Centre-du-Québec. Le nombre de fourrures de castor transigées annuellement, entre 2007 et 2016, a connu une baisse importante de près de 65 % (Figure 1), et ce, pour les deux régions.

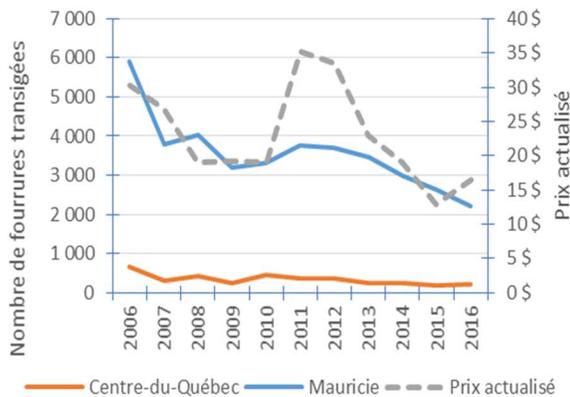


Figure 1 - Évolution du prix moyen et du nombre de fourrures transigées en Mauricie

La baisse de récolte observée suit la tendance de la demande et du prix de la fourrure qui ne cessent de décroître (Figure 1).

En Mauricie, la récolte est relativement bien répartie entre les UGAF dans le sud et le centre de la région (UGAF 33 à 37) (Figure 2). La récolte provient principalement des terrains de piégeage (49 %) et du territoire libre (42 %).

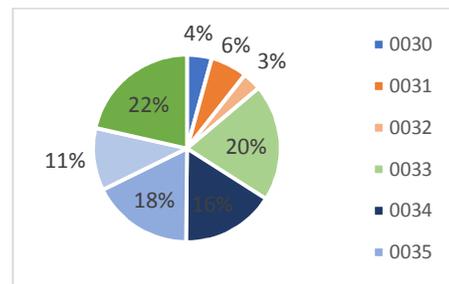


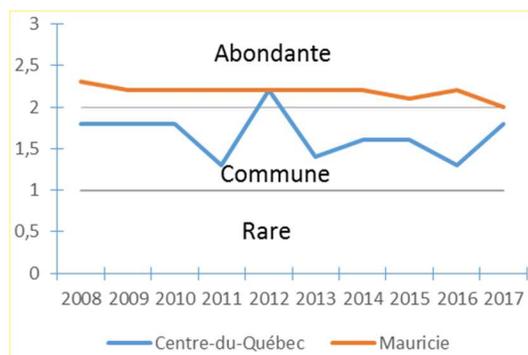
Figure 2 - Répartition des captures par UGAF en Mauricie (moyenne de 2007 à 2016)

Le rendement de ces deux types de territoires est d'environ 14 castors/100 km<sup>2</sup>, ce qui suggère que leur productivité est relativement similaire. La différence de récolte entre les types de territoire s'explique essentiellement par le nombre de piègeurs qui est plus important dans les UGAF structurées (UGAF 30, 34 à 36) : 171 piègeurs en moyenne contre 105 sur le territoire libre (UGAF 33 et 37). Au Centre-du-Québec, le rendement est de près de 9 castors/100 km<sup>2</sup>.

Actuellement, il y a environ 35 piègeurs actifs au Centre-du-Québec et 250 en Mauricie. Le nombre de piègeurs, qui transigent au moins une fourrure de castor, a diminué au cours des dernières années au Centre-du-Québec et dans les UGAF non structurées. Au Centre-du-Québec, la récolte moyenne par piègeur est de 7 castors et environ 23 % des piègeurs transigent plus de 10 fourrures annuellement. En Mauricie, la récolte moyenne est de 10 castors par piègeur, pour ceux possédant un terrain de piégeage, et de 13 pour ceux qui pratiquent leur activité en territoire libre. Ce sont près de 42 % des piègeurs qui récoltent plus de 10 castors par année.

## État des populations

Selon les piègeurs, la population de castors serait commune au Centre-du-Québec et abondante en Mauricie (**Figure 3**). Les observations suggèrent que les populations seraient stables – en général – malgré des variations interannuelles au Centre-du-Québec.



**Figure 3** - Évolution de l'indice d'abondance, en Mauricie et au Centre-du-Québec, entre 2008 et 2017

La relative stabilité des populations, malgré une baisse de la récolte, pourrait s'expliquer par une mortalité accrue dans un contexte de déprédation, que ce soit en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ou au moyen de l'émission d'un permis SEG. Bien que ces outils réglementaires permettent de régler des problématiques existantes, ils ne favorisent pas une mise en valeur des castors puisque les captures ne peuvent généralement pas être commercialisées ou encore parce que la fourrure n'a pas atteint une qualité suffisante.



Photo : Fred Klus (MEFP)

## Conclusion

La baisse importante de la valeur des fourrures a engendré une diminution du nombre de piègeurs ciblant cette espèce ainsi qu'une diminution de la récolte en période de piégeage et par piègeur.

Cette tendance est préoccupante considérant les problématiques engendrées par la présence du castor, surtout de ses barrages, notamment en lien avec le réseau routier.

Le castor est certainement l'une des espèces qui permet de constater clairement le rôle primordial des piègeurs pour limiter les problèmes de cohabitation entre la faune et les humains. Il est donc important de maintenir les efforts de piégeage liés à cette espèce afin de favoriser la mise en valeur de la fourrure, de sa chair délicate et des autres parties anatomiques utilisées notamment comme leurre.

C'est d'ailleurs dans cette optique que le Ministère a devancé, dans plusieurs UGAF, la saison de piégeage du castor.



## État des populations : qu'en est-il des autres espèces?

Les indicateurs (abondance et tendance) calculés à partir des indications fournies par les piégeurs sur l'état des populations permettent de constater qu'en **Mauricie**, la plupart des espèces sont considérées comme communes – indice entre 1 et 2 - et stables. Les seules exceptions sont le coyote et le raton-laveur qui seraient plutôt rares dans cette partie plus nordique de nos régions. Les populations de martres et de ratons laveur sont évaluées à la baisse. Du côté du **Centre-du-Québec**, le coyote, le renard et le raton laveur sont abondants. Les autres espèces présentes sont communes et stables. L'indice de tendance pour le pékan suggère que les populations de cette espèce sont en baisse depuis deux ans, après plusieurs années de stabilité ou de légère croissance.

Les **résultats de la saison de piégeage 2017-2018** pour la Mauricie et le Centre-du-Québec sont présentés dans le tableau ci-après. À noter que le loup gris est possiblement absent au Centre-du-Québec et que le lynx du Canada et la martre d'Amérique y sont trop rares pour établir des niveaux d'abondance.

**TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SAISON DE PIÉGEAGE 2017-2018  
RÉGION DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

	Mauricie		Centre-du-Québec	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Castor	2,0	→	1,8	→
Coyote	0,5	→	2,3	→
Loup gris	1,4	→	-	-
Lynx du Canada	1,3	→	-	-
Martre d'Amérique	1,5	↘	-	-
Pékan	1,3	→	1,5	↘
Raton laveur	0,8	↘	2,5	→
Renard roux	1,7	→	2,1	→
Vison d'Amérique	1,8	→	1,8	→

### LÉGENDE :

Indicateur d'abondance : ≤ 1 = rare, entre 1 et 2 = commune, ≥ 2 = abondante

Indicateur de tendance : Stable : → En augmentation : ↗ En diminution : ↘



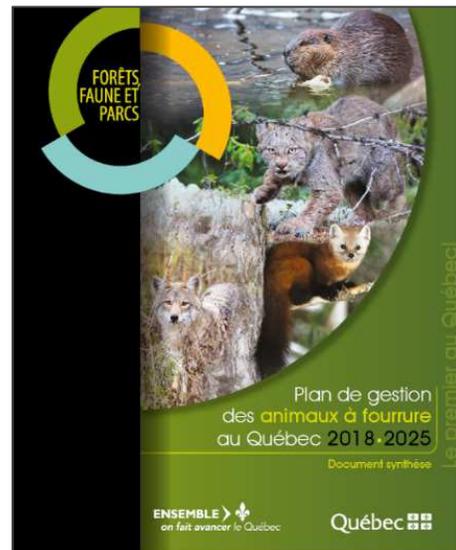


## Le Plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025

À l'instar de plusieurs espèces fauniques, les animaux à fourrure possèdent maintenant leur propre plan de gestion. Le Plan de gestion des animaux à fourrure (PGAAF), d'une durée de huit ans, comporte plusieurs orientations qui guideront les décisions et les actions du Ministère au cours des prochaines années. Parmi ces orientations, notons l'uniformisation des dates de piégeages et le regroupement de certaines espèces.

La mise en œuvre du plan de gestion entraîne de nombreux changements à la réglementation, notamment en ce qui a trait aux périodes de piégeage. Il est donc important de bien vérifier la réglementation s'appliquant à votre territoire de piégeage. Pour la Mauricie et le Centre-du-Québec, voici les principales modifications:

- le piégeage des deux espèces de **lynx (lynx du Canada et lynx roux)** est maintenant autorisé dans l'ensemble des UGAF, et ce, sans limite de prise. La saison a été prolongée pour les UGAF où le lynx du Canada était déjà permis;
- l'ouverture de la saison de piégeage est devancée pour la plupart des espèces et des UGAF;
- la saison de piégeage a été écourtée pour la martre et le pékan dans la plupart des UGAF de la Mauricie afin de mieux protéger ces espèces. Le jumelage des belettes, écureuils, moufettes et ratons laveurs avec la martre et le pékan entraînera une fermeture hâtive de la saison de piégeage pour ces espèces;
- la saison de piégeage fermera plus tôt pour le **rat musqué** dans certaines UGAF, mais sera prolongée pour le vison dans toutes les UGAF.



Bien que les modifications apportent une simplification réglementaire pour les piégeurs, quelques-uns des changements pourraient avoir des impacts sur les populations de certaines espèces, notamment les lynx. Le Ministère a donc prévu de réaliser une évaluation à mi-parcours, pour s'assurer que les modalités du Plan de gestion sont adéquates, et de faire un suivi plus serré de certaines espèces dont les lynx.

Les informations sur le PGAAF, le document synthèse ainsi que la réglementation sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/>

Vous connaissez un trappeur qui souhaite collaborer à la gestion des animaux à fourrure à l'aide du carnet de piégeage?

Invitez-le à communiquer avec la Direction de la gestion de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec au **819 371-6151, poste 261**.

# COUP D'ŒIL SUR

## les animaux à fourrure de la région



Bulletin d'information de la  
Direction de la gestion de la faune Mauricie – Centre-du-Québec

### SOMMAIRE

- **Le vison : petit, mais vorace prédateur**
  - ✓ Portrait de la récolte
  - ✓ État des populations
- **Qu'en est-il de l'état des populations des autres espèces?**

Les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) :  
Mauricie : 30 à 37 - Centre-du-Québec : 82.



Photo : MFFP

### Mot de la rédaction

Piégeurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui avez recueilli des informations à l'aide du **Carnet du piégeur 2018-2019** du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, voici en **exclusivité**, et en guise de remerciements pour votre collaboration, le **volume 5** du bulletin d'information traitant des animaux à fourrure de la région. La présente édition dresse ainsi un état de situation de la **saison de piégeage en Mauricie et au Centre-du-Québec**, plus particulièrement sur le **vison**.

Les données recueillies grâce à votre participation et au carnet du piégeur commence à porter fruit. En effet, nous sommes heureux de vous fournir des informations sur l'abondance et la tendance de **quatre nouvelles espèces** : le **lynx roux**, la **belette**, la **moufette**, la **loutre** et le **rat musqué**.

Nous espérons que vous apprécierez ces informations et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Et ne l'oubliez pas : en fournissant chaque année au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance d'animaux à fourrure, vous contribuez de façon significative au suivi des activités de piégeage et à la gestion des animaux à fourrure de votre région!

Merci encore et bonne lecture!

**La Direction de la gestion de la faune  
de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

Nous sommes heureux d'accueillir un nouveau responsable de la gestion des animaux à fourrure à notre direction, M. **Vincent Rainville**, biologiste, qui sera aussi responsable du bulletin d'information destiné aux piégeurs de notre région. Un grand merci à M<sup>me</sup> **Édith Cadieux**, qui signe ici sa dernière édition.



## Le vison : petit, mais vorace prédateur

Ce petit mustélidé discret a longtemps été une espèce de prédilection sur le marché de la fourrure. Cependant, l'arrivée des fermes d'élevage a eu un effet significatif sur le prix des fourrures et a affecté grandement le piégeage de l'espèce ainsi que la commercialisation des fourrures sauvages.

En raison de sa petite taille, le vison a un métabolisme élevé qui l'oblige à manger, chaque jour, l'équivalent de 10 % de son poids. Espèce semi-aquatique, le vison arpente donc les milieux humides et riverains à la recherche de ses proies dont font partie les petits mammifères, les oiseaux, les grenouilles, les invertébrés et les poissons, sans oublier le rat musqué.

### Portrait de la récolte

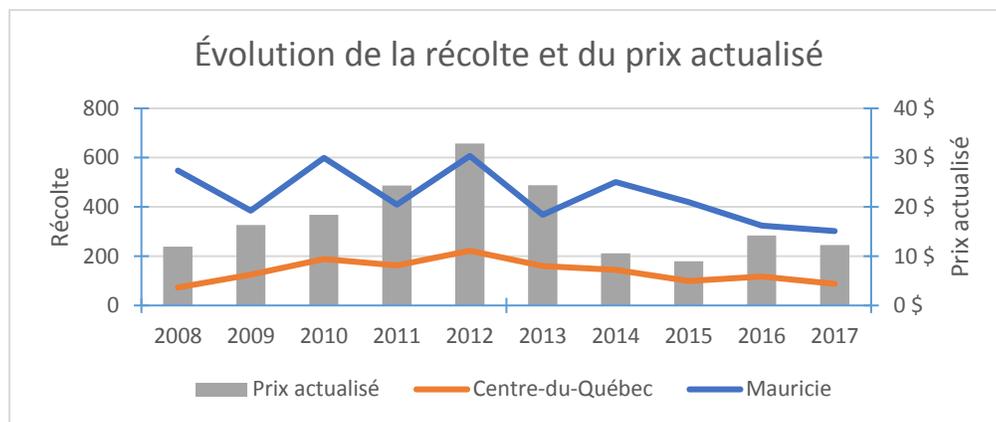


FIGURE 1 – Évolution de la récolte et du prix actualisés en Mauricie et au Centre-du-Québec

Entre 2008 et 2017, le nombre de fourrures transigées annuellement a été en moyenne de 446 en Mauricie et de 138 au Centre-du-Québec. La récolte fluctue annuellement mais montre, depuis 2012, une tendance à la baisse (Figure 1 ci-haut) qui peut s'expliquer par une chute des prix de la fourrure.

En Mauricie, un peu plus de la moitié, soit 54 %, des fourrures brutes transigées depuis 10 ans provient des terrains sous bail; un autre 39 % des fourrures provient du territoire libre. C'est dans les UGAF 33 et 35 que l'on observe la récolte la plus élevée (respectivement 99 et 94 fourrures transigées). La proportion de la récolte, pour ces deux UGAF est d'environ 20 % (Figure 2). Le rendement moyen, c'est-à-dire le nombre de captures par 100 kilomètres carrés d'habitat, a été de 1,9 vison/100 km<sup>2</sup>, si l'on exclut le territoire des réserves à castor. Il est légèrement plus élevé dans les UGAF 34 et 35 (Figure 3, à la page suivante). Le nombre de piégeurs est en baisse depuis 10 ans, passant de 190 en moyenne à 120.

Près de 85 % des piégeurs récoltent cinq visons ou moins, pour une moyenne de deux (terrain de piégeage) ou de trois (territoire libre). Annuellement, il y a environ trois à quatre piégeurs qui récoltent plus de 10 visons.

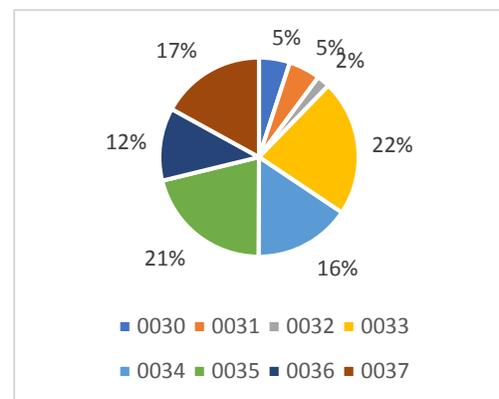
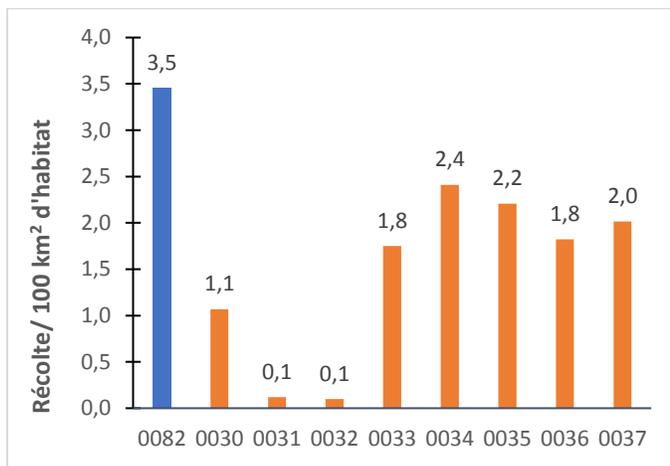


FIGURE 2 - Répartition de la récolte dans les différentes UGAF présentes en Mauricie

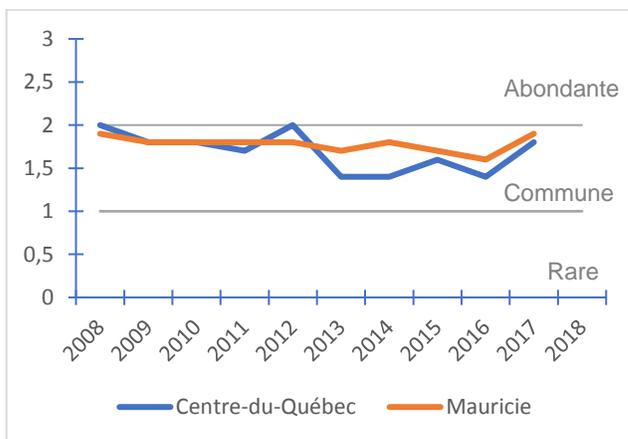


**FIGURE 3 - Rendement moyen des UGAF de la Mauricie (en orangé) et du Centre-du-Québec (en bleu), pour la période de 2008 à 2017**

Au Centre-du-Québec, malgré une récolte inférieure, le rendement est supérieur à ce qui est observé en Mauricie, avec une moyenne de 3,5 visons/100 km<sup>2</sup> d'habitat (**Figure 3**). Le nombre de piégeurs ayant transigé au moins une fourrure de vison est relativement stable, soit environ 40 piégeurs; ceux-ci récolte en moyenne trois visons chacun. Seulement un ou deux piégeurs récoltent plus de 10 visons.

### État des populations de vison

Selon les piégeurs, la population de vison serait commune tant au Centre-du-Québec qu'en Mauricie (**Figure 4**). Toutefois, alors qu'elle serait stable en Mauricie, les piégeurs estiment qu'elle serait en diminution au Centre-du-Québec. Il est difficile d'établir la raison de cette possible baisse mais considérant que le vison affectionne les secteurs marécageux et les milieux riverains en raison de son alimentation (rat musqué, petits mammifères, grenouilles, poisson), les modifications d'habitat, qui sont parfois importantes dans ces milieux, pourraient être l'un des facteurs explicatifs.



**FIGURE 4 - Évolution de l'indice d'abondance**



## Et qu'en est-il de l'abondance et de la tendance des autres espèces?

Les indicateurs (abondance et tendance) calculés à partir des indications fournies par les piégeurs de la Mauricie et du Centre-du-Québec sur l'état des populations permettent de constater qu'en **Mauricie**, l'ensemble des espèces sont considérées comme stable et la majorité sont considérées communes – indice entre 1 et 2. Seules exceptions : le coyote et le raton laveur qui seraient plutôt rares dans cette partie plus nordique de notre région sans oublier de mentionner le castor et la belette qui seraient, quant à eux, abondants. Du côté du **Centre-du-Québec**, le coyote, le raton laveur, la belette, la moufette et le rat musqué sont considérés abondants et stables par les piégeurs. Les autres espèces présentes seraient communes et stables à l'exception du lynx roux qui serait rare.

### Résultats de la saison de piégeage 2018-2019 en Mauricie et au Centre-du-Québec

Il faut noter que le loup gris est possiblement absent au Centre-du-Québec et que le lynx du Canada et la martre d'Amérique y sont trop rares pour établir des niveaux d'abondance. Par ailleurs, la présence du lynx roux est peu probable en Mauricie.

	Mauricie		Centre-du-Québec	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Castor	2,1	→	1,8	→
Coyote	0,4	→	2,1	→
Loup gris	1,5	→	-	-
Lynx du Canada	1,6	→	-	-
Martre d'Amérique	1,8	→	-	-
Pékan	1,4	→	1,6	→
Raton laveur	0,8	→	2,7	→
Renard roux	1,8	→	1,8	→
Vison d'Amérique	1,6	→	1,9	→
Lynx roux – <i>nouveauté!</i>	-	-	0,9	→
Belette - <i>nouveauté!</i>	2,4	→	2,2	→
Moufette - <i>nouveauté!</i>	1,1	→	2,4	→
Loutre - <i>nouveauté!</i>	1,5	→	1,5	→
Rat musqué - <i>nouveauté!</i>	1,7	→	2,6	→

**LÉGENDE**

Indicateur d'abondance : ≤ 1 = Rare    Entre 1 et 2 = Commune    ≥ 2 = Abondante

Indicateur de tendance : Stable = →    En augmentation = ↗    En diminution = ↘

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 21 août 2019

Monsieur Jay R. Malcolm  
University of Toronto Faculty of Forestry  
33, Willcocks st  
Toronto Ont M5S 3B3  
[Jay.malcolm@utoronto.ca](mailto:Jay.malcolm@utoronto.ca)

**Objet : Permis scientifique n° 2019-08-21-072-08-SF**

Monsieur,

La Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) vous délivre un permis SCIENTIFIQUE afin de vous permettre de réaliser vos objectifs.

Veillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis peut entraîner pour vous et vos aides, des poursuites judiciaires et une amende. Nous vous rappelons que, malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas vous et vos aides, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable. Veuillez exécuter en respectant les conditions du certificat de bons soins. Nous vous rappelons d'établir le contact avec les piégeurs, détenteurs de bail, présents sur le territoire de votre étude. La saison de piégeage débutera le 18 octobre 2019. Veuillez prendre note que comme pour toutes les demandes de permis SEG, ce permis prendra fin le 31 mars 2019.

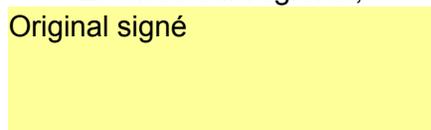
Veillez signer votre permis : celui-ci est *personnel*, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues. Vous devez l'exhiber à un agent de protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité. Ils devront avoir en leur possession une lettre signée par le titulaire du permis qui les autorise à travailler. **Toute activité effectuée en vertu de ce permis doit être réalisée sous votre supervision.**

**Avant de procéder aux travaux**, vous devez communiquer avec monsieur Donald Duquette au bureau de protection de la faune de Ville-Marie au **819 629-6011** et lui communiquer votre plan de travail. De plus, pour accéder à un territoire particulier, vous devez aviser l'organisme responsable ou obtenir toutes les autorisations requises; il en va de même pour accéder à une propriété privée.

Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec M Jean-Sébastien Naud (819 763-3388, poste 423). Lors de toute communication concernant votre permis, veuillez indiquer le numéro apparaissant sur celui-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,  
Original signé



DS/JSN/mcg

Daniel Spalding, ing. f. MGP

p. j. Permis scientifique

c. c. M. Donald Duquette  
Protection de la faune de Ville-Marie

## PERMIS SCIENTIFIQUE

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2019	08	21	072	08	S	F

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2019	08	31	AU	2020	03	31

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1	Titulaire
	Monsieur Jay R. Malcolm University of Toronto Faculty of Forestry 33, Willcocks st Toronto Ont M5S 3B3 <a href="mailto:Jay.malcolm@utoronto.ca">Jay.malcolm@utoronto.ca</a>
	Tél. :416 978-0142                      Télécopieur : N/D

2	Personne(s) supervisée(s) par le titulaire
	53-54

3	Autorisation
	Le présent permis autorise, en vertu de l'article 47 de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> , le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2 à capturer des loups pour l'étude de ces populations comme espèce focale pour le développement d'activités éco touristiques et ce, aux conditions suivantes :

4	Spécimen(s)			
	Espèce(s) visée(s)	Quantité maximale		Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
		Mort	Vivant	
	Loup gris (canis lupus)	0	5	Mâles et femelles adultes, jeunes

5	Modes de capture			
	Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
	Piège EZ grip	#7	30	Mâchoire cousinée avec décalage

6	Localisation des lieux de capture
	Territoire visé : <b>Zec Dumoine et MRC Témiscamingue</b>
	<b>Endroits de capture</b>
	Bassin versant de la rivière Dumoine

7	Manipulations, transport et disposition des spécimens
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Les animaux peuvent être capturés, marqués, mesurés et identifiés;</li> <li><input type="radio"/> Un échantillon biologique peuvent être prélevés sur chaque individu avant d'être relâché;</li> <li><input type="radio"/> La pose d'émetteur est permise;</li> <li><input type="radio"/> Les spécimens vivants doivent être remis en liberté sur les lieux mêmes de leur capture.</li> </ul>

## 8 Autres conditions à respecter

Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.

Le titulaire et ses aides doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci) lorsqu'ils exercent des activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.

Un rapport **écrit** des activités doit être transmis **avant le 28 février 2020**, à l'adresse suivante :

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**  
**Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue**  
**70, avenue Québec**  
**Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1**

Ou par courriel : [abitibi-temiscamingue.faune.permis@mffp.gouv.qc.ca](mailto:abitibi-temiscamingue.faune.permis@mffp.gouv.qc.ca)

Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :

- ▶ date et heure des travaux;
- ▶ carte localisant les stations de capture;
- ▶ description du matériel et de la méthode de capture utilisés pour chaque station;
- ▶ liste et nombre de spécimens capturés par espèce, par engin, par station;
- ▶ données biologiques (longueur, masse, etc.) sur les espèces capturées, si disponibles ;

Chaque engin de capture doit être identifié de façon lisible au nom du titulaire ou porter le numéro du présent permis. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de retirer l'engin de l'eau.

Les spécimens capturés demeurent la propriété du gouvernement du Québec et ils ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement **écrit** du Ministère.

Les spécimens non visés ou capturés contrairement aux conditions du présent permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis en liberté à l'endroit même de leur capture; s'ils sont blessés ou morts, le titulaire doit les déclarer à un agent de protection de la faune et, si ce dernier l'exige, les lui remettre pour confiscation.

Tout *addenda* relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

## 9 Fonctionnaire autorisé

Daniel Spalding ing. f., MGP <i>Directeur régional</i>	Original signé  <i>Signature</i>	Date de délivrance Année / mois / jour
Téléphone : 819 763-3388, poste 225	Télécopieur : 819 763-3216	2019-08-21
Courriel : <a href="mailto:daniel.spalding@mffp.gouv.qc.ca">daniel.spalding@mffp.gouv.qc.ca</a>		

\_\_\_\_\_  
*Signature du titulaire*

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 19 septembre 2019

Monsieur Jacques Cormier  
Pour le compte du MFFP— Direction de la gestion de la faune 08  
53-54 @gmail.com

**Objet : Permis de gestion de la faune n° 2019-09-19-80-08-GF**

Monsieur,

La Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) vous délivre un permis de *GESTION DE LA FAUNE* afin de vous permettre de réaliser l'abattage de loup dans le secteur du lac Crochet ainsi que les secteurs du caribou de Val-d'Or par les personnes qui sont autorisées sur le permis ci-joint.

Veillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis peut entraîner, pour vous et vos aides, des poursuites judiciaires et une amende. Il est important que ces personnes connaissent bien ces conditions. Vous devez communiquer avec M. Christian Labbé, responsable du bureau de protection de la faune de Val-d'Or au **819 354-4728** ou monsieur Jean-Sébastien Naud, après l'abattage d'un loup.

Veillez signer votre permis : celui-ci est personnel, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne.

Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec monsieur Jean-Sébastien Naud (819 763-3388, poste 423). Lors de toute communication concernant votre permis, veuillez indiquer le numéro apparaissant sur celui-ci.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Original signé

DS/JSN/mcg

Daniel Spalding, ing. f. MGP

p. j. Permis de gestion de la faune

c. c. M. Christian Labbé  
Protection de la faune de Val-d'Or

N° du permis						
Année	Mois	Jour	N° séq.	Région	Type	Loi
2019	09	19	<b>80</b>	08	G	F

Période de validité du permis						
Année	Mois	Jour		Année	Mois	Jour
2019	09	21	AU	2019	10	17

Ce permis comprend neuf sections numérotées de 1 à 9.

1 Titulaire
Monsieur Jacques Cormier 53-54 [redacted]
Tél. : 53-54 [redacted] Téléc. : 53-54 [redacted]

2 Personne(s) supervisée(s) par le titulaire
Groupe 1 (lac Crochet) : 53-54 [redacted]
Groupe 2 (2Km nord-ouest lac Ben) : 53-54 [redacted]
Groupe 3 secteurs lac à la truite : 53-54 [redacted]
Groupe 4 : 53-54 [redacted]

3 Autorisation
Le présent permis autorise, en vertu de l'article 47 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, le titulaire et les personnes mentionnées à la section 2 à abattre des loups durant la période de chasse à l'orignal dans le but de contrôler la prédation potentielle sur le caribou de Val-d'Or, et ce, aux conditions suivantes :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Port du dossard orange fluorescent et les dispositions relatives au transport d'armes à feu prévues au Règlement sur la chasse.</li> </ul>

4 Spécimen(s)			
Espèce(s) visée(s)	Quantité maximale		Caractéristiques (taille, sexe, âge, etc.)
	Mort	Vivant	
Loup	X		---

5 Modes de capture des spécimens			
Engin	Type ou modèle	Quantité	Dimensions/spécifications
<ul style="list-style-type: none"> <li>Arc et arbalète durant la saison de chasse à l'orignal à l'arc (21 sep. au 5 oct. 2019)</li> </ul>	--	--	--
<ul style="list-style-type: none"> <li>Arc, arbalète et arme à feu autorisée pour le gros gibier (12 oct. au 17 oct. 2019)</li> </ul>	--	--	--

## 6 Localisation du lieu des manipulations

Les captures peuvent être réalisées dans le secteur de chasse associé au bail de camps détenu par le groupe.

## 7 Manipulations, transport et disposition des spécimens

Les spécimens morts seront disposés de la façon suivante :

- Les loups abattus, en respectant les règles de ce permis, peuvent être conservés par les personnes mentionnées à la section 2 ou enterrés dans les environs immédiats de la capture, mais à plus de 50 m de tout plan d'eau.

## 8 Autres conditions à respecter

Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.

Les autres personnes autorisées par les agents de protection de la faune devront respecter les conditions suivantes :

1. S'assurer de bien identifier les animaux afin de ne pas abattre d'autres espèces que le loup;
2. Effectuer les activités d'abattage durant les périodes spécifiées par les agents de la protection de la faune, c'est-à-dire :
  - A. Entre le 21 septembre et le 06 octobre 2019 inclusivement (jours non ouvrables compris) à l'aide d'un arc ou d'une arbalète;
  - B. Entre le 12 octobre et le 17 octobre 2019 inclusivement (jours non ouvrables compris) à l'aide d'un arc, une arbalète ou d'une arme à feu autorisée pour la chasse au gros gibier.
3. En cas d'abattage d'un loup, la personne devra se rapporter à l'intérieur d'un délai de 48 heures auprès du bureau de protection de la faune de Val-d'Or. Il devra indiquer le lieu, la date de capture, l'endroit où il est enterré ainsi que fournir l'information sur le sexe (mâle ou femelle) et l'âge (jeune ou adulte) de l'animal;
4. Si aucun loup n'est abattu à la fin de la période spécifiée, la personne devra se rapporter à l'intérieur d'un délai de 48 heures auprès du bureau de protection de la faune de Val-d'Or au 819 354-4728 pour indiquer qu'il n'y a eu aucun abattage;
5. Ce permis ne vous soustrait pas du respect de la réglementation concernant l'utilisation et la décharge d'arme à feu dans la limite des municipalités concernées.

Tout *addenda* relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

## 9 Fonctionnaire autorisé

Original signé

DANIEL SPALDING		Signature	Date de délivrance
Directeur régional			Année / mois / jour
Téléphone : 819 763-3388, poste 225		Télécopieur : 819 763-3216	Courriel : daniel.spalding@mffp.gouv.qc.ca
			2019-09-19

\_\_\_\_\_  
*Signature du titulaire*

PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, 22 octobre 2018

Monsieur Jay R. Malcolm  
Faculty of Forestry, University of Toronto  
33, Willcooks st  
Toronto Ont M5S 3B3  
[Jay.malcolm@utoronto.ca](mailto:Jay.malcolm@utoronto.ca)

Objet : Permis scientifique n° 2018-10-15-**085**-08-SF

Monsieur,

La Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) vous délivre un permis SCIENTIFIQUE afin de vous permettre de réaliser vos objectifs.

Veillez prendre connaissance du contenu de votre permis, il fait état des conditions que vous devez respecter. Tout manquement à l'une des conditions de ce permis peut entraîner pour vous et vos aides, des poursuites judiciaires et une amende. Nous vous rappelons que, malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas vous et vos aides, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable. Veuillez exécuter en respectant les conditions du certificat de bons soins. Nous vous rappelons d'établir le contact avec les piégeurs, détenteurs de bail, présents sur le territoire de votre étude. La saison de piégeage débutait le 18 octobre 2018. Veuillez prendre note que comme pour toutes les demandes de permis SEG, ce permis prendra fin le 31 mars 2019.

Veillez signer votre permis : celui-ci est *personnel*, il ne peut être délégué, cédé ou transféré à une autre personne. Vous devez le porter sur vous lorsque vous exercez les activités qui y sont prévues. Vous devez l'exhiber à un agent de protection de la faune qui vous en fait la demande. Vos aides doivent également porter sur eux une copie de ce permis lorsqu'ils sont en cours d'activité. Ils devront avoir en leur possession une lettre signée par le titulaire du permis qui les autorise à travailler. **Toute activité effectuée en vertu de ce permis doit être réalisée sous votre supervision.**

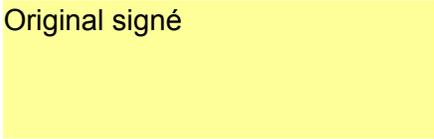
**Avant de procéder aux travaux**, vous devez communiquer avec Monsieur Donald Duquette au bureau de la Protection de la faune de Ville-Marie au **819 629-6011** et lui communiquer votre plan de travail. De plus, pour accéder à un territoire particulier, vous devez aviser l'organisme responsable ou obtenir toutes les autorisations requises; il en va de même pour accéder à une propriété privée.

Pour toute demande d'information concernant votre permis, veuillez communiquer avec M Jean-Sébastien Naud (819 763-3388 poste 423). Lors de toute communication concernant votre permis, veuillez indiquer le numéro apparaissant sur celui ci.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Original signé



DS/JSN/mcg

Daniel Spalding, ing. f. MGP

p. j. Permis scientifique

c. c. M. Donald Duquette, Protection de la faune de Ville-Marie



## 8 Autres conditions à respecter

Pour être valide, le permis doit être signé par le titulaire.

Le titulaire et ses aides doivent porter sur eux le présent permis (ou une copie de celui-ci) lorsqu'ils exercent des activités prévues au permis, et l'exhiber à un agent de protection de la faune qui en fait la demande.

Un rapport **écrit** des activités doit être transmis **avant le 28 février 2019**, à l'adresse suivante :

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs**  
**Direction régionale de la gestion de la faune**  
**70, avenue Québec**  
**Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1**

Ou par courriel : [abitibi-temiscamingue.faune.permis@mffp.gouv.qc.ca](mailto:abitibi-temiscamingue.faune.permis@mffp.gouv.qc.ca)

Ce rapport doit contenir les renseignements suivants :

- ▶ date et heure des travaux;
- ▶ carte localisant les stations de capture;
- ▶ description du matériel et de la méthode de capture utilisés pour chaque station;
- ▶ liste et nombre de spécimens capturés par espèce, par engin, par station;
- ▶ données biologiques (longueur, masse, etc.) sur les espèces capturées, si disponibles ;

Chaque engin de capture doit être identifié de façon lisible au nom du titulaire ou porter le numéro du présent permis. Dans le cas des engins submergés, l'identification doit être lisible sans qu'on ait besoin de retirer l'engin de l'eau.

Les spécimens capturés demeurent la propriété du gouvernement du Québec et ils ne peuvent être vendus, donnés, échangés ou consommés sans le consentement **écrit** du Ministère.

Les spécimens non visés ou capturés contrairement aux conditions du présent permis doivent, s'ils sont indemnes et vivants, être remis en liberté à l'endroit même de leur capture; s'ils sont blessés ou morts, le titulaire doit les déclarer à un agent de protection de la faune et, si ce dernier l'exige, les lui remettre pour confiscation.

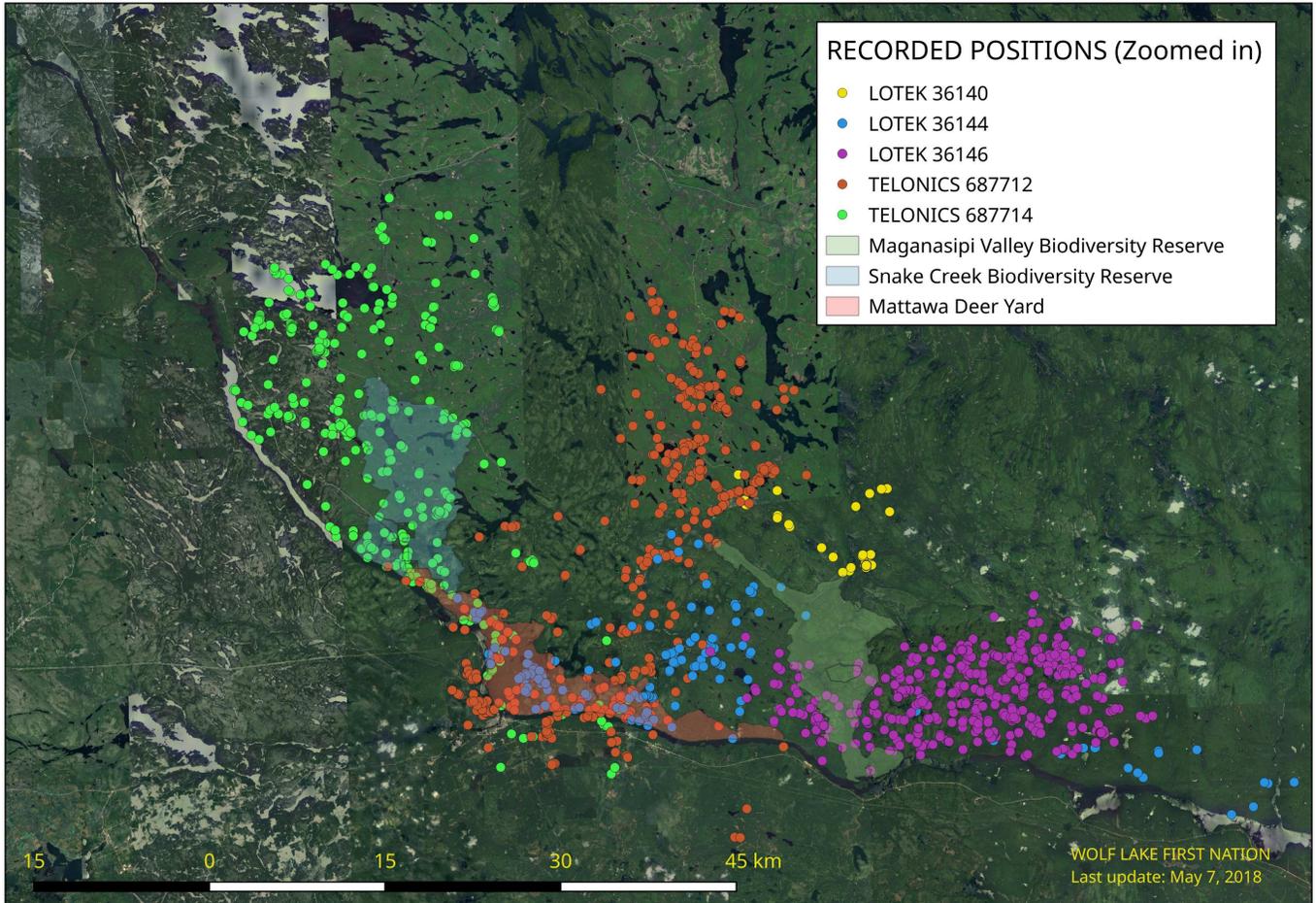
Tout *addenda* relatif à ce permis fait partie intégrante de ce permis. Les conditions précisées au permis s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

## 9 Fonctionnaire autorisé

Daniel Spalding ing. f., MGP		Original signé	Date de délivrance Année / mois / jour
<i>Directeur régional</i>		<i>Signature</i>	2018-10-22
Téléphone : 819 763-3388, poste 225	Télécopieur : 819 763-3216	Courriel : <a href="mailto:daniel.spalding@mffp.gouv.qc.ca">daniel.spalding@mffp.gouv.qc.ca</a>	

\_\_\_\_\_  
*Signature du titulaire*

# ANNEXE



## Formulaire de manipulation Loup 2018

Date : _____	Site de capture : _____
Manipulateurs : _____ _____	Météo : <input type="checkbox"/> Soleil <input type="checkbox"/> Nuage <input type="checkbox"/> Pluie <input type="checkbox"/> Neige <input type="checkbox"/> Verglas
Prise de notes : _____	T°C extérieure : _____

### Immobilisation physique:

<b>Espèce :</b> <input type="checkbox"/> Loup <input type="checkbox"/> Coyote <input type="checkbox"/> Indéterminé	Couleur du pelage : _____
<input type="checkbox"/> Capture <input type="checkbox"/> Recapture <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/> Femelle	<input type="checkbox"/> Adulte <input type="checkbox"/> Juvénile
Poids total : _____ lbs - Poids du filet : _____ lbs = Poids de l'animal : _____ lbs	
ID animal: CMT - _____	N° étiquette : _____ Oreille marquée : <input type="checkbox"/> Gauche <input type="checkbox"/> Droite
PIT Tag ID# : _____	Localisation sur animal : _____
T°C rectale : _____ heure : _____	Rythme cardiaque : _____ Rythme respiratoire : _____ (qualitatif) sur 15 sec. (x 4)
<u>Signes de reproduction :</u>	
Femelle lactante : <input type="checkbox"/>	Mammelles enflées : <input type="checkbox"/> Saturation O2 : _____

### Télémetrie :

No. série collier : _____	Fréquence : 151 - _____	Aimant enlevé: <input type="checkbox"/>
Date drop-off : 15 juin 2017	Durée vie : _____	

### Mesures morphométriques :

Longueur totale (cm) : _____	Circonférence du cou (cm) : _____
Hauteur au garrot (cm) : _____	Tour de poitrine (cm) : _____

### Échantillons pour l'analyse génétique :

Biopsie (oreille) : <input type="checkbox"/>	Poils : <input type="checkbox"/>	Fèces : <input type="checkbox"/>
--	----------------------------------	----------------------------------

HEURE DE FIN DES MANIPULATIONS (remis en liberté) : \_\_\_\_\_

Photos prises :  Vidéos prises :

**A- Site de rétention :**

Distance entre l'animal capturé et le site d'installation du piège : \_\_\_\_\_ m

(type d'ancrage: grappin)

Site de rétention :  à découvert  partiellement couvert  couvert

Signes de lutte :  Légers  Modérés  Prononcés

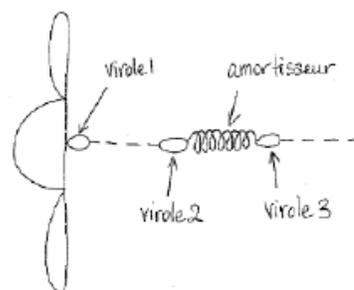
Comportement :  Réagit  Réagit partiellement  Ne réagit pas  Mort

Amortisseur :  fonctionnel  partiellement fonctionnel  non fonctionnel

Virole 1 :  fonctionnelle  partiellement fonctionnelle  non fonctionnelle

Virole 2 :  fonctionnelle  partiellement fonctionnelle  non fonctionnelle

Virole 3 :  fonctionnelle  partiellement fonctionnelle  non fonctionnelle



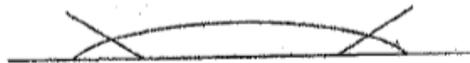
**B- Détails de capture :**

Piège :  LP7  Alaskan Bridger  MB750  Soft Catch

Position de la patte dans le piège :

Localiser la position de la mâchoire sur la patte :

Patte capturée :  Droite  Gauche  Avant  Arrière



C- Condition de l'animal : Condition corporelle :  Normal  Maigre

Check-up :  Tête  Yeux  Oreilles  Dents apparentes  Lèvres  Pattes libres  Côtes

Blessures évidentes (indiquer la localisation sur le dessin):

Œdème  Lacération/Coupure : long. = \_\_\_\_\_  Abrasion : long. = \_\_\_\_\_  Fracture

Patte croche (luxation)  Saignement externe  Automutilation  Autre : \_\_\_\_\_

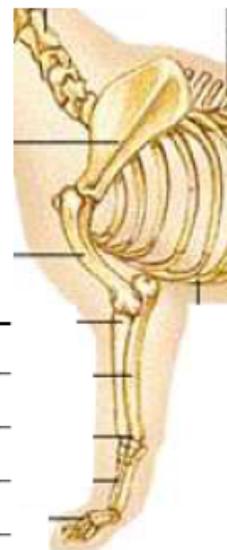
**D- Soins :**

Thermorégulation (voir protocole):  Hyperthermie  Hypothermie

Saignement externe :  nettoyer  sécher  poudre hémostatique  blu-spray

Autre : \_\_\_\_\_

Euthanasie (voir formulaire de nécropsie)

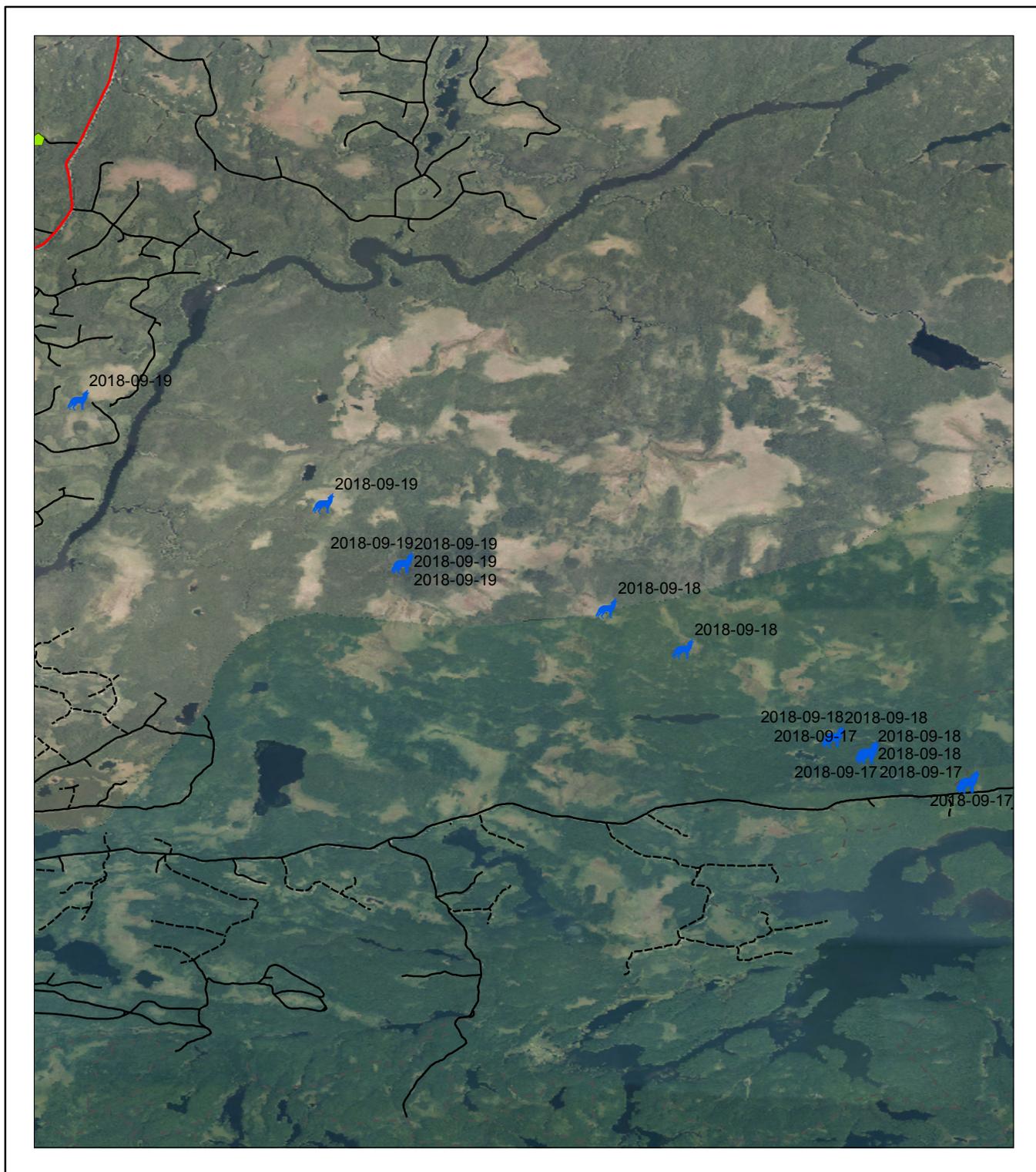


**Notes :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

# Localisation satellitaire du Loup G1801

19 septembre 2018



## Légende

 Événements GPS\_Collar22767\_G1801\$

### Projection cartographique

Universel Transverse Mercator(UTM) zone 18

### Sources

Base de données géographiques, MERN

### Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec

**Forêts, Faune  
et Parcs**

**Québec** 



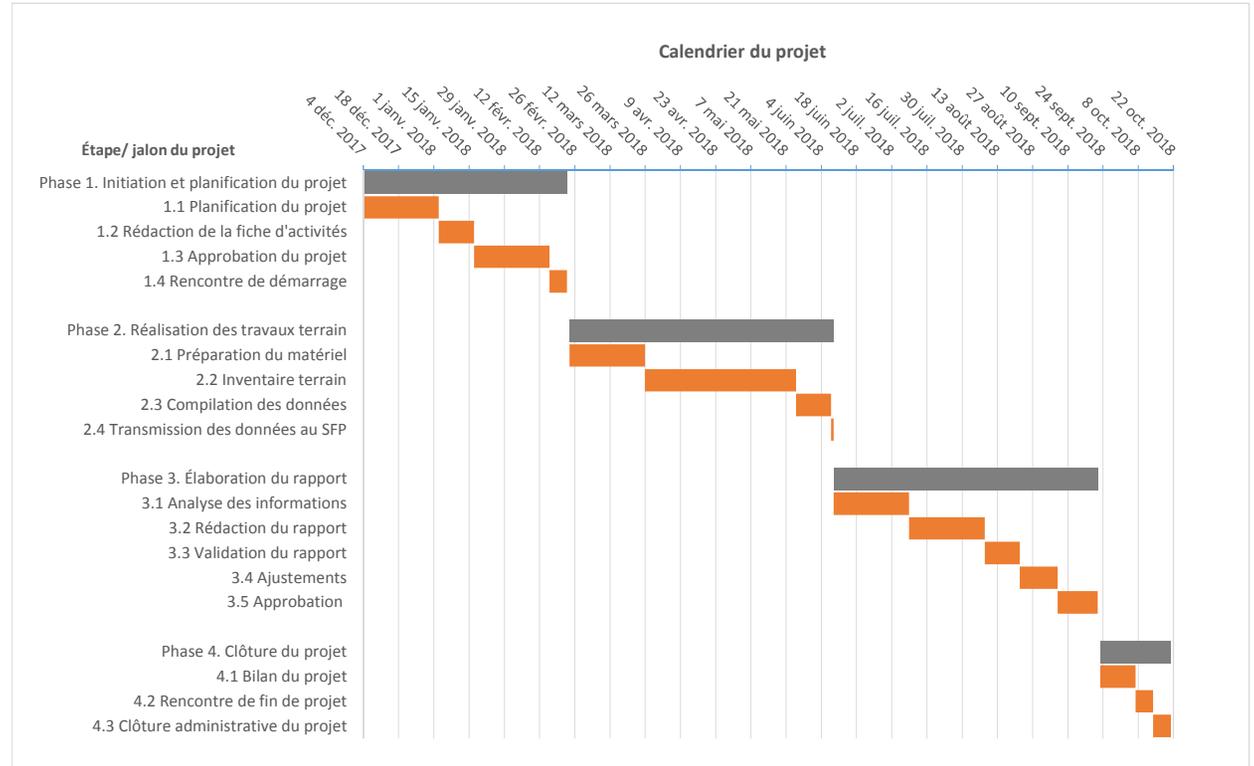


## Diagramme de GANTT

Titre du projet :

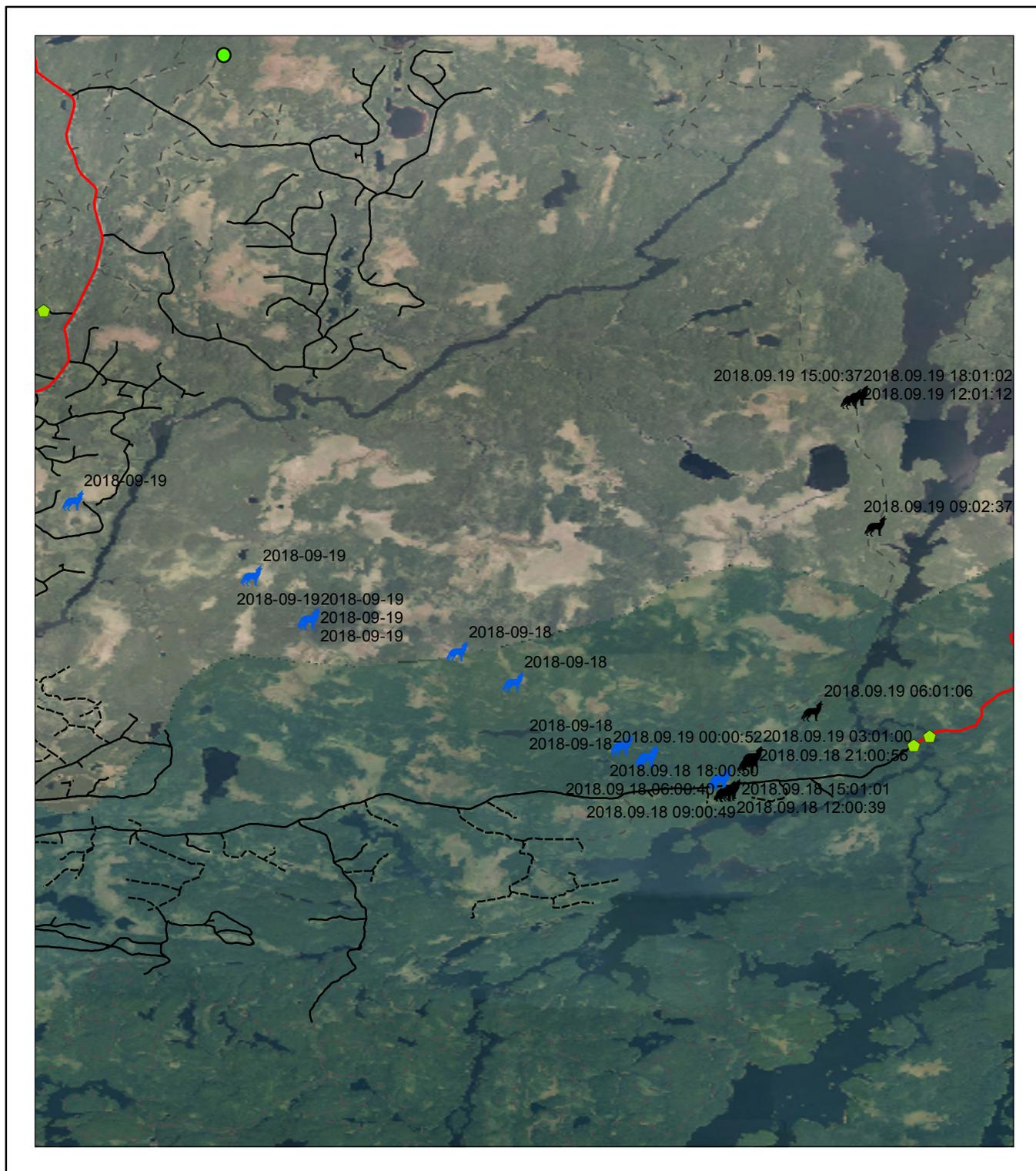
Date de la version:

Étape/ Jalon du projet	Date début	Durée (jours)	Date fin
<b>Phase 1. Initiation et planification du projet</b>	4 déc. 2017	81	23 févr. 2018
1.1 Planification du projet	4 déc. 2017	30	3 janv. 2018
1.2 Rédaction de la fiche d'activités	3 janv. 2018	14	17 janv. 2018
1.3 Approbation du projet	17 janv. 2018	30	16 févr. 2018
1.4 Rencontre de démarrage	16 févr. 2018	7	23 févr. 2018
<b>Phase 2. Réalisation des travaux terrain</b>	24 févr. 2018	105	9 juin 2018
2.1 Préparation du matériel	24 févr. 2018	30	26 mars 2018
2.2 Inventaire terrain	26 mars 2018	60	25 mai 2018
2.3 Compilation des données	25 mai 2018	14	8 juin 2018
2.4 Transmission des données au SFP	8 juin 2018	1	9 juin 2018
<b>Phase 3. Élaboration du rapport</b>	9 juin 2018	105	22 sept. 2018
3.1 Analyse des informations	9 juin 2018	30	9 juil. 2018
3.2 Rédaction du rapport	9 juil. 2018	30	8 août 2018
3.3 Validation du rapport	8 août 2018	14	22 août 2018
3.4 Ajustements	22 août 2018	15	6 sept. 2018
3.5 Approbation	6 sept. 2018	16	22 sept. 2018
<b>Phase 4. Clôture du projet</b>	23 sept. 2018	28	21 oct. 2018
4.1 Bilan du projet	23 sept. 2018	14	7 oct. 2018
4.2 Rencontre de fin de projet	7 oct. 2018	7	14 oct. 2018
4.3 Clôture administrative du projet	14 oct. 2018	7	21 oct. 2018



# Localisation satellitaire des Loups projet 2018

19 septembre 2018



## Légende

-  G1801
-  G1802

### Projection cartographique

Universel Transverse Mercator(UTM) zone 18

### Sources

Base de données géographiques, MERN

### Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec

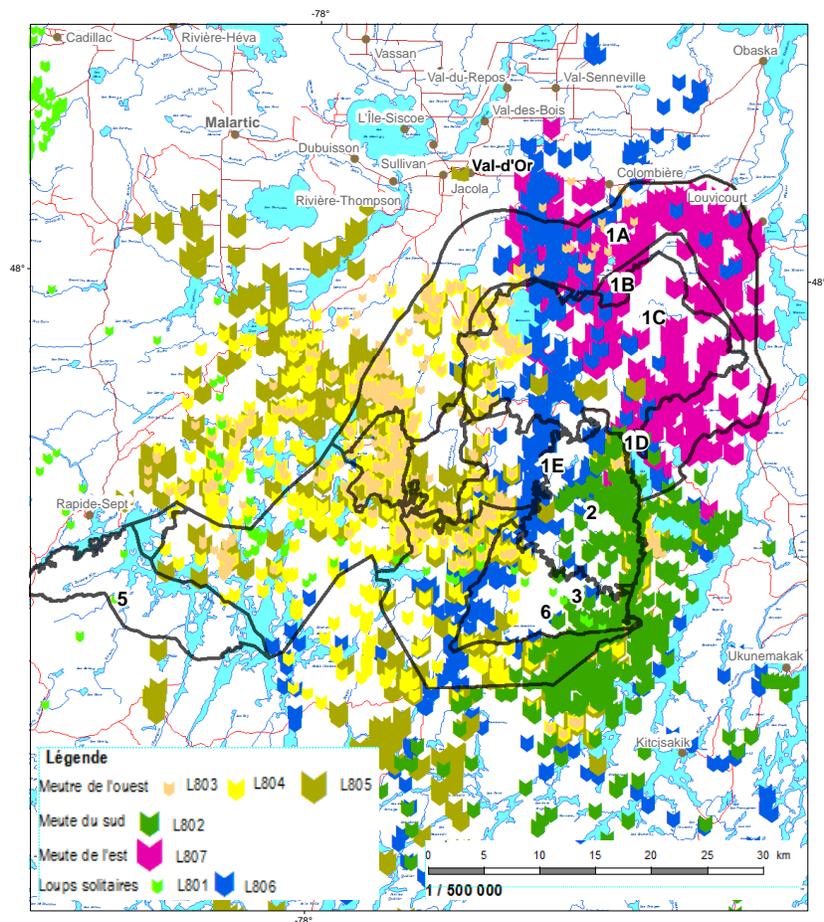
**Forêts, Faune  
et Parcs**

**Québec** 

## SUIVI DÉPRÉDATION LOUP

À l'automne 2018, une opération de pose de collier sur les loups a été effectuée par la Direction de la gestion de la faune (DGFa) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) afin de déterminer leur utilisation du territoire et de nous permettre d'être plus efficace dans la protection du caribou contre la prédation. Ainsi, quatre colliers de la compagnie Telonic et trois colliers de la compagnie Vectronic ont été installés sur des loups de différents secteurs dans le but de suivre les meutes et connaître leurs interactions avec les secteurs utilisés par le caribou. Quatre territoires sont ainsi défendus par les loups marqués, soit le territoire de la meute de l'ouest (loups L803, L804 et L805), le territoire de la meute du sud (loup L802), le territoire de la meute de l'est (loup L807) et le territoire du loup solitaire (loup L806) (voir carte 1). Quant au loup L801, il a quitté le territoire du caribou de Val-d'Or suite à l'installation de son collier pour se retrouver à Rouyn-Noranda, soit à 125 km de son lieu de capture.

Carte 1 : Localisation des loups entre septembre 2018 et mai 2019



Le suivi de ces loups nous a permis de déterminer quelle utilisation du territoire faisait chacune des meutes. Nous avons constaté que la meute de l'ouest, que nous considérons inoffensive par le passé, était au final la plus menaçante pour le caribou en 2018-2019. Effectivement, bien qu'elle utilise le territoire au sud-ouest de l'aire utilisée principalement par le caribou, elle effectue régulièrement des expéditions au nord, dans l'habitat préférentiel du caribou. Lors du premier vol de repérage des caribous le 13 novembre 2018, nous avons pu observer que cette meute venait de causer la mort d'un caribou mâle sur une presqu'île au sud du lac Sabourin. Un survol supplémentaire avait alors été effectué le 14 novembre afin d'évaluer la taille des meutes de loups; cette meute comptait alors un nombre minimum de 9 loups. Lors de notre deuxième repérage de caribou le 22 novembre 2018, nous avons pu constater que cette même meute avait tué un faon caribou à quelques kilomètres de leur précédent abattage. Suite à cette observation, une opération de déprédation aérienne a été lancée.

Entre le 23 novembre 2018 et le 19 avril 2019, six sorties en hélicoptère ont été effectuées afin de réduire la taille des meutes de loups, principalement de la meute de l'ouest (voir tableau 1). Au total, ce sont six loups de cette meute et un loup de la meute du sud qui ont été abattus à partir de l'hélicoptère. Au total, 16,1 heures de vol ont été effectuées pour un coût total de 29 528,64 \$. Par contre, certains vols ont aussi servi à faire du repérage de caribou et de la récupération de colliers de caribou.

**Tableau 1 : Détail de la déprédation du loup**

DATE	N <sup>BRE</sup> LOUP OBSERVÉ	N <sup>BRE</sup> LOUP ABATTU	MEUTE	MÉTHODE	N <sup>BRE</sup> HEURE VOL	COÛT (\$)	AUTRES OPÉRATIONS
sept-18		3		Piégeage			
2018-11-14		0		Hélico	2,3	3 834,42	Repérage seulement
2018-11-23	4	1	Ouest	Hélico	2,2	3 262,22	
2018-11-29	3	2	Ouest	Hélico	3,1	6 076,18	Survol des 2 caribous à Winneway
2018-12-07	1S+2E+2O	1	Est	Hélico	2,3	3 975,28	Visite de 3 meutes différentes
2018-12-12	3O+2S	1	Sud	Hélico	3,2	5 495,58	Visite des deux colliers caribous Les 3 colliers de la meute de l'ouest étaient regroupés, sans autres individus
2019-04-15	2	1	Ouest	Hélicoptère	2,7	4 679,84	Récupération 1 collier caribou
2019-04-19	1	1	Ouest	Hélicoptère	3,2	6 039,54	Récupération 2 colliers caribou. Coût plus dispendieux car nolisement requis

Les opérations aériennes étaient lancées dès qu'un risque pour la population de caribou était appréhendé, soit dès qu'une meute de loups s'approchait des caribous à une distance jugée critique. Les colliers sur les caribous n'ont été installés que le 1<sup>er</sup> mars 2019, nous empêchant de connaître la localisation des caribous avant cette date. De plus, une des femelles caribous marquées se trouvait près de la municipalité de Winneway et nous n'avons pas de loup de marqué à cet endroit. Il était alors impossible de savoir si des loups se situaient à proximité de l'animal. À plusieurs reprises nous sommes allés survoler cette femelle pour voir s'il y avait des signes de la

présence de loups, mais aucun signe n'était observé. Malheureusement, nous avons reçu un signal de mortalité le 15 avril 2019. La sortie du 19 avril nous a permis de confirmer que la cause de la mort était la prédation par les loups.

Lors de la période de fonte des neiges, tant qu'il y a présence d'une croute sur la neige, les loups sont avantagés par rapport au caribou. Ils peuvent parcourir plus de 45 km en une journée, alors que les déplacements des caribous sont très difficiles car la croute ne les supporte pas et ils défoncent constamment. Les conditions météorologiques de cette année ont avantagé les loups durant une très longue période, soit approximativement du 16 mars au 30 avril. Durant cette période, il était difficile, voire impossible, de prévoir les déplacements et les attaques des loups. Ainsi, ils ont tué deux autres caribous supplémentaires durant cette période sans que nous n'ayons le temps d'intervenir.

Tableau 2 : Mortalité des caribous

DATE	SEXE	ÂGE APP.	CAUSE
2018-06-01	M		Inconnue
2018-06-01	M		Loup
2018-11-13	M	3,5-9,5	Loup : meute de l'ouest
2018-11-18	I	0,5	Loup : meute de l'ouest
2019-04-04	F	15,5	Loup : meute de l'ouest
2019-04-15	F	10,5	Loup : meute de Winneway
2019-04-18	F	3,5-9,5	Loup : meute de l'ouest

## PLANIFICATION 2019-2020

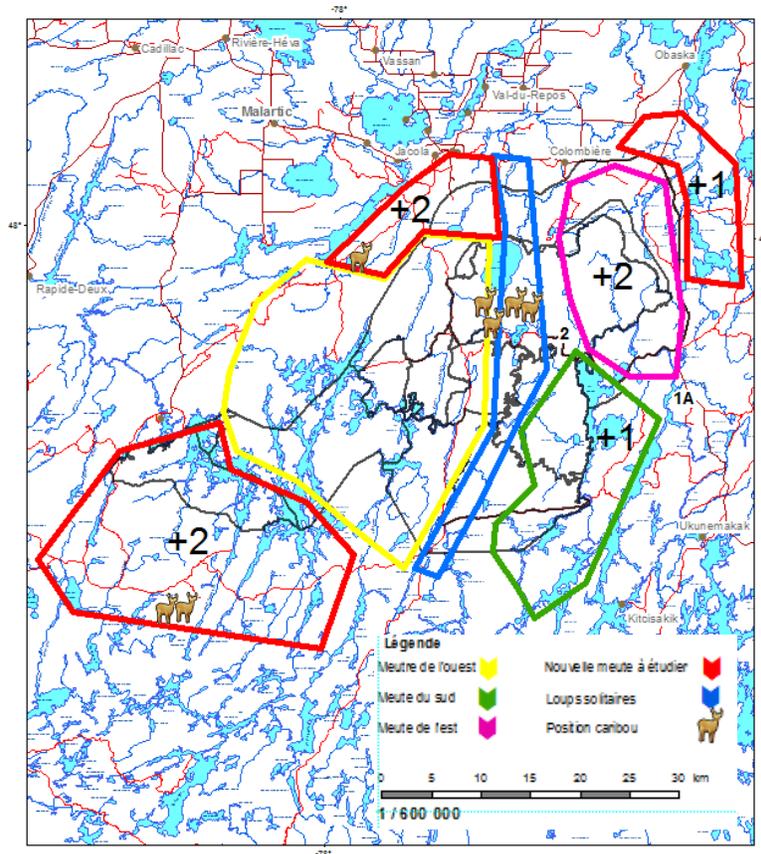
Les expériences du passé démontre qu'il n'est pas efficace à long terme d'éliminer tous les loups du territoire. Ceci fonctionne pour un certain temps, mais d'autres meutes plus fortes et plus nombreuses viennent rapidement s'installer et les efforts de déprédation doivent à ce moment être augmentés considérablement. Ainsi, nous désirons maintenir deux loups par meute pour qu'ils puissent défendre un territoire, sans être trop efficace dans leurs attaques contre le gros gibier. Nous envisageons installer de nouveaux colliers émetteurs sur les loups à l'automne 2019 et effectuer de l'immunocontraception sur les loups marqués. L'immunocontraception empêchera les loups de se reproduire, nous permettant de limiter nos efforts de déprédation à long terme. Tout autre loup sera abattu. Il sera ainsi possible de suivre les déplacements des loups et d'intervenir si un danger est appréhendé. Sans la pose de collier, nous devons tenter de supprimer la totalité des loups du territoire, opération qui présente une plus faible acceptabilité sociale.

Trois des sept colliers installés à l'automne 2018 ne fonctionnent plus pour une raison inconnue, soit les colliers Vectronic (n<sup>os</sup> L807, L801 et L803). 23-24

Ainsi, il ne reste plus de collier émetteur dans la meute de l'est. Nous devons aussi ajouter des colliers dans certaines meutes pour avoir deux loups marqués par meute sur le territoire du caribou de Val-d'Or. Nous désirons aussi marquer des loups dans

des meutes avoisinantes pour s'assurer qu'elles sont sans impact sur le caribou ou encore, pour s'assurer de bien protéger les caribous s'ils décident de s'aventurer à l'extérieur de leur habitat préférentiel, comme ce fut le cas cet hiver. Ainsi, c'est un total de huit colliers que nous désirons installés à l'automne 2019, soit deux dans la meute de l'est, un dans la meute du sud, un dans le secteur du lac Simon, deux dans le secteur de l'aéroport et deux dans le secteur de Winneway (voir carte 2).

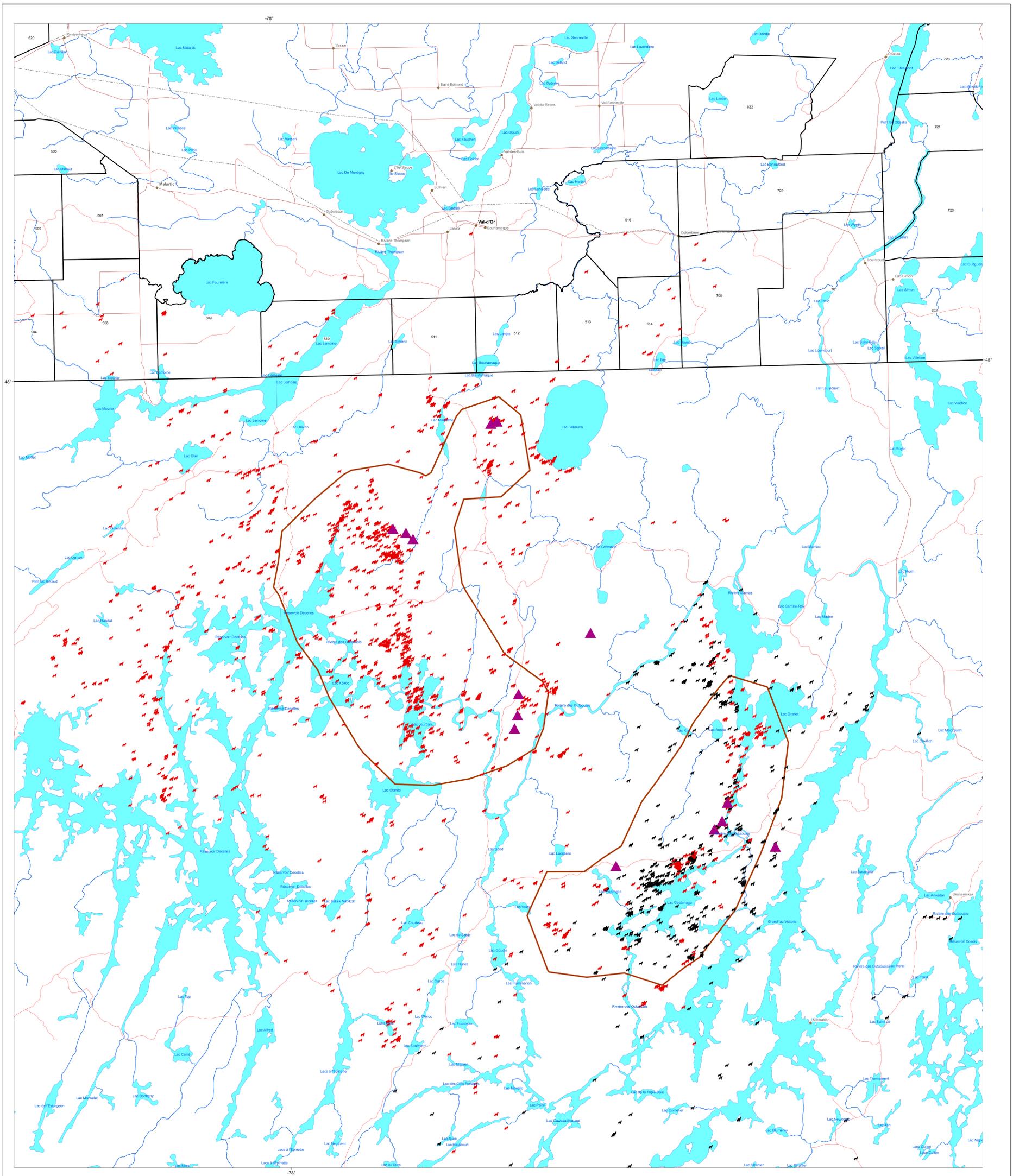
Carte 2 : Localisation des meutes de loup et des caribous à l'hiver 2018-2019



Le délai de réception des colliers émetteurs suite à une commande peut prendre jusqu'à six mois. Afin de réaliser cette opération, les colliers doivent être commandés dans les plus brefs délais, sans quoi il est possible que nous ne recevions pas les colliers à temps. La région de Charlevoix désire réaliser le même projet que nous dans les années à venir et ils effectueraient une commande conjointement avec nous.

# Zone de haute concentration de localisations des loups 803-804-805 (meute de l'ouest) et du loup 802 (meute du sud), septembre 2018 à mars 2019

## Site potentielle pour capture de loup



- ▲ site de capture potentielle (à valider sur le terrain)
- ▲ loup 802
- ▲ loup 803-804-805
- Zone de haute concentration
- Terrain piégeage

**Métadonnées**  
 Projection cartographique  
 Métrador Transverse modifiée (MTM), zone 10  
 Sources  
 Base de données géographiques, MRN et MDDEFP

**Réalisation**  
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 Direction de la gestion de la faune de l'Adiribi-Temiscamingue  
 Rouyn-Noranda, mars 2019  
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec



FORÊTS,  
FAUNE ET  
PARCS



Plan de gestion  
des animaux à fourrure  
au Québec 2018-2025

Document synthèse

Le premier au Québec!

ENSEMBLE    
on fait avancer le Québec

Québec 

## IMPORTANT

Les territoires régis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) ainsi que les réserves à castor conservent leur statut. Le piégeage de tous les animaux à fourrure y demeure exclusif aux Autochtones.

La chasse de certains animaux à fourrure ainsi que le contrôle des animaux à fourrure importuns seront intégrés au plan de gestion ultérieurement.

En tout temps, reportez-vous au site Web du Ministère pour connaître les modalités d'exploitation en place : [mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/index.asp](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/index.asp)

## Dépôt Légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-80521-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-80522-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## Photos de la couverture

Castor : Nicolas Bradette

Lynx du Canada : Frédéric Halmaj

Martre : Shutterstock

Coyote : Nicolas Bradette

# Introduction

## Importance socioculturelle et économique du piégeage des animaux à fourrure

L'histoire du Québec et du Canada est intimement liée au piégeage des animaux à fourrure. Cette activité a été, dans les premiers temps de la colonisation, le plus important moteur économique de l'Amérique du Nord. De nos jours, le piégeage génère annuellement près de 13 millions de dollars<sup>1</sup> en retombées économiques au Québec, sans compter le commerce et la transformation des fourrures. Il joue encore un rôle socioculturel important en perpétuant les traditions.

## Un premier plan de gestion pour les animaux à fourrure

Au Québec, la plupart des espèces exploitées par la chasse et la pêche font déjà l'objet de plans de gestion élaborés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Dans le cas des animaux à fourrure, il s'agit d'un premier plan de gestion multiespèces.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion sont l'occasion de faire le point sur la situation des espèces. Cela permet de réfléchir aux mesures à prendre pour maintenir les populations et leurs habitats et d'assurer leur mise en valeur au bénéfice de la population québécoise. La planification doit être rigoureuse et faite en collaboration avec tous les intervenants concernés par cette activité tant à l'échelle provinciale que régionale. Les plans de gestion précisent les possibilités fauniques disponibles, déterminent les enjeux entourant les espèces visées et proposent des modalités d'exploitation adaptées aux réalités des différentes régions du Québec.

1 Québec. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : Synthèse, étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec, 16 p.



Photo : Gaëtan Fournier

## Les avantages d'un plan de gestion

Le Québec se dote d'un premier plan de gestion multiespèces des animaux à fourrure, qui couvre une période de huit (8) ans et compte une évaluation à mi-parcours. Ce nouveau plan de gestion permettra de :

- simplifier la réglementation pour les utilisateurs tout en maintenant les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF);
- limiter les infractions de nature technique (captures non ciblées);
- améliorer la qualité des données pour assurer une saine gestion des espèces.

# Bilan de l'exploitation des animaux à fourrure

Des bilans de l'exploitation des différentes espèces d'animaux à fourrure ont été publiés en 2017 et sont accessibles sur le site Web du MFFP<sup>2</sup>. Ces bilans se basent principalement sur les données de récolte (transactions de fourrures) et des indices indirects de l'état des populations. Globalement, la majorité des espèces sont en bonne situation.

## En croissance :

**Coyote** : La récolte et les populations sont en hausse, principalement à cause de l'expansion de son aire de répartition.

**Loup gris** : La récolte est également en croissance, notamment dans la zone forestière de la sapinière.

## Stables :

**Loutre de rivière** : La récolte est stable et suit largement celle des castors.

**Lynx du Canada** : La récolte est stable, mais la proportion des animaux capturés qui dépassent le quota reste inconnue.

**Raton laveur** : La récolte est également stable pour cette espèce.

**Renard roux** : La récolte est globalement stable, mais présente de fortes variations entre les années.

**Vison d'Amérique** : La récolte est stable, voire en légère augmentation dans certains secteurs au sud de la province.

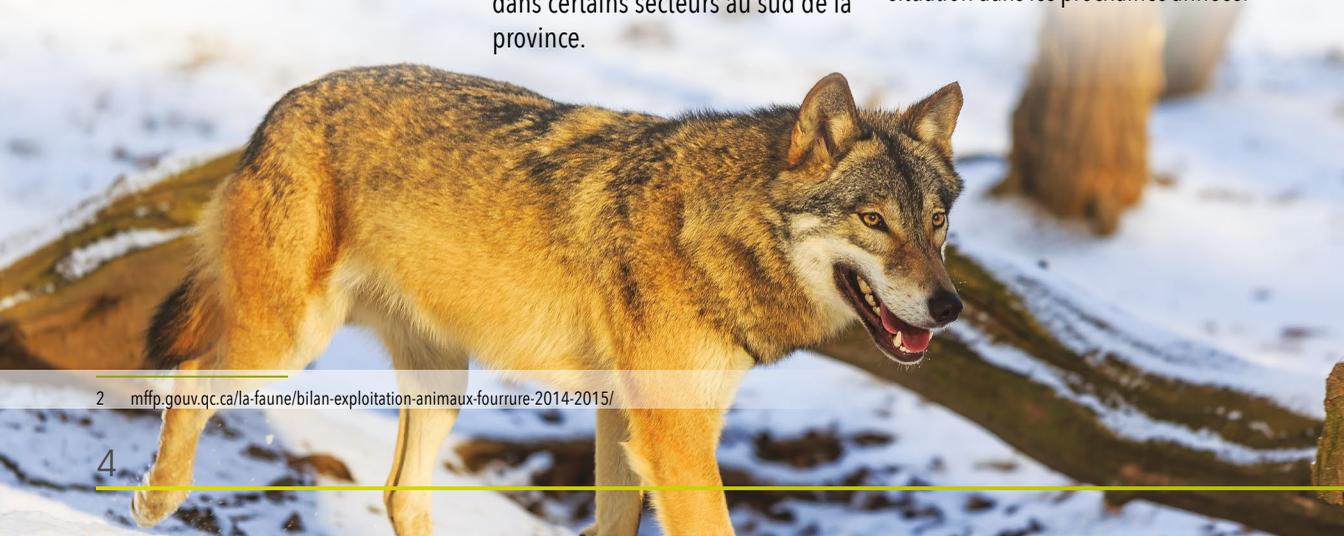
## En légère baisse :

**Martre d'Amérique** : La récolte varie grandement d'une année à l'autre, mais présente une tendance à la baisse.

**Pékan** : Les populations sont en expansion vers le nord, mais la récolte est plutôt en baisse dans le sud de la province.

**Rat musqué** : La récolte est en baisse, notamment dans le corridor fluvial où se situent les habitats historiquement les plus productifs.

Pour ces trois espèces, une attention particulière sera portée au suivi de la situation dans les prochaines années.



## Portrait partiel de la récolte :

**Belettes et hermine :** L'abondance de ces espèces varie grandement d'une année à l'autre selon les fluctuations d'abondance de leurs proies. Leur récolte est par ailleurs en partie influencée par l'effort déployé pour piéger d'autres espèces comme la martre et le pékan. De plus, les fourrures ne font pas toujours l'objet de transactions.

**Castor :** Conséquence de la baisse du prix de sa fourrure, la récolte du castor est en baisse. Cela ne signifie pas une baisse des populations puisque les données de piégeage n'incluent pas les opérations de contrôle et de prévention des conflits avec l'humain.

**Écureuil roux :** Les populations sont stables ou en légère augmentation, mais la récolte demeure stable ou en légère baisse. L'espèce n'est pas souvent ciblée par les piégeurs et les fourrures n'aboutissent pas toujours sur le marché. Par ailleurs, la récolte issue du contrôle des écureuils importuns n'est pas connue.

**Lynx roux :** La récolte semble stable depuis qu'il est permis de piéger à nouveau cette espèce (depuis 2012). Cependant, le suivi se poursuivra au cours des prochaines années afin de vérifier comment les populations réagissent à la pression de piégeage.

**Mouffette rayée :** Elle n'intéresse pas beaucoup la clientèle. En général, sa prise n'est pas ciblée et la quantité de peaux apprêtées et vendues suit probablement les prix du marché.

**Renard arctique :** La récolte est en forte baisse et tout indique qu'il s'agit davantage d'une baisse de l'effort déployé ou de la vente des fourrures plutôt que d'une baisse des populations.





# Enjeux du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025

---

Photo : Nicolas Bradette

Avant d'entreprendre ce premier plan de gestion, le Ministère a fait certains constats et déterminé les enjeux suivants pour la gestion des 19 espèces d'animaux à fourrure exploitées au Québec :

- 1. Absence d'un cadre de gestion adapté aux animaux à fourrure**
  - Pas d'évaluation systématique de l'état de situation des espèces
  - Modifications réglementaires réalisées à la pièce
- 2. Des modalités d'exploitation de plus en plus complexes**
  - Dans le temps : de plus en plus de périodes différentes pour une même espèce
  - Dans l'espace : différences de périodes entre des UGAF voisines
  - Modulation des quotas et des périodes en simultané
- 3. Échelle de gestion inappropriée**
  - Données insuffisantes à l'échelle des UGAF (récolte, nombre de carnets) pour poser un diagnostic sur l'état de situation des espèces
  - Modifications réglementaires proposées seulement dans les UGAF où des données sont disponibles
  - Qualité des données parfois déficiente (localisation exacte des captures, espèce erronée)

Photo : Antoine Martineau-Rousseau



Photo : Antoine Martineau-Rousseau

#### 4. Gestion déficiente des lynx à l'aide des quotas. Par exemple, le plan de gestion du lynx du Canada de 1995 s'est avéré difficile à appliquer

- Pas de fermeture du piégeage depuis 20 ans
- Absence de cycles de lièvres, sa proie principale, dans certaines régions ou difficultés à les suivre
- Modulation des quotas difficile et délai de réaction réglementaire inadéquats à la suite de variations des populations de lynx
- Respect du quota difficile à cause des captures non ciblées dans des pièges destinés à d'autres espèces

#### 5. Nécessité d'atténuer les risques de captures accidentelles d'autres espèces (cervidés, oiseaux de proie, etc.) pour préserver l'image du piégeage

#### 6. Importance de réduire les risques d'infractions de nature technique (captures non ciblées d'animaux à fourrure en dehors de leur période d'exploitation) pour améliorer l'expérience des piégeurs



Photo : Nicolas Bradette

# Orientations du plan de gestion

---

## 1. Harmoniser les périodes d'exploitation des animaux à fourrure sur de grands secteurs

Le plan de gestion propose de regrouper les UGAF en grands secteurs d'un seul tenant, présentant les mêmes périodes d'exploitation. Les objectifs poursuivis sont :

- de simplifier la réglementation;
- d'améliorer la qualité de l'information en utilisant une échelle pour laquelle les données sont suffisantes.

Le Ministère poursuit cette orientation tout en conservant les UGAF comme unités de base pour l'enregistrement des transactions de fourrure et en tenant compte des variations régionales. Notons qu'il y aura toujours la possibilité de réajuster les regroupements dans le temps si la situation l'exige.

## 2. Effectuer le diagnostic de l'état des populations par grands secteurs

Le Ministère entend utiliser les grands secteurs ayant les mêmes périodes d'exploitation (c'est-à-dire avec une même modalité de gestion) pour produire les bilans de l'état des populations. Ces bilans seront réalisés tous les quatre (4) ans pour toutes les espèces, à l'exception du bilan sur les deux (2) espèces de lynx qui sera produit tous les deux (2) ans. De plus, des outils adaptés seront créés pour faciliter l'évaluation de la situation et la gestion des espèces.

## 3. Concentrer la gestion des animaux à fourrure sur les périodes d'exploitation

Cette orientation consiste à abandonner l'utilisation des quotas pour les lynx. En effet, pour le piégeage des animaux à fourrure, un quota est une mesure restrictive qui doit s'appliquer pour des motifs jugés d'exception (problème important de conservation des espèces). Le contexte actuel est d'ailleurs favorable (prix faibles, populations en santé) à l'abandon des quotas.

De plus, le plan de gestion propose d'utiliser les mêmes périodes d'exploitation pour les espèces piégées à l'aide des mêmes engins. Les objectifs poursuivis sont :

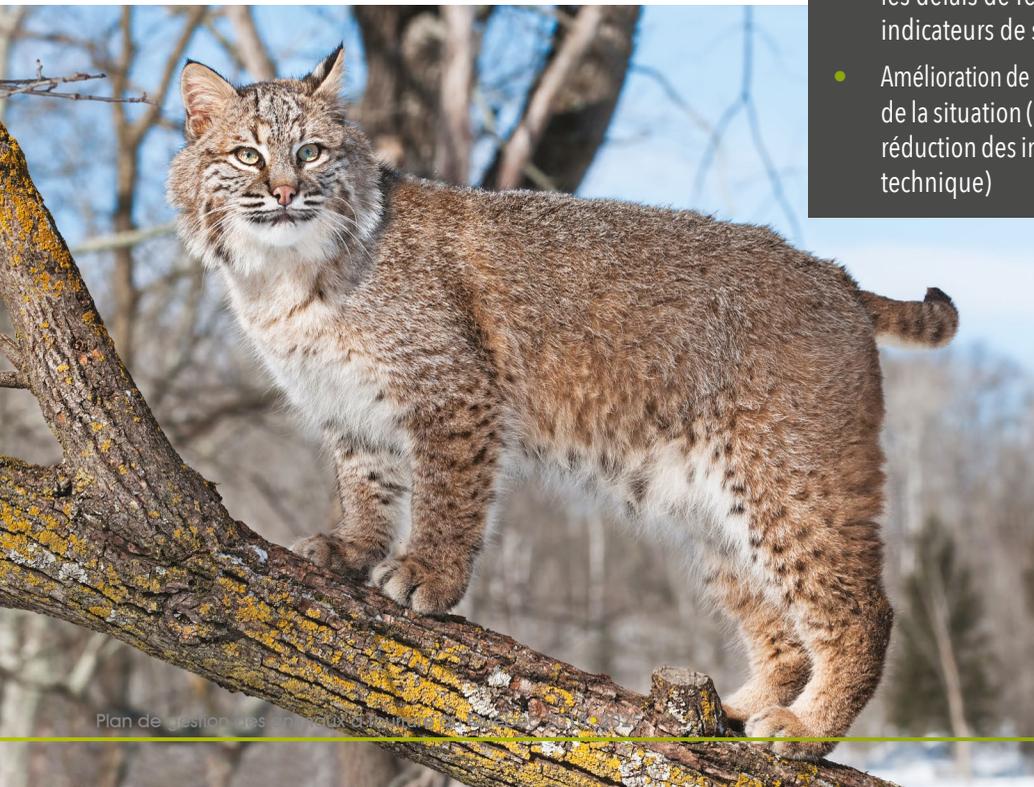
- de réduire les infractions de nature technique (captures hors saison) pour des espèces ayant pourtant une valeur commerciale;
- d'améliorer la qualité des données (portrait de situation juste) en réduisant les captures non ciblées;
- de répondre à la sélectivité imparfaite des engins et techniques de piégeage;
- de permettre le piégeage et la commercialisation des espèces rares afin de connaître l'expansion éventuelle des aires de répartition.



◀ Lynx du Canada

### Un suivi plus serré pour les lynx

- Production de bilans de l'exploitation du lynx du Canada et du lynx roux tous les deux (2) ans
- Amélioration du système de suivi (augmenter la rapidité de la saisie des données de récolte pour éviter les délais de réaction, utiliser des indicateurs de suivi efficaces)
- Amélioration de la fiabilité du portrait de la situation (déclarations justes, réduction des infractions de nature technique)



◀ Lynx roux

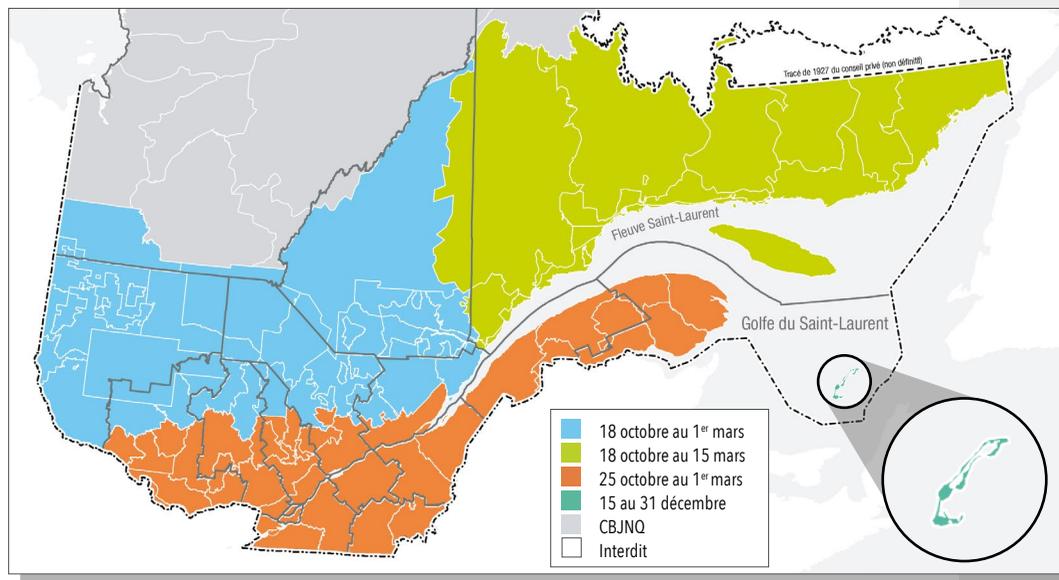


# Modalités d'exploitation pour le PGAAF 2018-2025

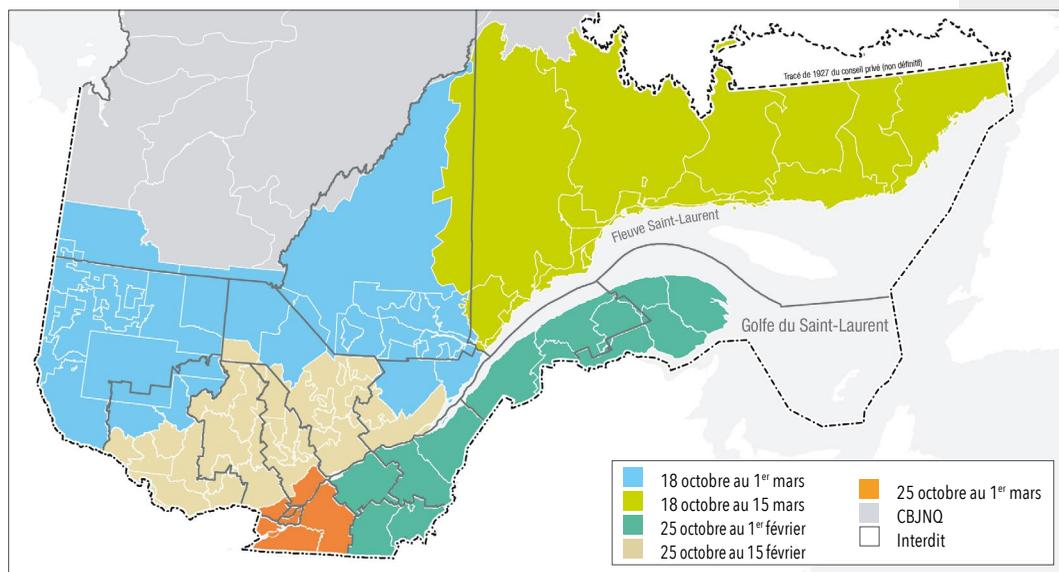
---

Les cartes suivantes présentent les secteurs et les périodes de piégeage pour les différentes espèces d'animaux à fourrure pour la durée du plan de gestion 2018-2025.

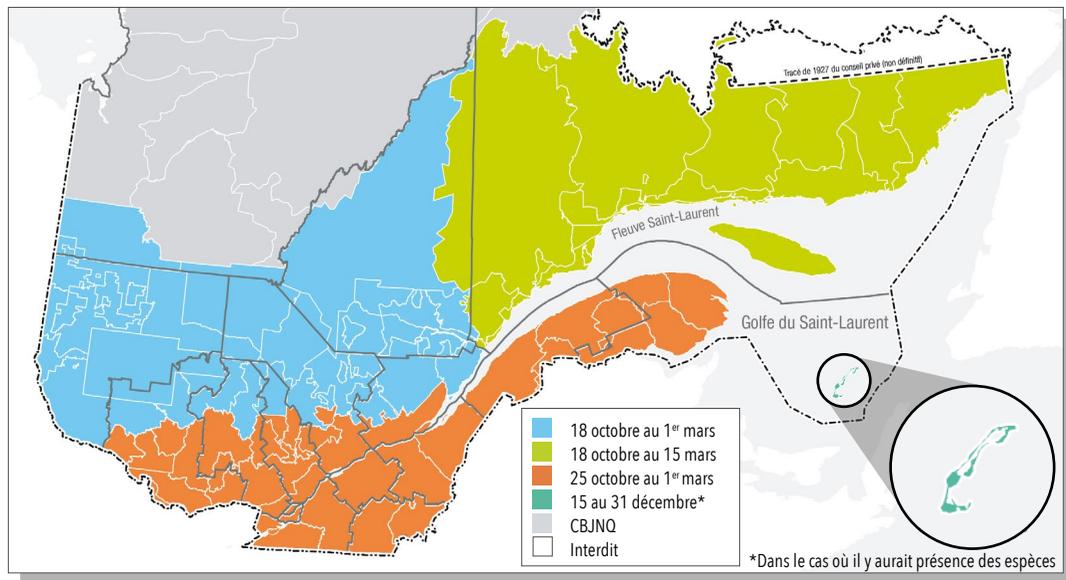
## Secteurs et périodes de piégeage - loup gris, coyote, renard roux et renard arctique



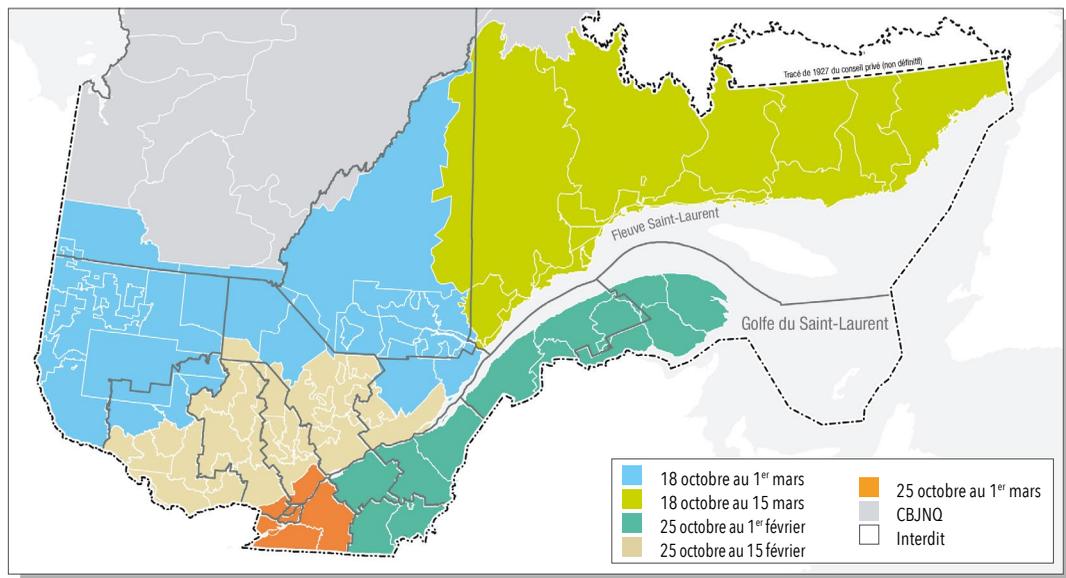
## Secteurs et périodes de piégeage - martre d'Amérique, pékan, belette à longue queue, belette pygmée, hermine, écureuil roux et écureuil gris



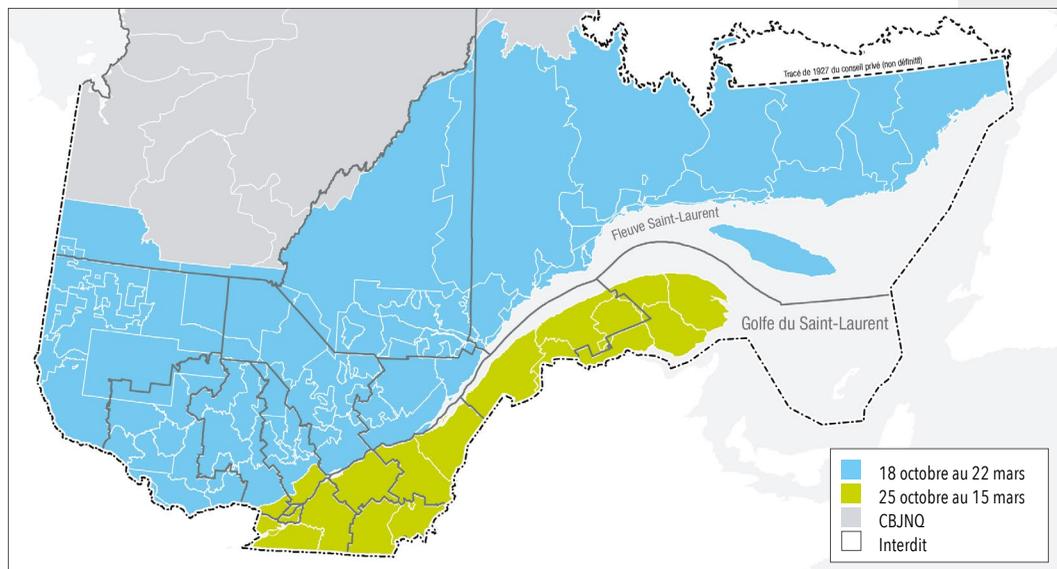
## Secteurs et périodes de piégeage - lynx du Canada et lynx roux



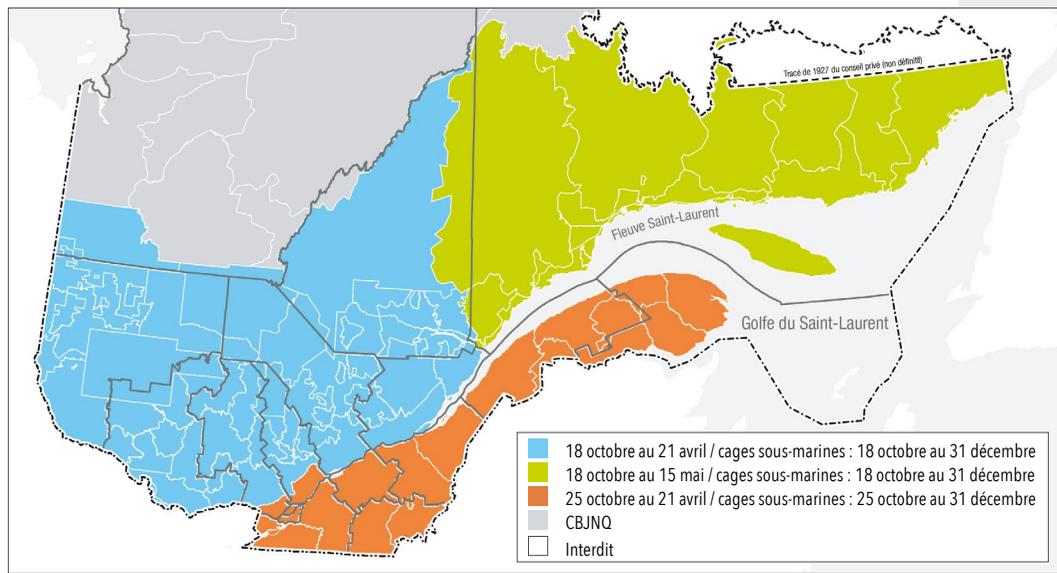
## Secteurs et périodes de piégeage - raton laveur et moufette rayée



## Secteurs et périodes de piégeage - castor et loutre de rivière

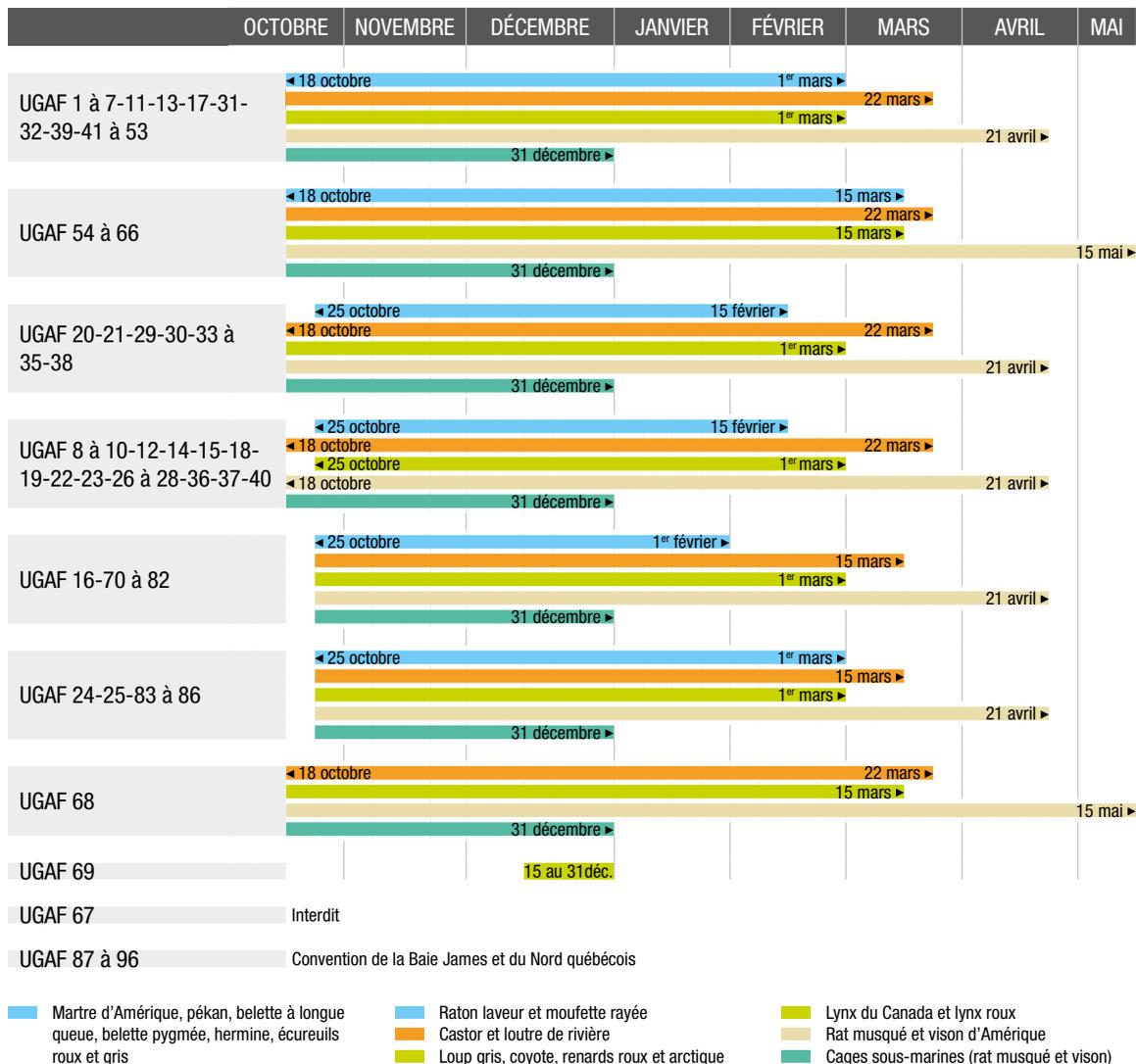


## Secteurs et périodes de piégeage - rat musqué et vison d'Amérique



# Synchronisation des périodes d'exploitation

Un effort particulier a été fait pour synchroniser les dates d'ouverture du piégeage pour la majorité des espèces. Par contre, les dates de fermeture sont souvent arrimées avec les périodes de reproduction ou de mise bas des espèces.



# Le piégeur, un précieux collaborateur pour la gestion des animaux à fourrure

Traditionnellement, les piégeurs régulent leur effort et leur pression de piégeage pour assurer une exploitation saine et responsable des animaux à fourrure. Ces approches et techniques sont encore enseignées aujourd'hui à la relève dans le cadre du programme de formation « Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PGAF) ».

De plus, grâce à leur participation active, les piégeurs contribuent à :

- collecter des données sur l'état des populations;
- contrôler les populations animales;
- atténuer les conflits entre les humains et la faune en maintenant les populations à des niveaux socialement acceptables;
- établir des portraits justes de l'état de situation des espèces en fournissant des informations essentielles.



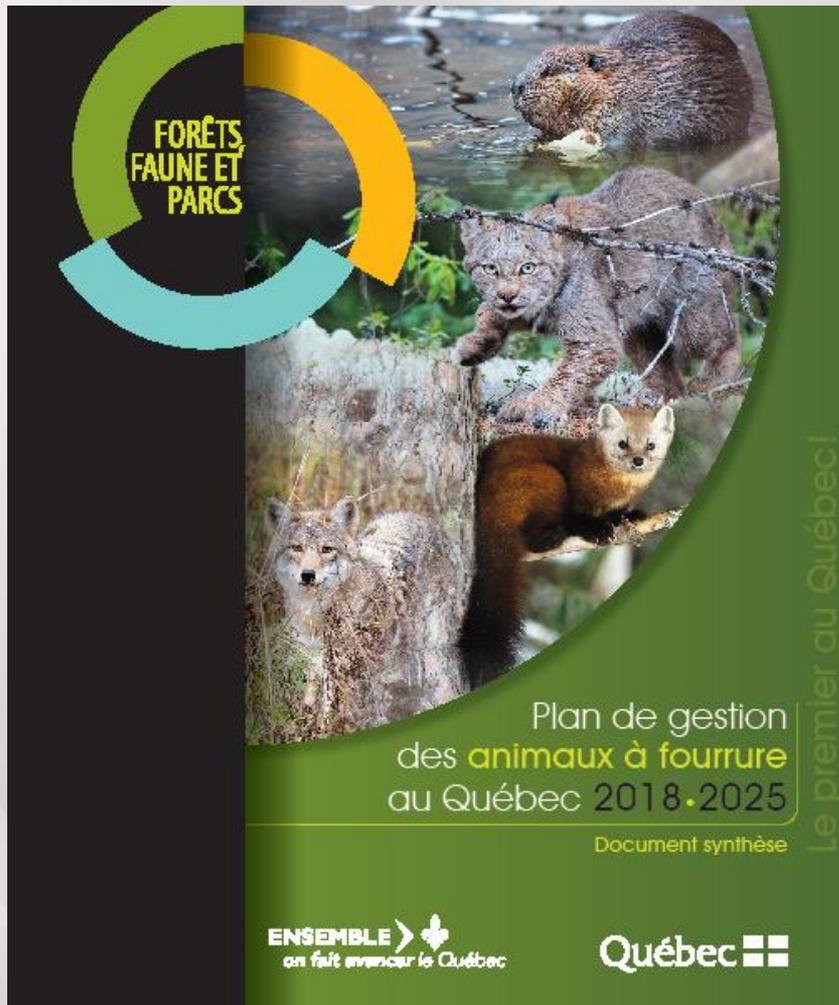


## Comment aider le Ministère dans la gestion des animaux à fourrure? **Participez activement !**

- Si l'on vous sollicite pour remplir le carnet du piégeur, prenez soin de fournir toutes les informations demandées (nombre d'engins, dates des captures, observations, etc.) et envoyez le carnet au Ministère (à la direction régionale concernée).
- Faites des déclarations justes et précises lors des transactions de fourrures (formulaires d'achat et de réception des fourrures brutes à l'état sauvage [ML-414]), telles que la localisation exacte (UGAF) où chaque animal a été récolté ou l'espèce exacte (ex. loup ou coyote). Vous aiderez ainsi à clarifier le portrait de la situation des espèces.
- Déclarez à un agent de protection de la faune les captures des espèces suivantes : carcajou, renard gris et opossum d'Amérique.
- Participez aux sondages, questionnaires et études spécifiques (terrain, collecte d'échantillons et de spécimens).

Pour plus d'information sur la réglementation du piégeage des animaux à fourrure, consultez l'adresse :

[mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/)



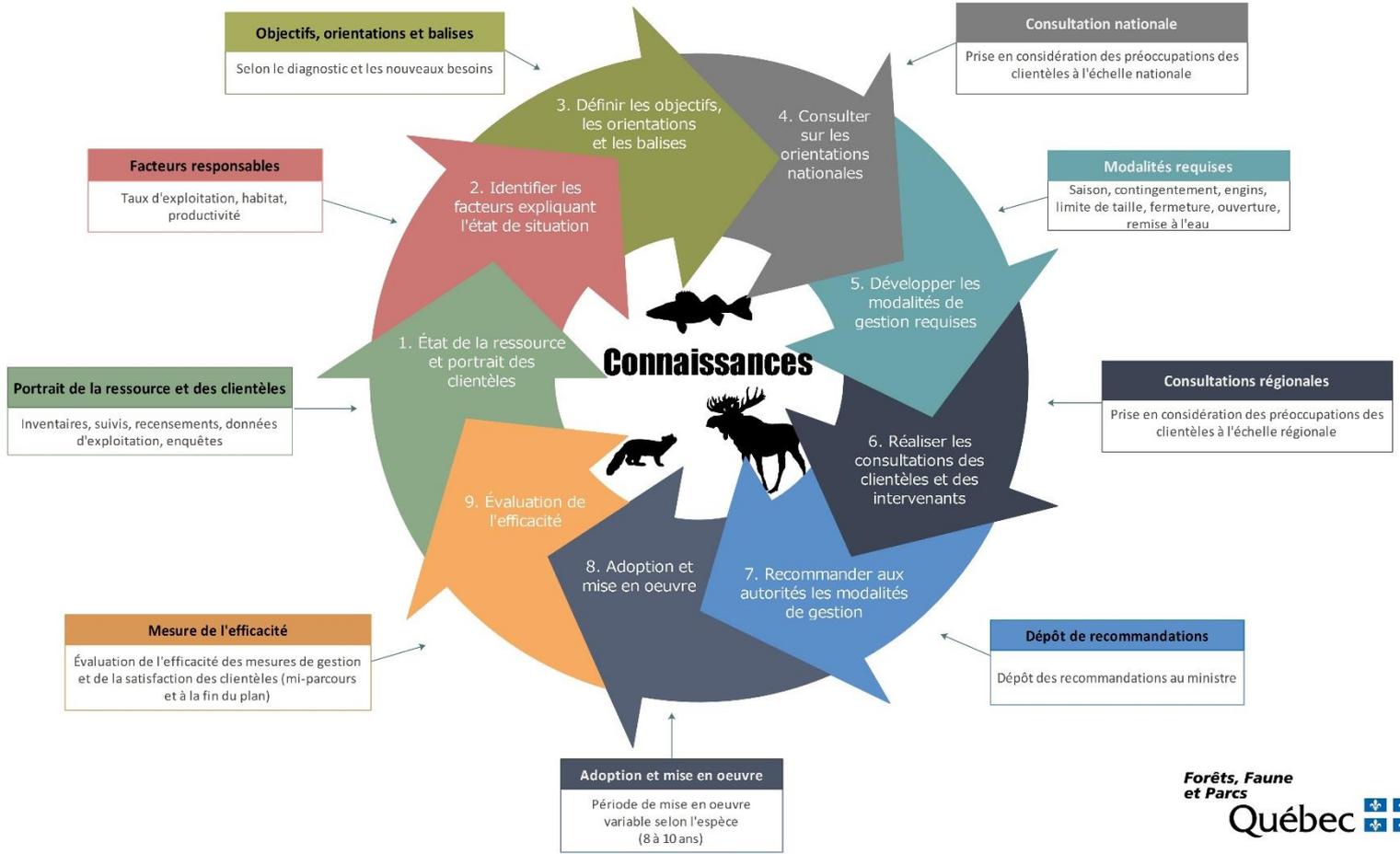
# PLAN DE GESTION DES ANIMAUX À FOURRURE DU QUÉBEC 2018-2025

Présentation des changements réglementaires à la Direction de la Protection de la Faune

19 septembre 2018



# Cycle d'un plan de gestion national de la faune





**Portrait de la ressource:  
BILANS (avril 2016-  
avril 2017)**

**PGAAF : 8 ans avec  
évaluation à mi-parcours**

**Mise en œuvre  
du Plan de  
gestion pour la  
saison 2018-19**

**Consultation de la  
Table nationale de  
la faune (TNF) -  
Orientations  
(novembre 2016)**

**- Consultation des Tables  
régionales de la faune (TRF)  
et des communautés  
autochtones - Modalités  
(mars-août 2017)**  
**- Présentation des résultats  
des consultations et des  
modalités aux partenaires  
(décembre 2017)**



Les territoires régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que les réserves à castors conservent leur statut. Le piégeage de tous les animaux à fourrure y demeure exclusif aux Autochtones.

La chasse de certains animaux à fourrure ainsi que le contrôle des animaux à fourrure importuns seront intégrés au plan de gestion ultérieurement.

# Objectifs

1. **Avoir un cadre de gestion pour les AAF**
2. **Simplifier la réglementation**
3. **Régler certaines problématiques existantes**
  - Échelle de gestion inappropriée
  - Infractions techniques (captures d'animaux à fourrure hors saison et hors quota)
  - Gestion déficiente des lynx
4. **Améliorer la qualité des données**



# Orientations

## 1. Harmoniser les périodes d'exploitation des animaux à fourrure sur de grands secteurs

Regrouper les UGAF en grands secteurs d'un seul tenant, présentant les mêmes périodes d'exploitation.

- simplifier la réglementation
- améliorer la qualité de l'information en utilisant une échelle à laquelle les données sont suffisantes

Tenir compte des variations régionales

Conserver les UGAF comme unité de base de la gestion (pour l'enregistrement des transactions)

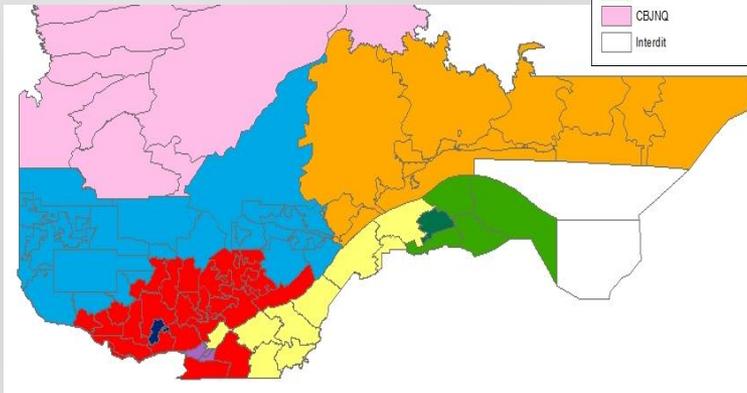
Il y aura toujours la possibilité de réajuster les regroupements dans le temps si la situation l'exige.

# Orientations

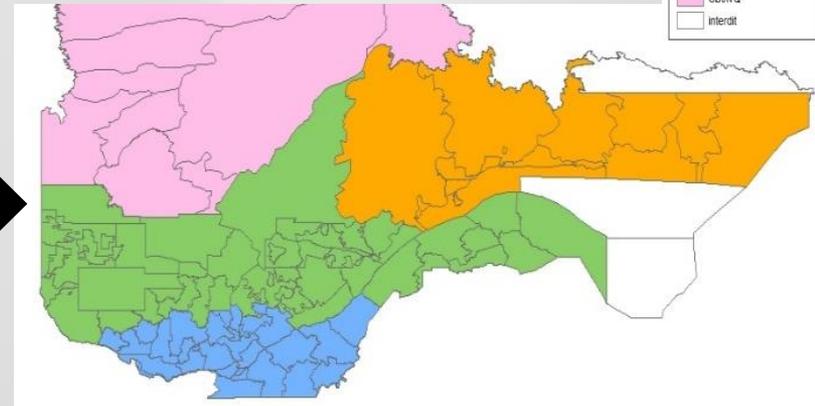
## 1. Harmoniser les périodes d'exploitation des animaux à fourrure sur de grands secteurs



**Avant**  
(8 prescriptions)



**Après**  
(2-5 prescriptions)



# Orientations

## 2. Effectuer le diagnostic de l'état des populations par grands secteurs

Développement d'outils pour faciliter l'évaluation de la situation et la gestion des espèces (outils de référence, de diagnostic et d'aide à la décision).

Bilans de situation des espèces :

- Réalisés aux 4 ans (2 ans pour les lynx)
- Pour toutes les espèces
- À l'échelle des grands secteurs de même modalité
- En phase avec le processus de modification réglementaire

# Orientations

## 2. Effectuer le diagnostic de l'état des populations par grands secteurs

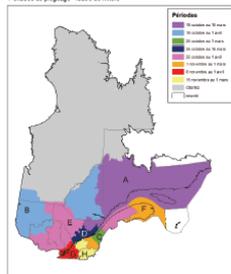


Bilan de l'exploitation de la loutre de rivière (2014-2015)



### Réglementation

Parcs de piégeage - loutre de rivière



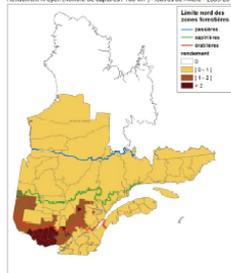
C'est dans la partie ouest de la zone forestière de l'ébrière que le rendement est le plus élevé au Québec, plus particulièrement dans l'Outaouais et les Laurentides. Ceci s'explique par le fait qu'en sapinière la pression de piégeage est moindre sur l'espèce, alors qu'en pessière nous approchons de la limite nord de l'aire de répartition de la loutre de rivière. Somme toute, le rendement semble être constant ou légèrement en hausse dans la majorité des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF), aussi bien en territoire libre qu'en territoire structuré.

Evolution du rendement (nombre de loutres de rivière/100km<sup>2</sup>) au cours des 4 dernières années.

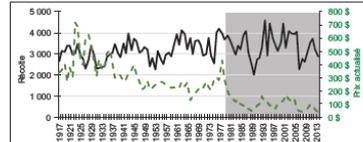
UGAF	TERritoIRE LIBRE					TERritoIRE STRUCTURÉ				
	Rendement moyen 2010-2013	Rendement moyen 2014	Evolution de rendement de 2013 à 2014	Différence avec période 2010-2013	Nombre de pièges	Rendement moyen 2010-2013	Rendement moyen 2014	Evolution de rendement de 2013 à 2014	Différence avec période 2010-2013	Nombre de pièges
A	1,09 ± 0,39	0,72	-33,9 %	2	0,34 ± 0,06	0,36	+6,0 %	1	5	
B	1,05 ± 0,38	1,04	-33,3 %	6	1,30 ± 0,21	1,34	+31,5 %	1	10	
C	0,64 ± 0,15	0,67	+42,1 %	1	0,40 ± 0,05	0,40	0,0 %	1	1	
D	0,67 ± 0,16	0,64	-34,5 %	2	1,20 ± 0,23	1,45	+20,8 %	1	1	
E	1,83 ± 0,30	1,83	-21,4 %	7	2,03 ± 0,41	2,45	+20,4 %	1	9	
F	1,02 ± 0,13	0,83	-46,0 %	1	1	1	0,0 %	1	1	
G	1,03 ± 0,30	0,72	-34,0 %	6	0,60 ± 0,08	0,60	0,0 %	1	1	
H	1,03 ± 0,13	0,85	-14,6 %	3	0,30 ± 0,02	0,20	-33,3 %	1	1	

### Rendement

Rendement moyen (nombre de loutres/100 km<sup>2</sup>) - loutres de rivière - 2005-2014

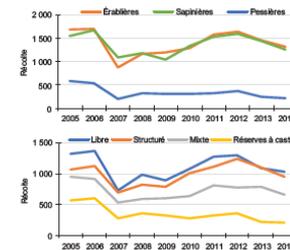


### Récolte



La récolte historique, quoique fluctuante, est demeurée relativement stable en moyenne (environ 3 000 à 3 500 loutres/an), et ce, malgré une diminution presque constante de la valeur de la fourrure brute de la loutre de rivière et une augmentation de la récolte de castors depuis les années 1960 (les 2 espèces sont souvent capturées dans les mêmes engins).

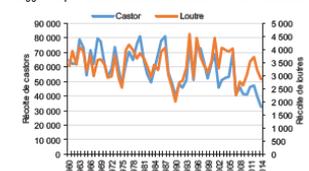
La récolte de loutres a subi une légère baisse de 2007 à 2009 pour remonter graduellement par la suite. Depuis 2013, nous observons une autre légère baisse de la récolte dans les 3 zones forestières du Québec. La récolte de la loutre de rivière suit la même tendance dans les différents types de territoires. Ainsi, la fluctuation de la récolte semble synchrone, peu importe le territoire où le piégeage est pratiqué, quoique plutôt marginale dans les réserves à castor. Ces fluctuations semblent suivre la récolte de castors (voir au recto) ainsi que les fluctuations du marché (demande et prix).



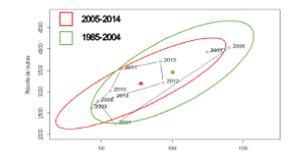
### Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi  
Rendement (rouge)  
Récolte (bleu)  
Graphique récolte-prix (vert)

Malgré une diminution constante du prix de la fourrure de cette espèce, le rendement de la loutre se maintient, voire augmente par rapport à la décennie précédente (2001-2010), et ce, partout au Québec. La récolte de la loutre de rivière, globalement stable, montre néanmoins une légère baisse durant les 2 dernières saisons (2013-2014 et 2014-2015). Nous suivons cette tendance dans les prochaines années afin de nous assurer que la situation se redresse. Ainsi, les différents indicateurs suggèrent que l'état de la situation de la loutre de rivière est stable.



Il existe une corrélation entre la récolte et le prix de vente des fourrures de l'année précédente ( $R^2 = 87\%$ ) pour la loutre de rivière pour les 25 dernières années. Ce graphique nous permet de détecter les risques de surexploitation (lorsque le prix augmente alors que la récolte diminue). La tendance du graphique est rassurante étant donné que l'accroissement de la récolte suit l'augmentation du prix des fourrures pour cette espèce.



Il existe une forte association ( $R^2 = 77\%$ ) entre la récolte de castors et de loutres depuis les années 1960. Les 2 espèces fréquentent les mêmes habitats et se capturent dans les mêmes types de pièges. Leur gestion doit donc être conjuguée.

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Forêts, Faune et Parcs Québec

# Orientations

## 3. Focaliser la gestion des animaux à fourrure sur les périodes d'exploitation seulement

### ❖ Abandon des quotas pour les lynx :

- mesure restrictive qui devrait s'appliquer dans une situation qui le nécessite (problème important de conservation des espèces).
- quota = peut être une mesure efficace pour des espèces qui sont capturées dans des engins sélectifs. Or, ce n'est pas le cas des lynx qui subissent de nombreuses captures non ciblées dans des pièges qui ne leur sont pas destinés. Le contrôle de la récolte exercé par le quota en est donc fortement diminué, le rendant moins efficace
- contexte actuel favorable (prix faibles env. 45\$, populations en santé)



## Orientations

### 3. Focaliser la gestion des animaux à fourrure sur les périodes d'exploitation seulement

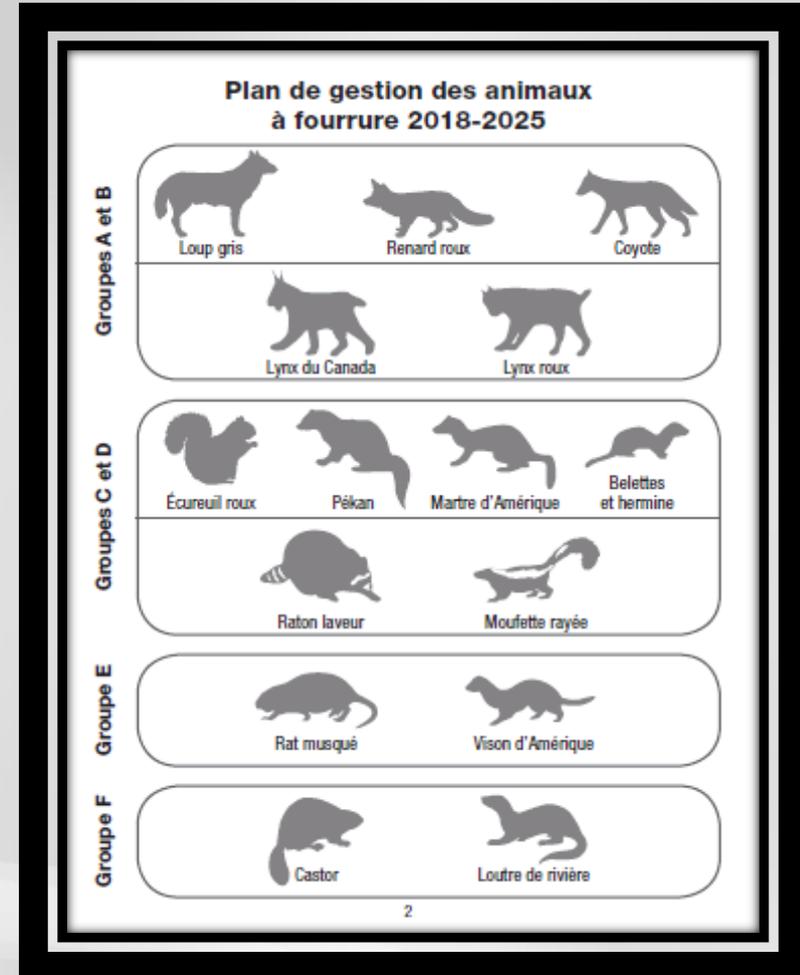
- ❖ Utiliser les mêmes périodes d'exploitation pour les espèces piégées à l'aide des mêmes engins :
  - espèces fréquentant les mêmes habitats
  - répondre à une sélectivité imparfaite des engins et des techniques.
  - réduire les infractions de nature technique (captures hors saison) pour des espèces ayant pourtant une valeur commerciale.
  - améliorer la qualité des données (portrait de situation juste) en réduisant les captures non ciblées
  - permettre le piégeage des espèces rares et officiellement absentes afin de documenter l'expansion éventuelle des aires de répartition
  - synchroniser les dates d'ouvertures chez toutes les espèces semi-aquatiques et terrestres

## Lignes directrices

- Encourager la récolte par le piégeage plutôt que d'avoir recours au contrôle
- Privilégier le prélèvement au moment où la fourrure est à son meilleur
- Respecter les périodes de vulnérabilité des espèces
  - Par ex. ne pas permettre le piégeage pendant la mise-bas

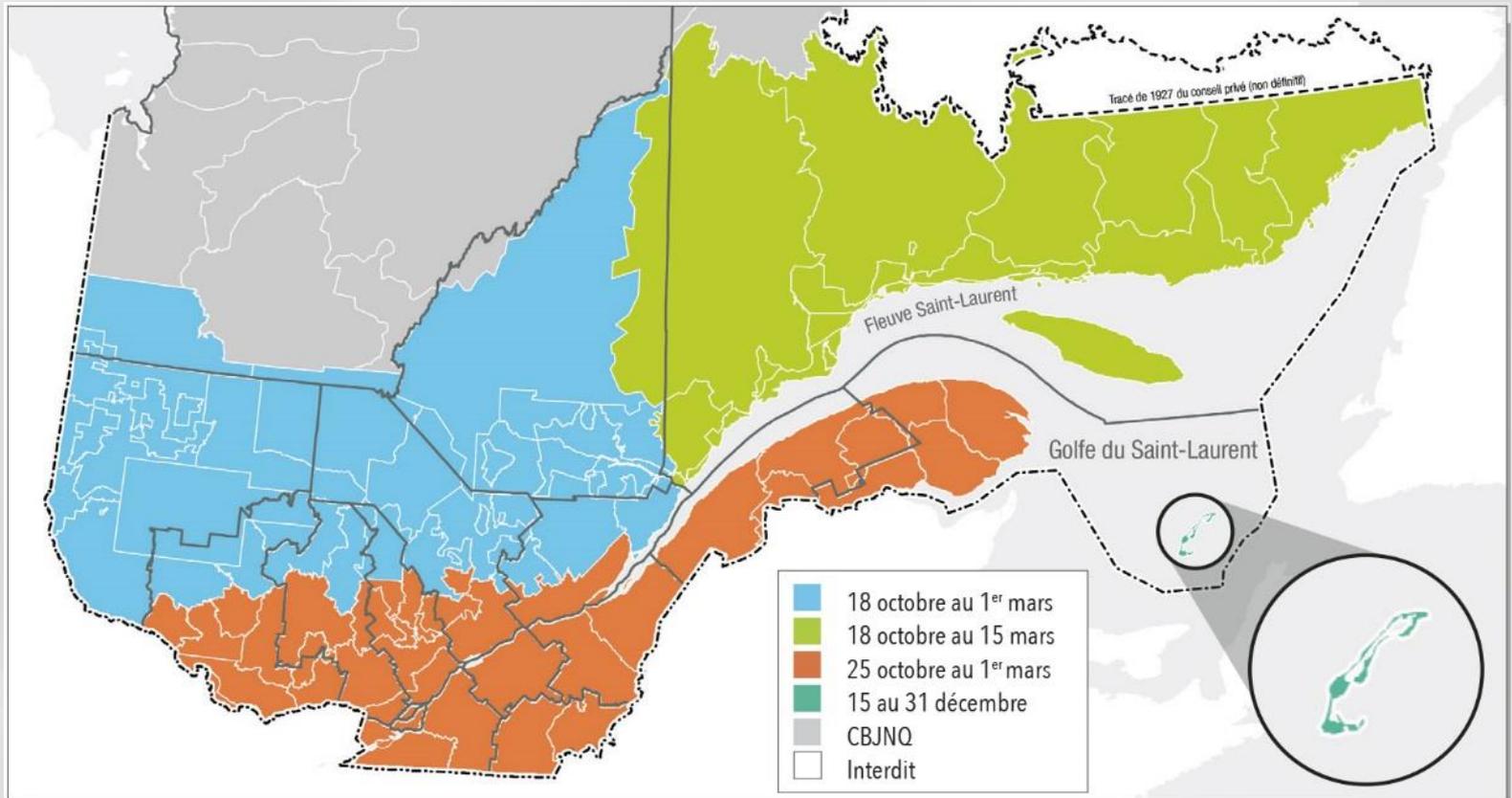
# Changements principaux

- Regroupement des UGAF en grands secteurs et synchronisation des dates d'ouverture
- Regroupement des espèces piégées dans les mêmes engins
- Abandon des quotas de lynx
- Permission de piéger les espèces rares (pas de zones interdites)



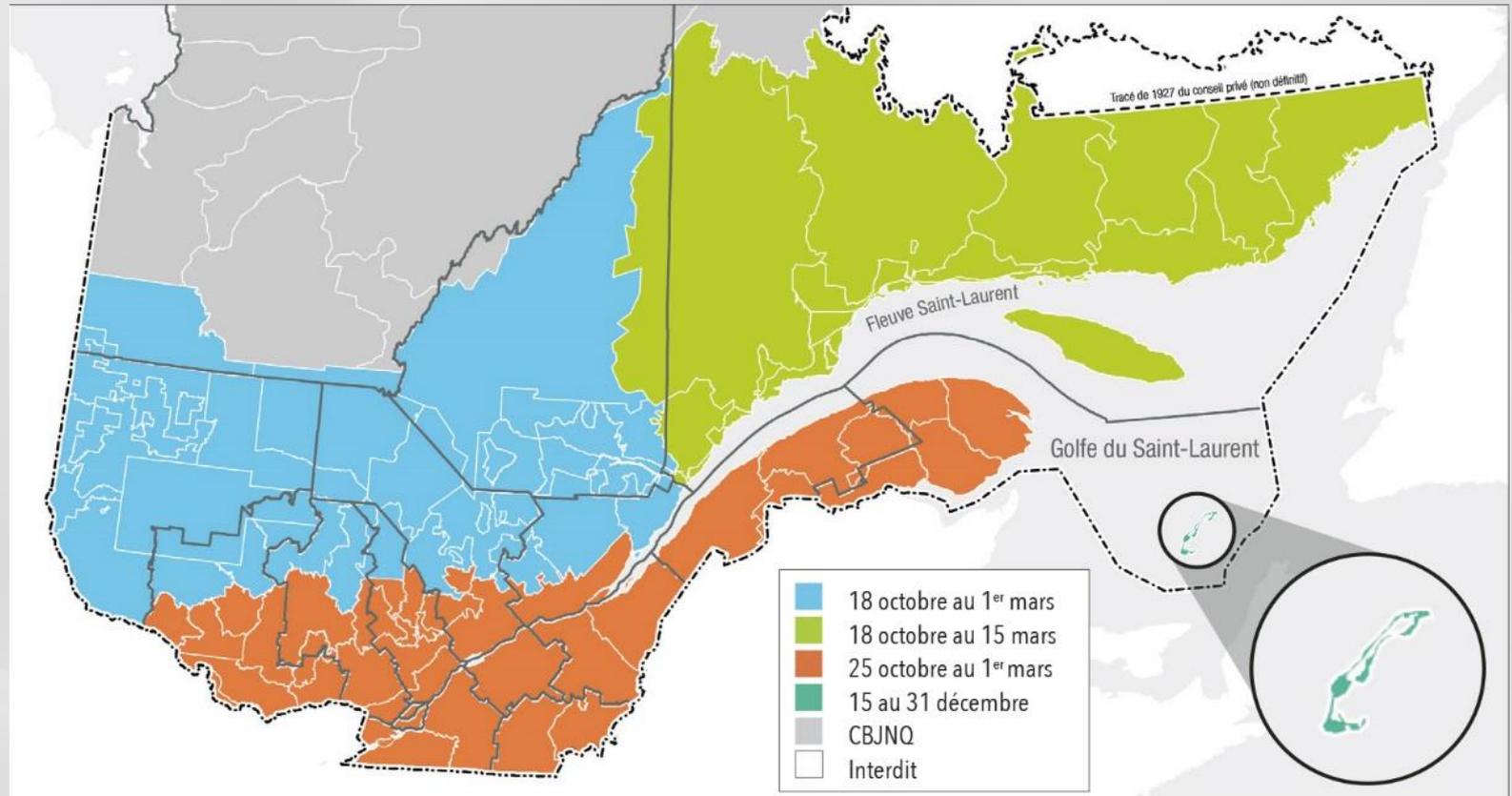
# Modalités

Loup gris – coyote – renards roux et arctique



# Modalités

Lynx du Canada – lynx roux



## Modalités

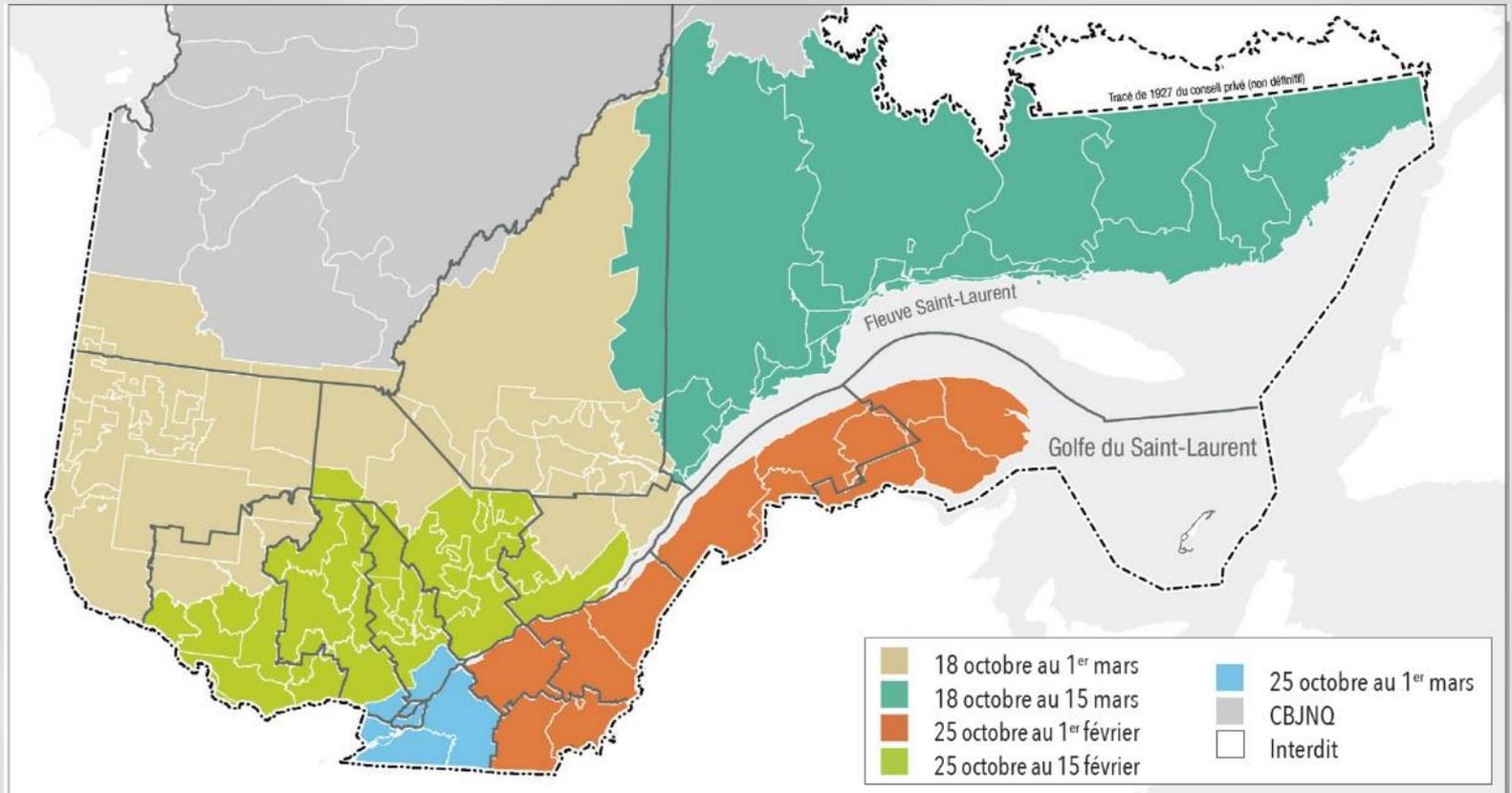
Lynx du Canada – lynx roux

### Un suivi plus serré pour les lynx

- Production de bilans de l'exploitation du lynx du Canada et du lynx roux tous les 2 ans
- Amélioration du système de suivi (augmenter la rapidité de la saisie des données de récolte pour éviter les délais de réaction, utiliser des indicateurs de suivi efficaces)
- Amélioration de la fiabilité du portrait de la situation (déclarations justes, réduction des infractions techniques)

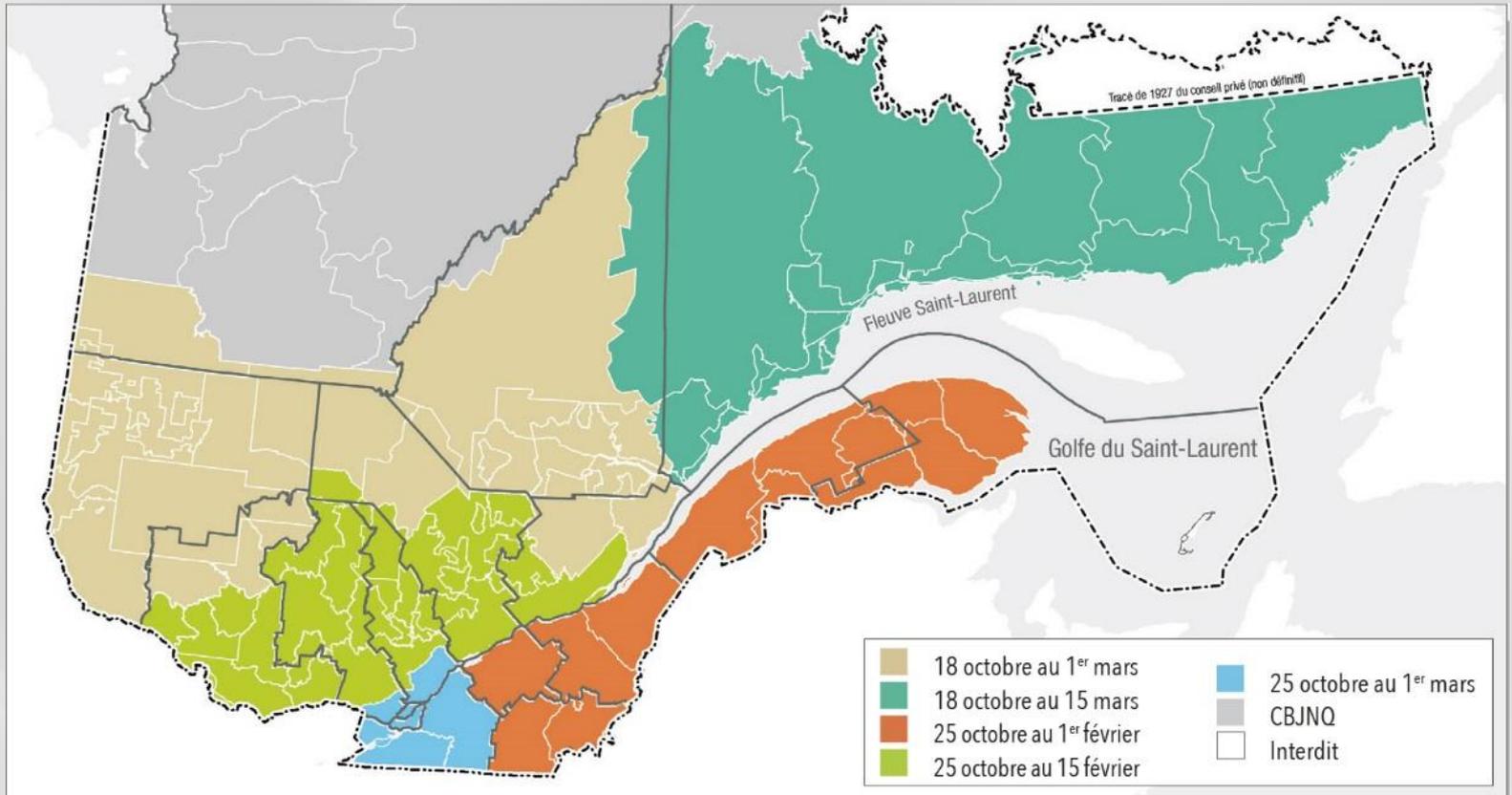
# Modalités

Martre d'Amérique – pékan – belette à longue queue – belette pygmée  
– hermine – écureuils roux et gris



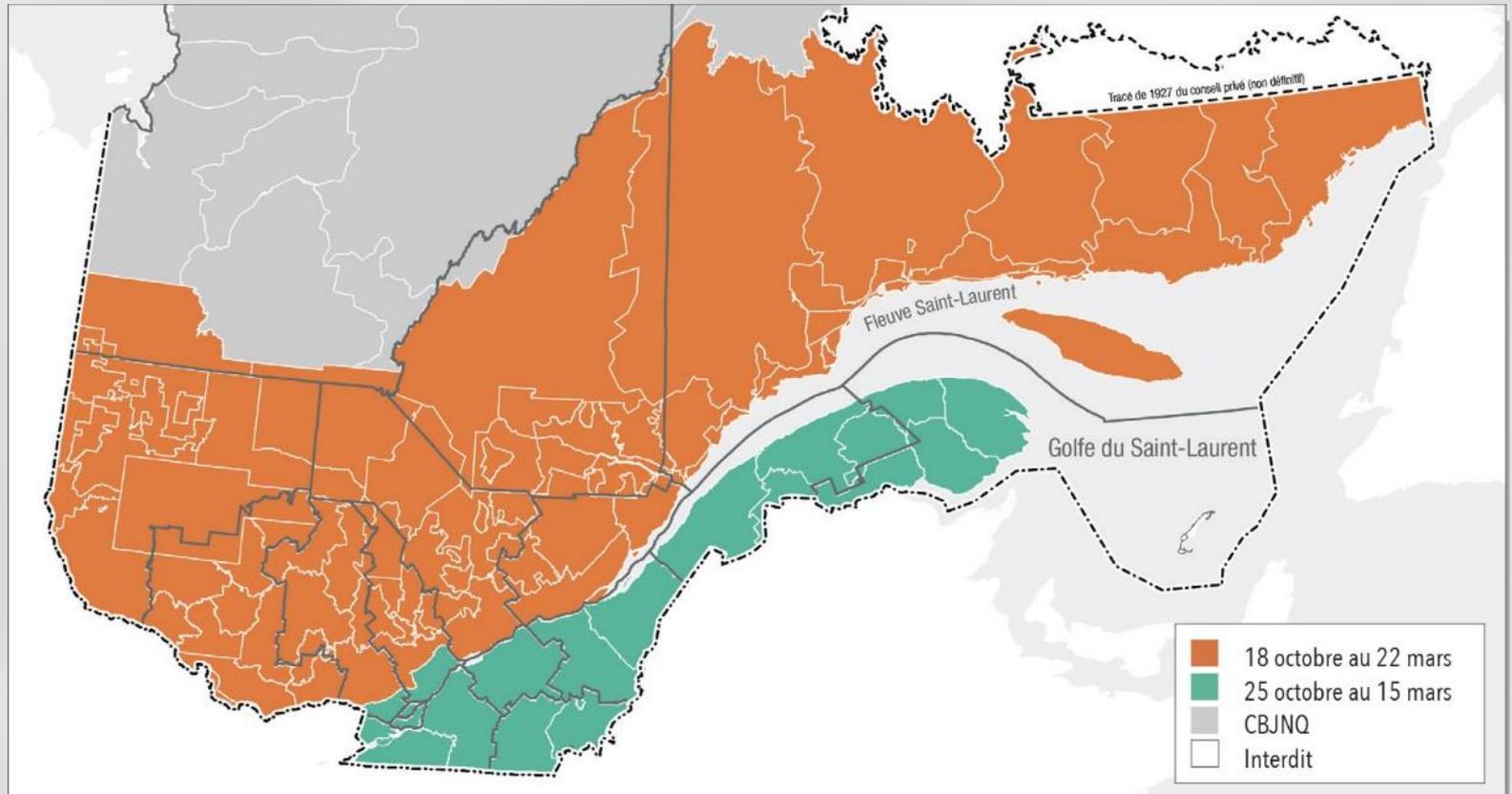
# Modalités

Raton laveur – mouffette rayée



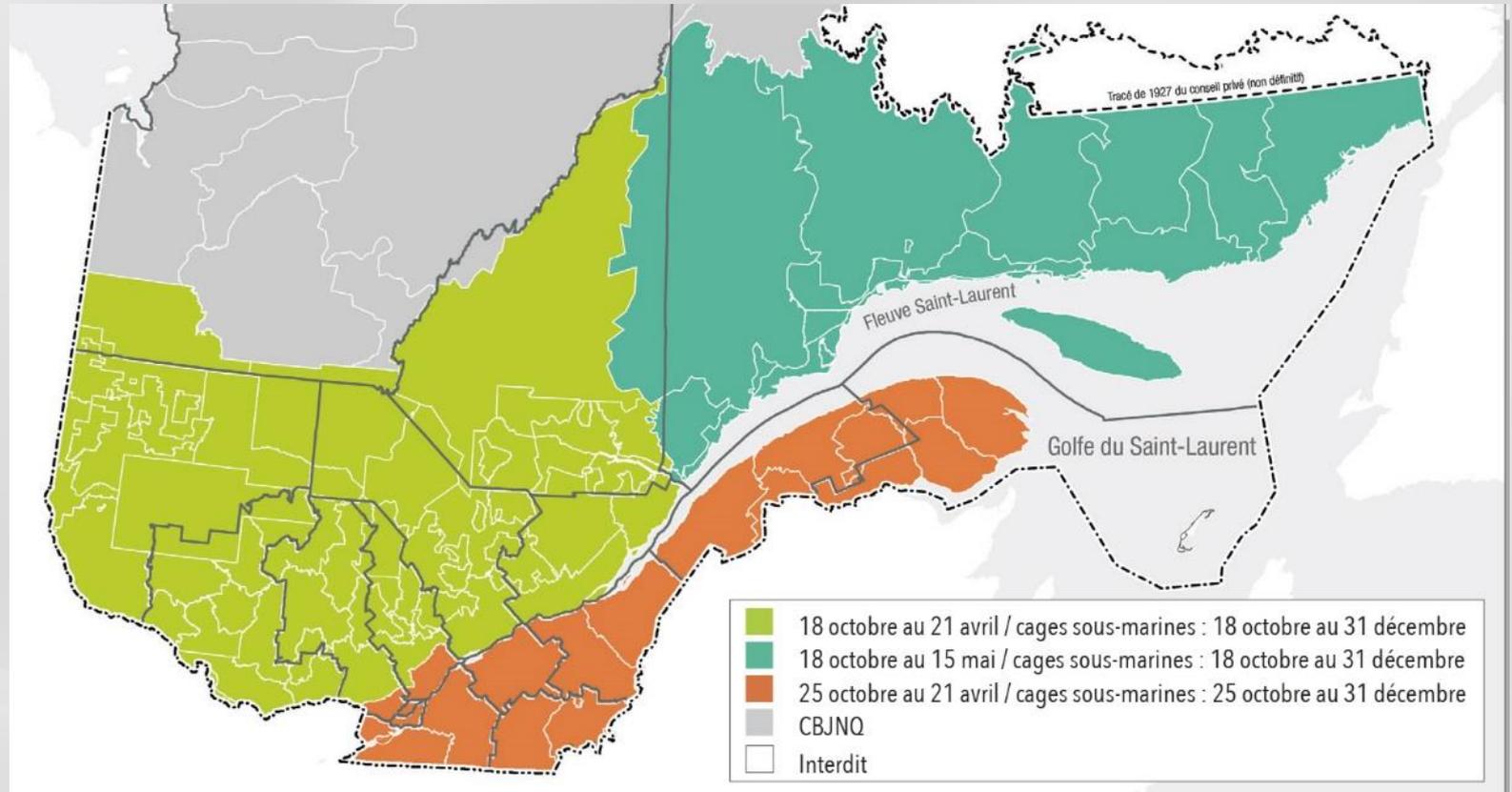
# Modalités

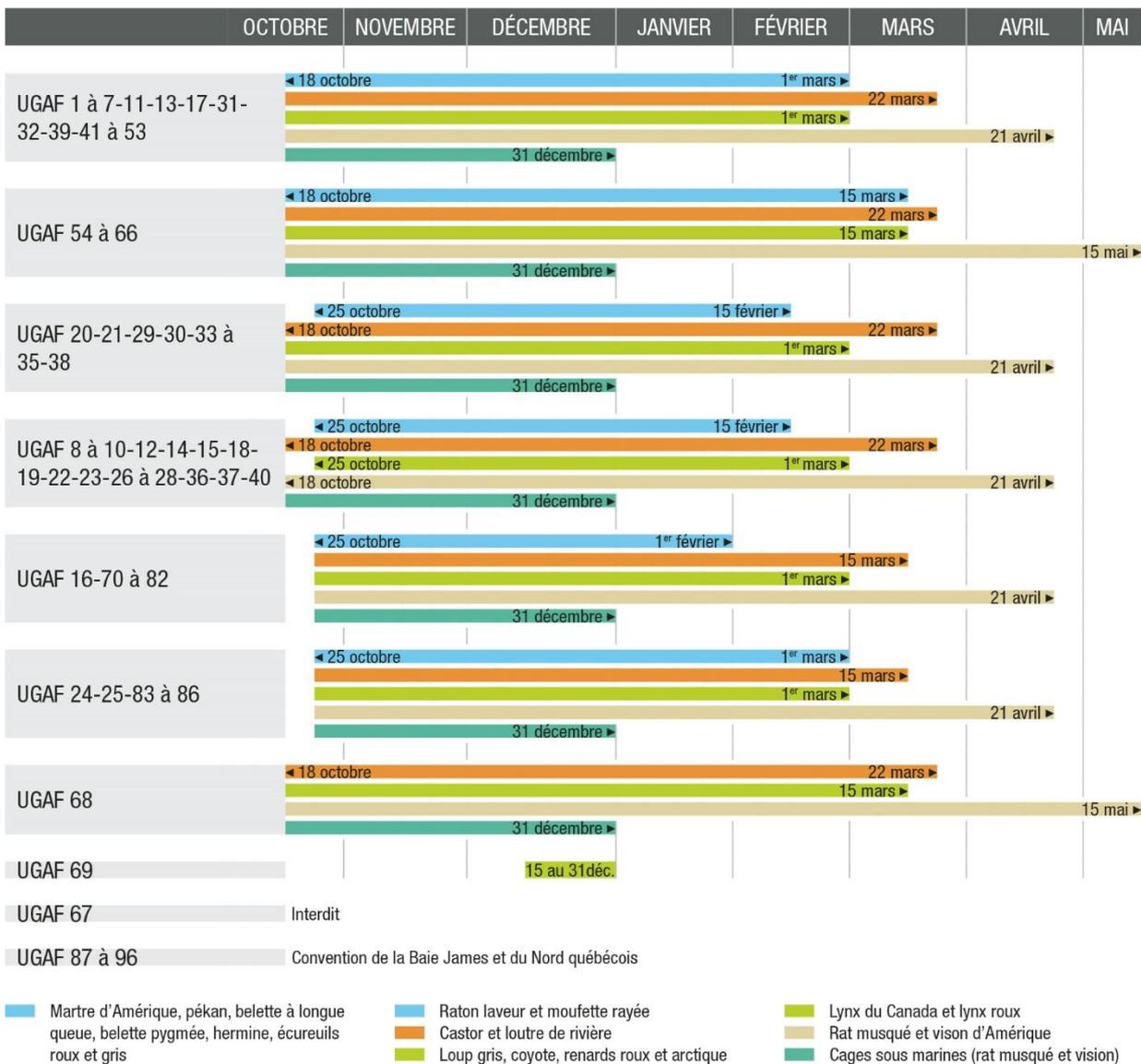
Castor – loutre de rivière



# Modalités

Rat musqué – vison d'Amérique





Martre d'Amérique, pékan, belette à longue queue, belette pygmée, hermine, écureuils roux et gris

Raton laveur et mouffette rayée  
 Castor et loutre de rivière  
 Loup gris, coyote, renards roux et arctique

Lynx du Canada et lynx roux  
 Rat musqué et vison d'Amérique  
 Cages sous marines (rat musqué et vison)

## Lien utile

[mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/nouveautes-plan-gestion-animaux-fourrure-2018-2025/](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/nouveautes-plan-gestion-animaux-fourrure-2018-2025/)

### Piégeage

Cette section contient de l'information utile ou d'intérêt général sur différents sujets liés au piégeage et au plein air.



- [NOUVEAUTÉS – Plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025](#)
- [Le piégeage au Québec – Principales règles](#)
- [Liste des pièges certifiés](#)
- [Meilleures pratiques de piégeage](#)

- [Espèces piégées](#)
- [Principales espèces piégées au Québec](#)
- [Certificat du chasseur ou du piégeur et certificat de réussite](#)
- [Formation des chasseurs et des piégeurs \(PESCOF\)](#)

Permis de chasse, de pêche et de piégeage

- [Prix de vente des permis](#)
- [Où acheter un permis?](#)
- [Service informatisé de vente de permis](#)
- [Évolution des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage](#)
- [Bilans d'exploitation provinciaux des animaux à fourrure 2014-2015](#)
- [Statistiques de récolte liées au piégeage](#)
- [Site de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec](#)

#### NOUS JOINDRE

- [Réseau régional](#)
- [Service à la clientèle](#)
- [Accès à l'information](#)
- [Plaintes](#)

#### ACCÈS DIRECT FAUNE

- [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec](#)
- [Fête de la pêche](#)
- [Plainte en déontologie](#)
- [Publications](#)
- [Rage du raton laveur](#)
- [SOS Braconnage](#)
- [Statistiques de chasse et de piégeage](#)
- [Tirages au sort](#)
- [Univers des animaux](#)

## Espèces à déclaration obligatoire

- Renard gris, opossum, carcajou
- Coyote, ours noir, loup, lynx du Canada et lynx roux, cougar hors saison
- Oiseaux de proie

## Rappel des obligations

- Obligation de produire des 414 (relâchement et retards)



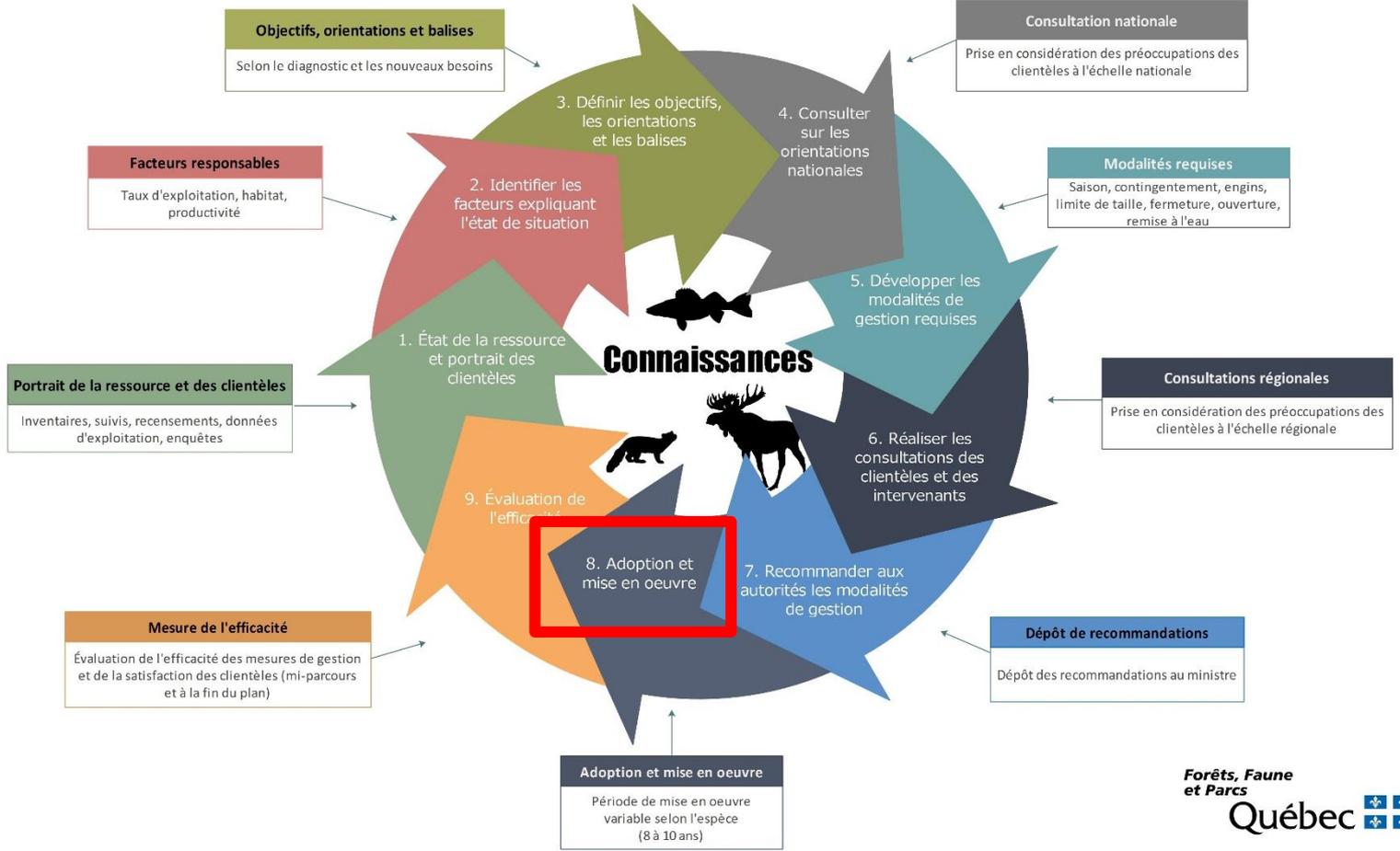
# PLAN DE GESTION DES ANIMAUX À FOURRURE DU QUÉBEC 2018-2025

41<sup>e</sup> Salon provincial du trappeur et de la fourrure sauvage

3 mars 2018



# Cycle d'un plan de gestion national de la faune





**Portrait de la ressource:  
BILANS (avril 2016-  
avril 2017)**

**PGAAF : 8 ans avec  
évaluation à mi-parcours**

**Mise en œuvre  
du Plan de  
gestion pour la  
saison 2018-19**

**Consultation de la  
Table nationale de  
la faune (TNF) -  
Orientations  
(novembre 2016)**

**- Consultation des Tables  
régionales de la faune (TRF)  
et des communautés  
autochtones - Modalités  
(mars-août 2017)**  
**- Présentation des résultats  
des consultations et des  
modalités aux partenaires  
(décembre 2017)**



Les territoires régis par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que les réserves à castors conservent leur statut. Le piégeage de tous les animaux à fourrure y demeure exclusif aux Autochtones.

La chasse de certains animaux à fourrure ainsi que le contrôle des animaux à fourrure importuns seront intégrés au plan de gestion ultérieurement.

# Problèmes à régler

## 1. Absence d'un cadre de gestion adapté aux animaux à fourrure

- Pas d'évaluation systématique de l'état de situation des espèces
- Modifications réglementaires réalisées à la pièce

## 2. Complexification progressive des modalités d'exploitation

- Dans le temps : de plus en plus de périodes différentes pour une même espèce
- Dans l'espace : différences de périodes entre des UGAF voisines
- Modulation des quotas et des périodes en simultané

## 3. Échelle de gestion inappropriée

- Données souvent insuffisantes à l'échelle des UGAF pour poser un diagnostic sur l'état de situation des espèces
- Modifications réglementaires proposées seulement dans les UGAF où des données sont disponibles
- Qualité des données parfois déficiente



## Problèmes à régler

**4. Gestion déficiente des lynx à l'aide des quotas. Avec le temps, le plan de gestion du lynx du Canada de 1995 s'est avéré difficile à appliquer :**

- Pas de fermeture du piégeage depuis 20 ans
- Absence de cycles de lièvres (la proie principale du lynx) dans certaines régions ou difficulté à les suivre
- Modulation des quotas difficile (délai de réaction réglementaire suite à des variations des populations de lynx)
- Respect du quota difficile à cause des captures non ciblées (c'est-à-dire dans des pièges destinés à d'autres espèces)

**5. Nécessité d'atténuer les risques de captures accidentelles (cervidés, oiseaux de proie, etc.) pour préserver l'image du piégeage**

**6. Besoin de réduire les risques d'infractions de nature technique (captures non ciblées d'animaux à fourrure en dehors de leur période d'exploitation) pour améliorer l'expérience des piégeurs**

# Orientations

## 1. Harmoniser les périodes d'exploitation des animaux à fourrure sur de grands secteurs

Regrouper les UGAF en grands secteurs d'un seul tenant, présentant les mêmes périodes d'exploitation.

### Objectifs :

- simplifier la réglementation
- améliorer la qualité de l'information en utilisant une échelle à laquelle les données sont suffisantes

Tenir compte des variations régionales

Conserver les UGAF comme unité de base de la gestion (pour l'enregistrement des transactions)

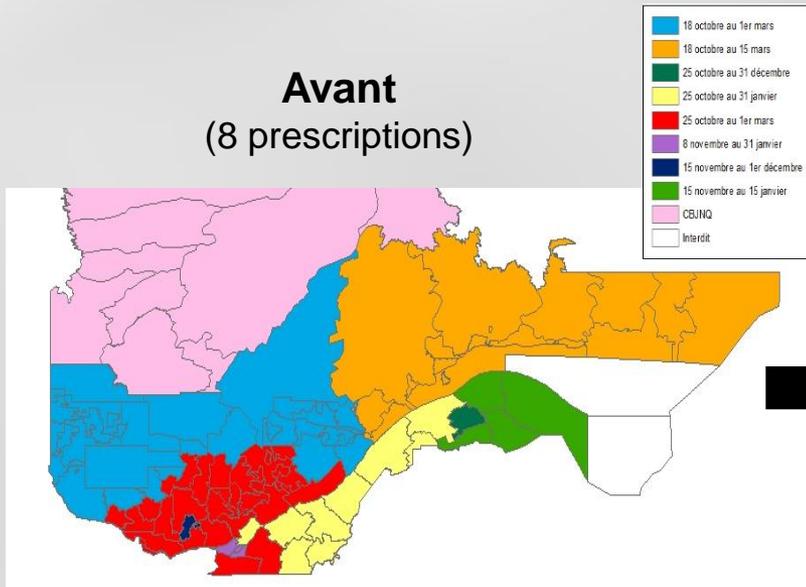
Il y aura toujours la possibilité de réajuster les regroupements dans le temps si la situation l'exige.

# Orientations

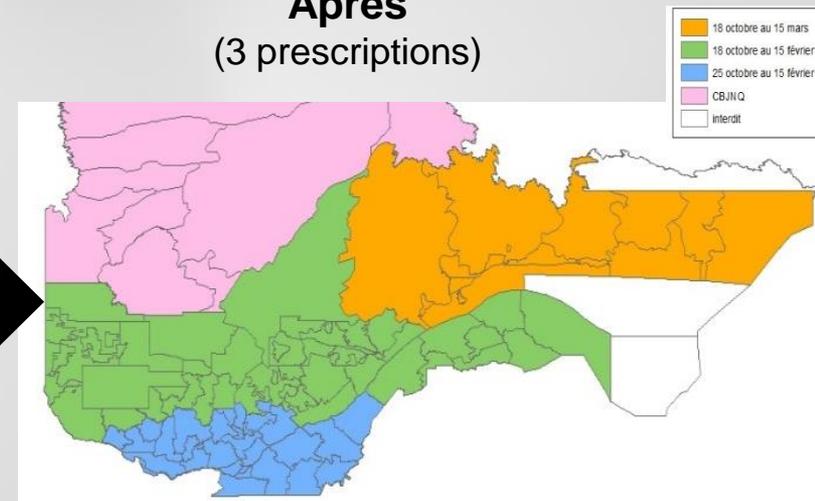
## 1. Harmoniser les périodes d'exploitation des animaux à fourrure sur de grands secteurs



**Avant**  
(8 prescriptions)



**Après**  
(3 prescriptions)



# Orientations

## 2. Effectuer le diagnostic de l'état des populations par grands secteurs

Bilans de situation des espèces :

- Réalisés aux 4 ans (2 ans pour les lynx)
- Pour toutes les espèces
- À l'échelle des grands secteurs
- En phase avec le processus de modification réglementaire

Développement d'outils pour faciliter l'évaluation de la situation et la gestion des espèces (outils de référence, de diagnostic et d'aide à la décision).



# Orientations

## 2. Effectuer le diagnostic de l'état des populations par grands secteurs

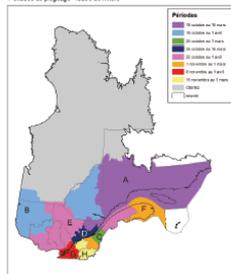


Bilan de l'exploitation de la loutre de rivière (2014-2015)



### Réglementation

Parcs de piégeage - loutre de rivière



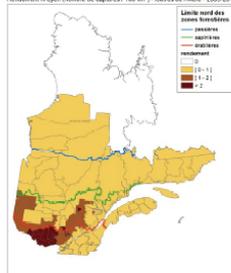
C'est dans la partie ouest de la zone forestière de l'ébrière que le rendement est le plus élevé au Québec, plus particulièrement dans l'Outaouais et les Laurentides. Ceci s'explique par le fait qu'en sapinière la pression de piégeage est moindre sur l'espèce, alors qu'en pessière nous approchons de la limite nord de l'aire de répartition de la loutre de rivière. Somme toute, le rendement semble être constant ou légèrement en hausse dans la majorité des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF), aussi bien en territoire libre qu'en territoire structuré.

Evolution du rendement (nombre de loutres de rivière/100km<sup>2</sup>) au cours des 4 dernières années.

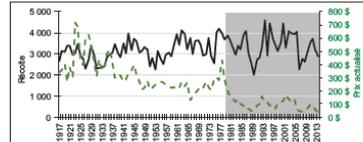
UGAF	TERritoIRE LIBRE				TERritoIRE STRUCTURÉ				Nombre piéges
	Rendement moyen 2010-2013	Rendement moyen 2014	Evolution de rendement de 2013 à 2014	Différence avec période 2010-2013	Rendement moyen 2010-2013	Rendement moyen 2014	Evolution de rendement de 2013 à 2014	Différence avec période 2010-2013	
A	1,019 ± 0,319	0,772	-23,3 %	2	0,34 ± 0,046	0,36	+4,0 %	1	5
B	1,451 ± 0,318	1,204	-13,3 %	6	1,30 ± 0,211	1,34	+3,1 %	1	10
C	0,616 ± 0,155	0,687	+12,1 %	1	-	-	-	-	1
D	0,607 ± 0,164	0,644	+6,5 %	2	1,30 ± 0,233	1,45	+12,3 %	1	1
E	1,483 ± 0,330	1,483	+0,0 %	7	2,03 ± 0,411	2,45	+20,8 %	1	9
F	1,022 ± 0,133	0,833	-18,5 %	1	-	-	-	-	1
G	1,011 ± 0,130	0,772	-23,7 %	6	-	-	-	-	6
H	1,051 ± 0,133	0,685	-34,8 %	3	0,30 ± 0,042	0,20	-33,3 %	1	1

### Rendement

Rendement moyen (nombre de loutres/100 km<sup>2</sup>) - loutres de rivière - 2005-2014

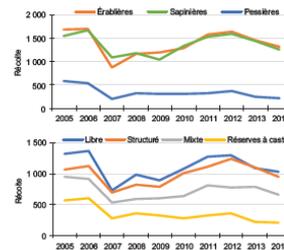


### Récolte

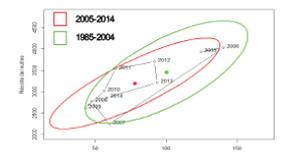


La récolte historique, quoique fluctuante, est demeurée relativement stable en moyenne (environ 3 000 à 3 500 loutres/an), et ce, malgré une diminution presque constante de la valeur de la fourrure brute de la loutre de rivière et une augmentation de la récolte de castors depuis les années 1960 (les 2 espèces sont souvent capturées dans les mêmes engins).

La récolte de loutres a subi une légère baisse de 2007 à 2009 pour remonter graduellement par la suite. Depuis 2013, nous observons une autre légère baisse de la récolte dans les 3 zones forestières du Québec. La récolte de la loutre de rivière suit la même tendance dans les différents types de territoires. Ainsi, la fluctuation de la récolte semble synchrone, peu importe le territoire où le piégeage est pratiqué, quoique plutôt marginale dans les réserves à castor. Ces fluctuations semblent suivre la récolte de castors (voir au recto) ainsi que les fluctuations du marché (demande et prix).



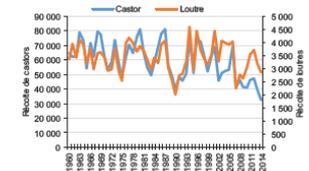
Il existe une corrélation entre la récolte et le prix de vente des fourrures de l'année précédente ( $R^2 = 87\%$ ) pour la loutre de rivière pour les 25 dernières années. Ce graphique nous permet de détecter les risques de surexploitation (lorsque le prix augmente alors que la récolte diminue). La tendance du graphique est rassurante étant donné que l'accroissement de la récolte suit l'augmentation du prix des fourrures pour cette espèce.



### Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi	
Rendement	++
Récolte	+
Graphique récolte-prix	+

Malgré une diminution constante du prix de la fourrure de cette espèce, le rendement de la loutre se maintient, voire augmente par rapport à la décennie précédente (2001-2010), et ce, partout au Québec. La récolte de la loutre de rivière, globalement stable, montre néanmoins une légère baisse durant les 2 dernières saisons (2013-2014 et 2014-2015). Nous suivons cette tendance dans les prochaines années afin de nous assurer que la situation se redresse. Ainsi, les différents indicateurs suggèrent que l'état de la situation de la loutre de rivière est stable.



Il existe une forte association ( $R^2 = 77\%$ ) entre la récolte de castors et de loutres depuis les années 1960. Les 2 espèces fréquentent les mêmes habitats et se capturent dans les mêmes types de pièges. Leur gestion doit donc être conjuguée.

# Orientations

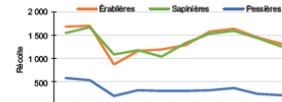
## 2. Effectuer le diagnostic de l'état des populations par grands secteurs



Bilan de l'exploitation de la loutre de rivière (2014-2015)



Réglementation

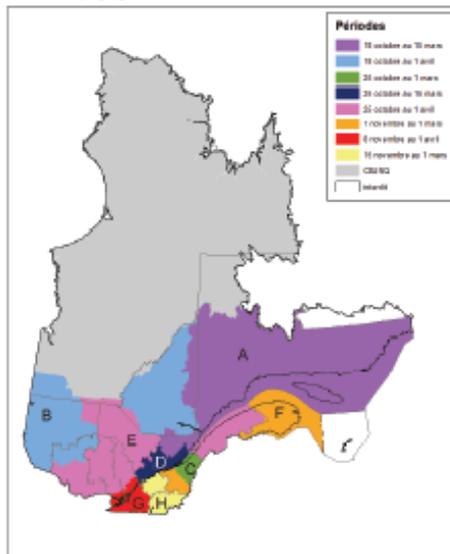


Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi	
Rendement	++
Récolte	++
Graphique récolte-prix	++

Malgré une diminution constante du prix de la fourrure de cette espèce, le rendement de la loutre se maintient voire augmente par rapport à la

Périodes de piégeage - loutre de rivière



C'est dans la partie ouest de la zone forestière de l'érablière que le rendement est le plus élevé au Québec, plus particulièrement dans l'Outaouais et les Laurentides. Ceci s'explique par le fait qu'en sapinière la pression de piégeage est moindre sur l'espèce, alors qu'en pessière nous approchons de la limite nord de l'aire de répartition de la loutre de rivière. Somme toute, le rendement semble être constant ou légèrement en hausse dans la majorité des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF), aussi bien en territoire libre qu'en territoire structuré.

Évolution du rendement (nombre de loutres de rivière/100km<sup>2</sup>) au cours des 4 dernières années.

Secteur	TERRITOIRE LIBRE					TERRITOIRE STRUCTURÉ				
	Rendement moyen 2005-2010	Rendement moyen 2011-2014	Évolution du rendement de 2011 à 2014	Différence significative avec période 2005-2010	Nombre d'UGAF	Rendement moyen 2005-2010	Rendement moyen 2011-2014	Évolution du rendement de 2011 à 2014	Différence significative avec période 2005-2010	Nombre d'UGAF
A	0,79 ± 0,19	0,72	-13,9 %	⬇️	2	0,34 ± 0,06	0,36	+4,0 %	⬆️	5
B	1,01 ± 0,18	1,04	+23,3 %	⬆️	6	1,26 ± 0,21	1,34	+18,5 %	⬆️	10
C	0,54 ± 0,15	0,67	+21,1 %	⬆️	1	Pas de territoire structuré				
D	0,67 ± 0,16	0,64	-16,5 %	⬆️	2	1,20 ± 0,28	1,45	+20,0 %	⬆️	1
E	1,81 ± 0,50	1,63	-21,4 %	⬆️	7	2,05 ± 0,41	2,45	+19,8 %	⬆️	9
F	0,22 ± 0,11	0,33	+40,0 %	⬆️	1	Pas de territoire structuré				
G	0,61 ± 0,10	0,72	+15,0 %	⬆️	6	Pas de territoire structuré				
H	0,51 ± 0,13	0,65	+24,9 %	⬆️	3	0,30 ± 0,02	0,00	-100 %	⬇️	1

Rendement

Récolte

## Orientations

### 3. Focaliser la gestion des animaux à fourrure sur les périodes d'exploitation seulement

#### ❖ Abandon des quotas pour les lynx :

- mesure restrictive qui devrait s'appliquer dans une situation qui le nécessite (problème important de conservation des espèces).
- quota = peut être une mesure efficace pour des espèces qui sont capturées dans des engins sélectifs. Or, ce n'est pas le cas des lynx qui subissent de nombreuses captures non ciblées dans des pièges qui ne leur sont pas destinés. Le contrôle de la récolte exercé par le quota en est donc fortement diminué, le rendant moins efficace
- contexte actuel favorable (prix faibles env. 45\$, populations en santé)



## Orientations

### 3. Focaliser la gestion des animaux à fourrure sur les périodes d'exploitation seulement

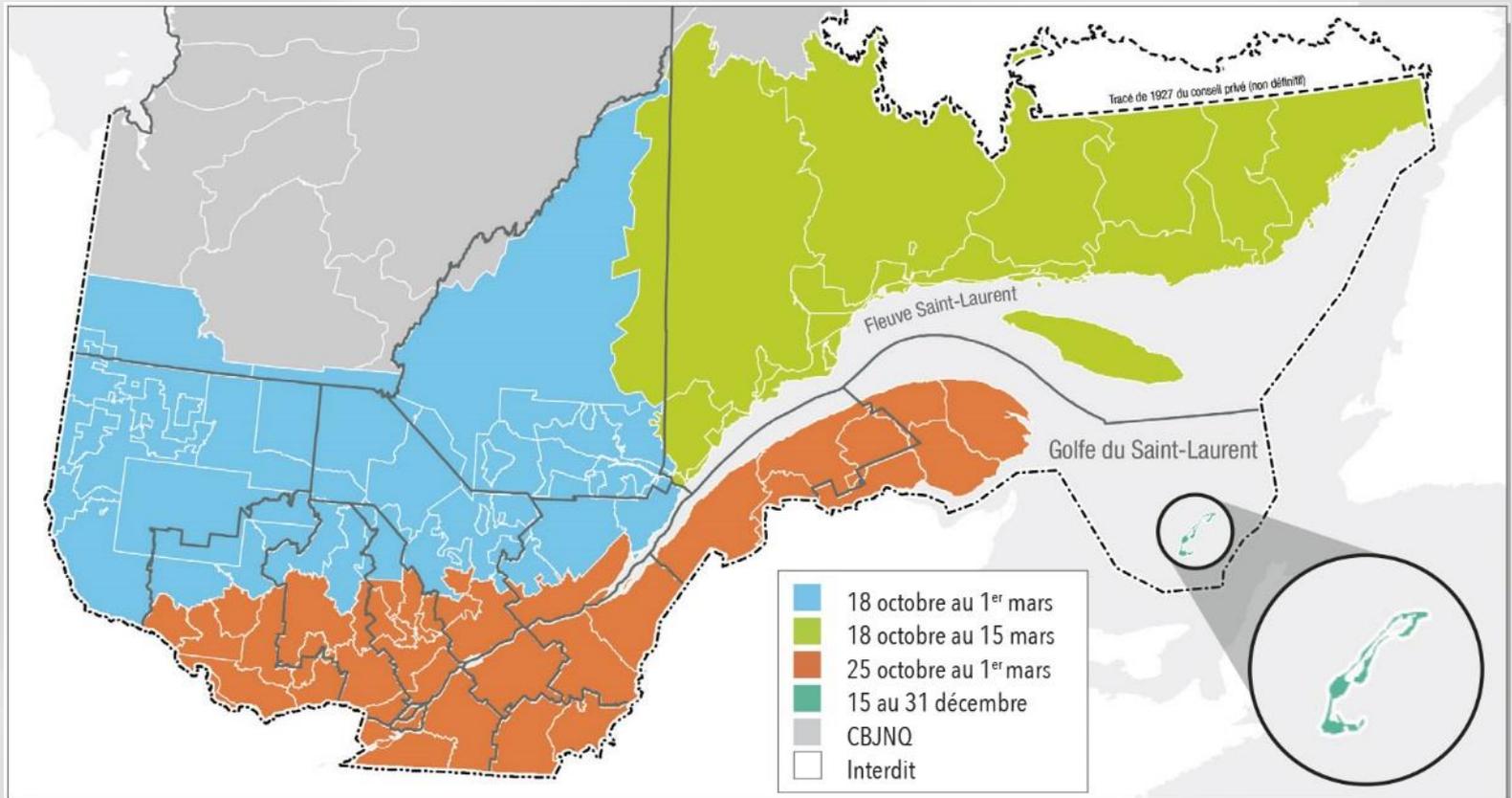
- ❖ Utiliser les mêmes périodes d'exploitation pour les espèces piégées à l'aide des mêmes engins :
  - espèces fréquentant les mêmes habitats
  - réduire les infractions de nature technique (captures hors saison) pour des espèces ayant pourtant une valeur commerciale.
  - répondre à une sélectivité imparfaite des engins et des techniques.
  - améliorer la qualité des données (portrait de situation juste) en réduisant les captures non ciblées
  - permettre le piégeage des espèces rares et officiellement absentes afin de documenter l'expansion éventuelle des aires de répartition
  - synchroniser les dates d'ouvertures chez toutes les espèces semi-aquatiques et terrestres

## Lignes directrices

- Encourager la récolte par le piégeage plutôt que d'avoir recours au contrôle
- Privilégier le prélèvement au moment où la fourrure est à son meilleur
- Respecter les périodes de vulnérabilité des espèces
  - Par ex. ne pas permettre le piégeage pendant la mise-bas

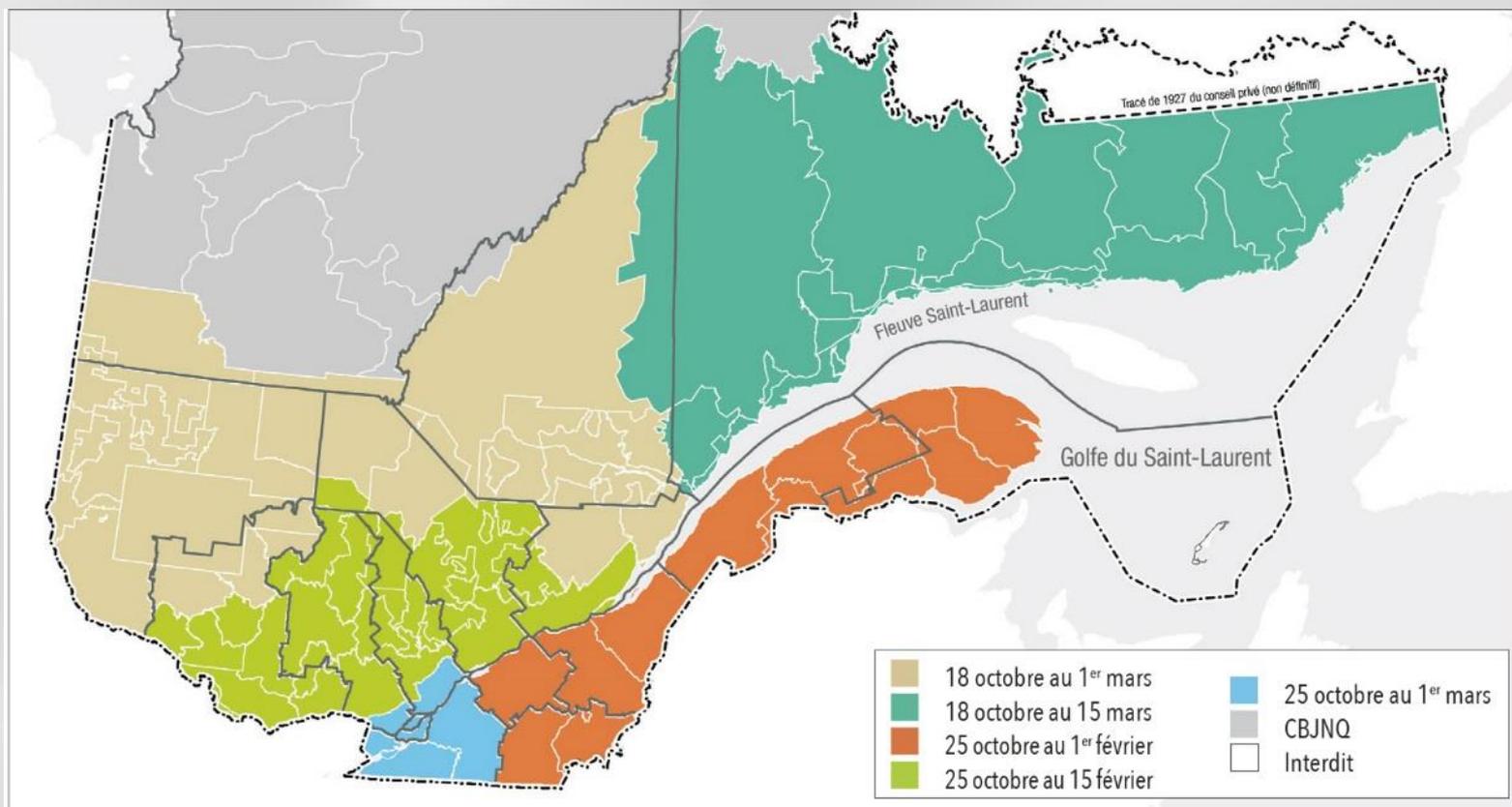
# Modalités

Loup gris – coyote – renards roux et arctique



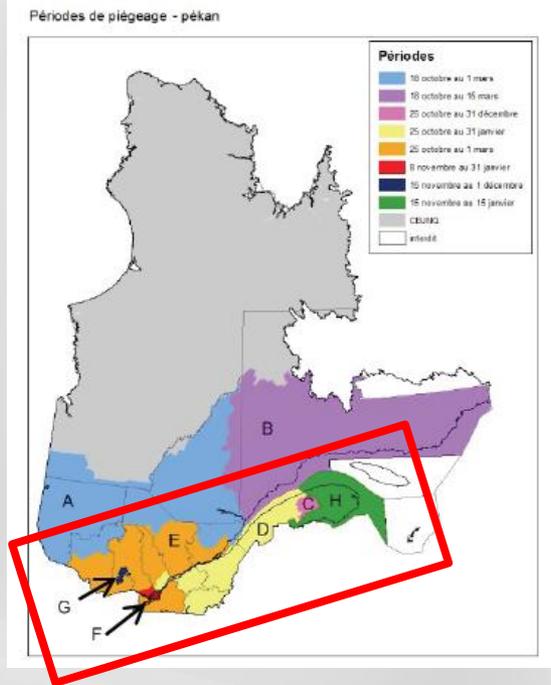
# Modalités

Martre d'Amérique – pékan – belette à longue queue – belette pygmée  
– hermine – écureuils roux et gris



# Modalités

Martre d'Amérique – pékan – belette à longue queue – belette pygmée – hermine – écureuils roux et gris

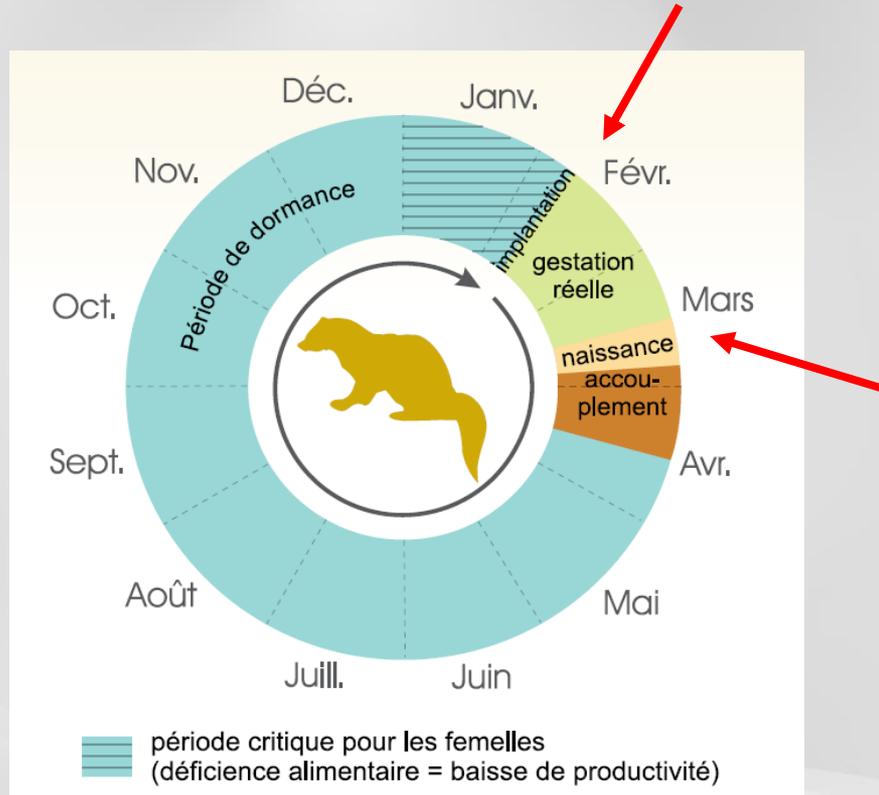


## Évolution du rendement (nombre de pékans/100km<sup>2</sup>) au cours des 4 dernières années.

secteurs	TERRITOIRE LIBRE				Nombre d'UGAF	TERRITOIRE STRUCTURÉ				Nombre d'UGAF
	Rendement moyen 2001-2010	Rendement moyen 2011-2014	Évolution du rendement de 2011 à 2014 (%)	Différence significative avec période 2001-2010		Rendement moyen 2001-2010	Rendement moyen 2011-2014	Évolution du rendement de 2011 à 2014 (%)	Différence significative avec période 2001-2010	
A	0,47 ± 0,15	0,77	-1,2 %	↑	6	0,76 ± 0,19	0,91	3,5 %	↑	10
B	0,12 ± 0,07	0,11	-60,0 %	↓	2	0,005 ± 0,01	0,005	0,0 %	↓	3
C										
D	3,87 ± 0,65	3,46	-0,7 %	↓	6	5,60 ± 3,77	6,70	50,0 %	↓	1
E	3,17 ± 0,47	2,43	-14,6 %	↓	10	2,16 ± 0,27	2,08	9,0 %	↓	9
F	0,55 ± 0,08	0,82	2,9 %	↓	3	Pas de territoire structuré				
G						Pas de territoire libre				
H	1,03 ± 0,39	0,78	-26,7 %	↓	1	3,91 ± 1,18	3,60	-23,1 %	↓	1
						Pas de territoire structuré				

# Modalités

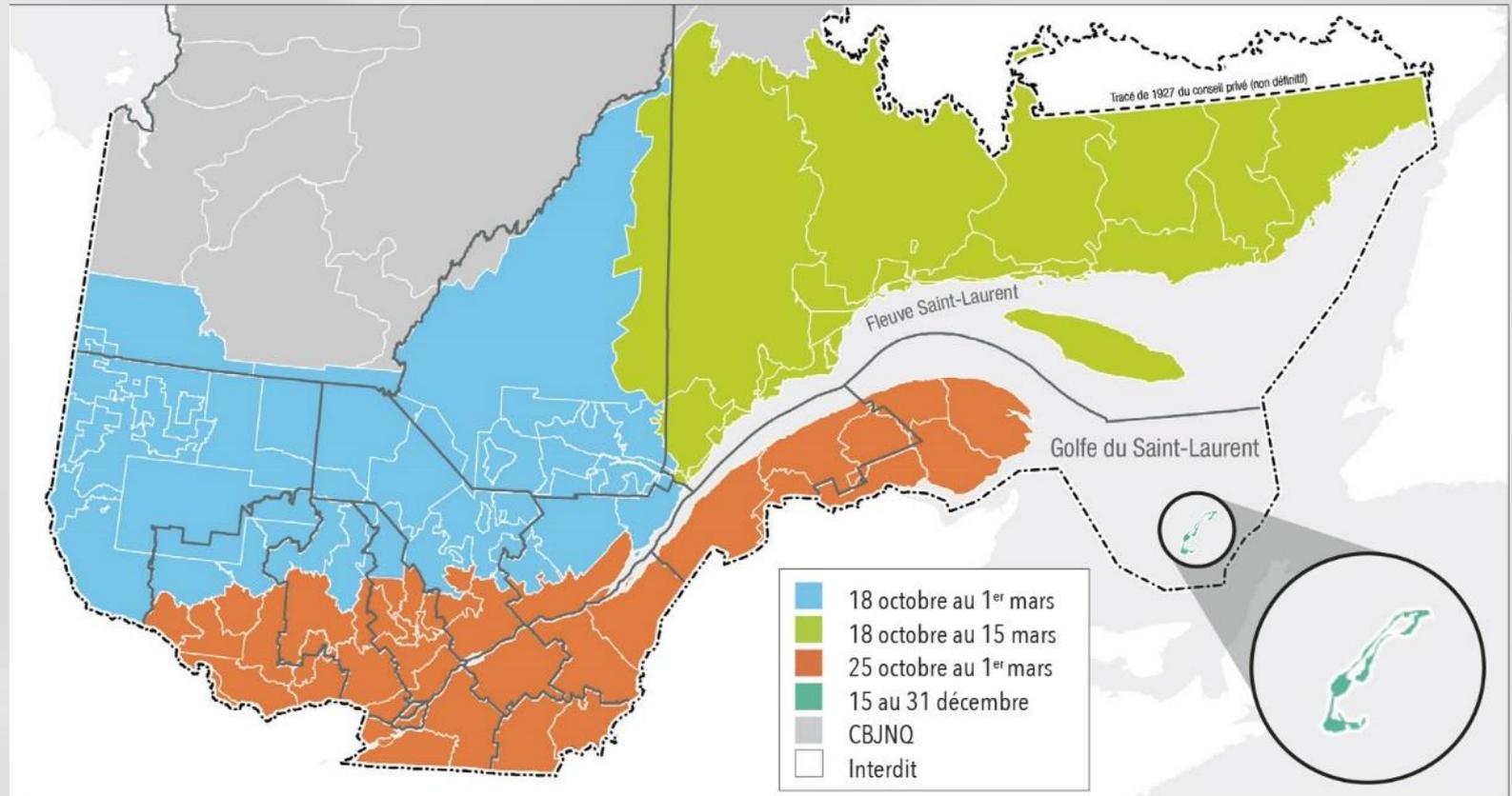
Martre d'Amérique – pékan – belette à longue queue – belette pygmée  
– hermine – écureuils roux et gris



Tiré de Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PGAF). 2017.

# Modalités

Lynx du Canada – lynx roux



## Modalités

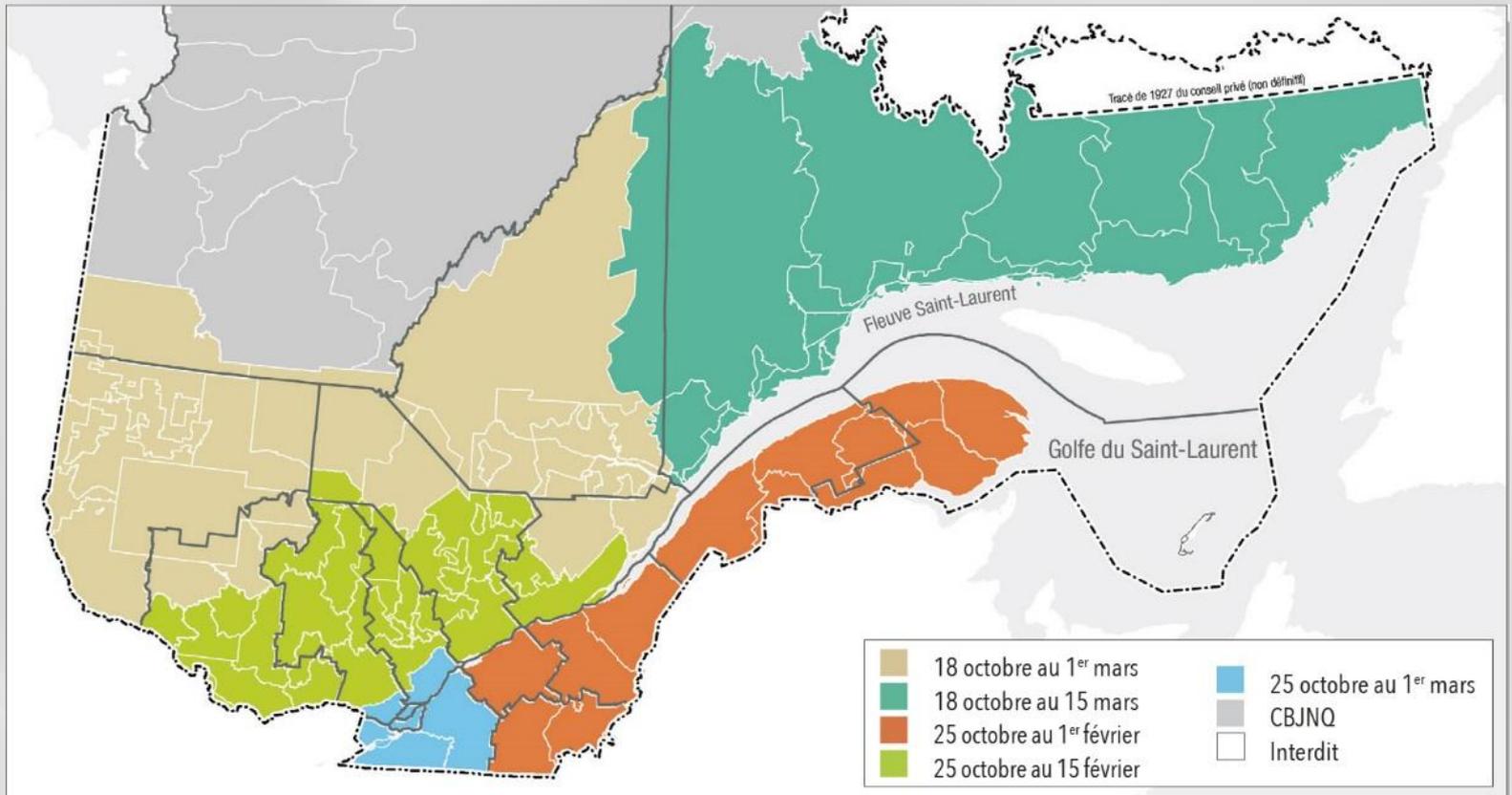
Lynx du Canada – lynx roux

### Un suivi plus serré pour les lynx

- Production de bilans de l'exploitation du lynx du Canada et du lynx roux tous les 2 ans
- Amélioration du système de suivi (augmenter la rapidité de la saisie des données de récolte pour éviter les délais de réaction, utiliser des indicateurs de suivi efficaces)
- Amélioration de la fiabilité du portrait de la situation (déclarations justes, réduction des infractions techniques)

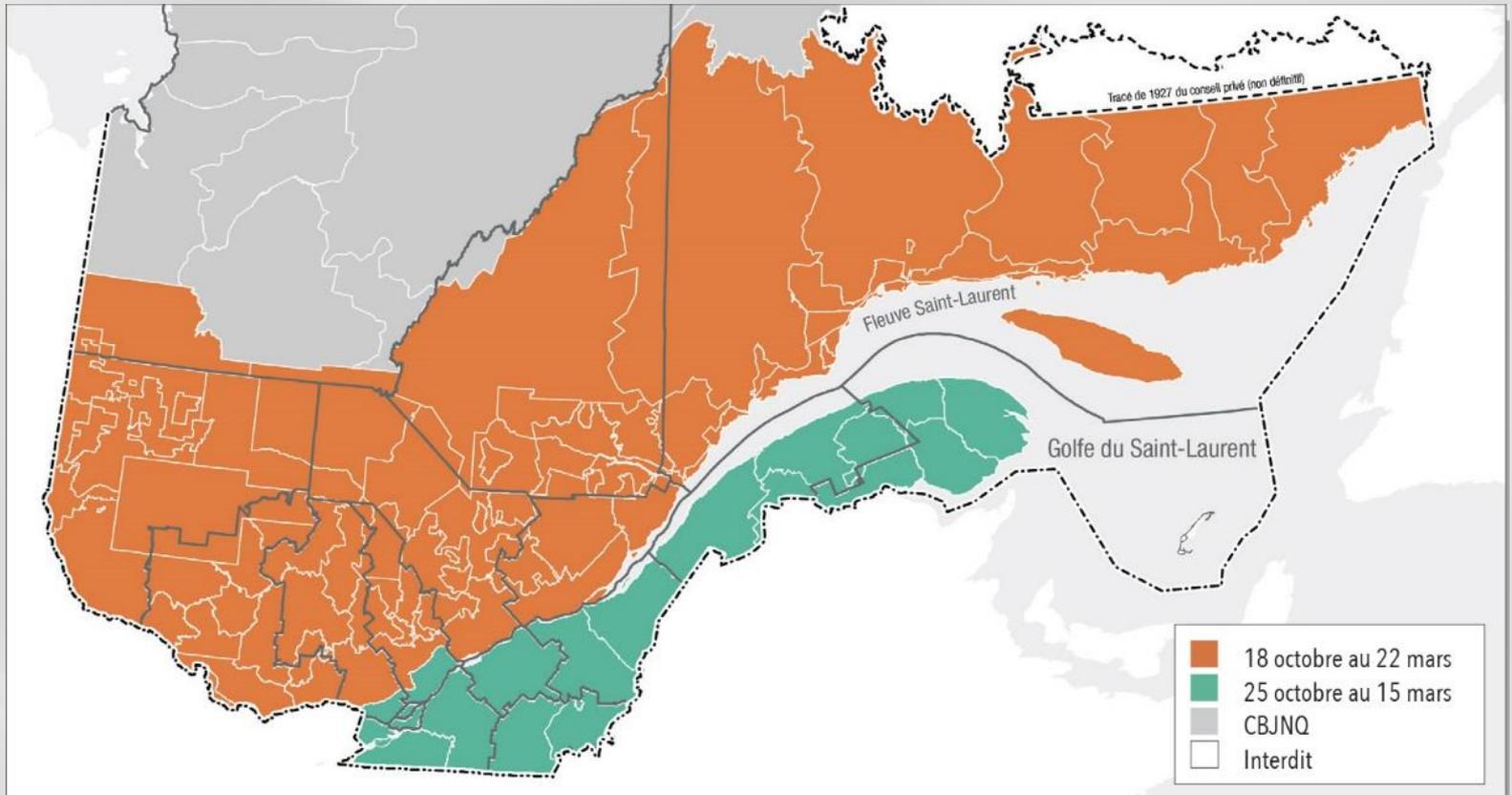
# Modalités

Raton laveur – mouffette rayée



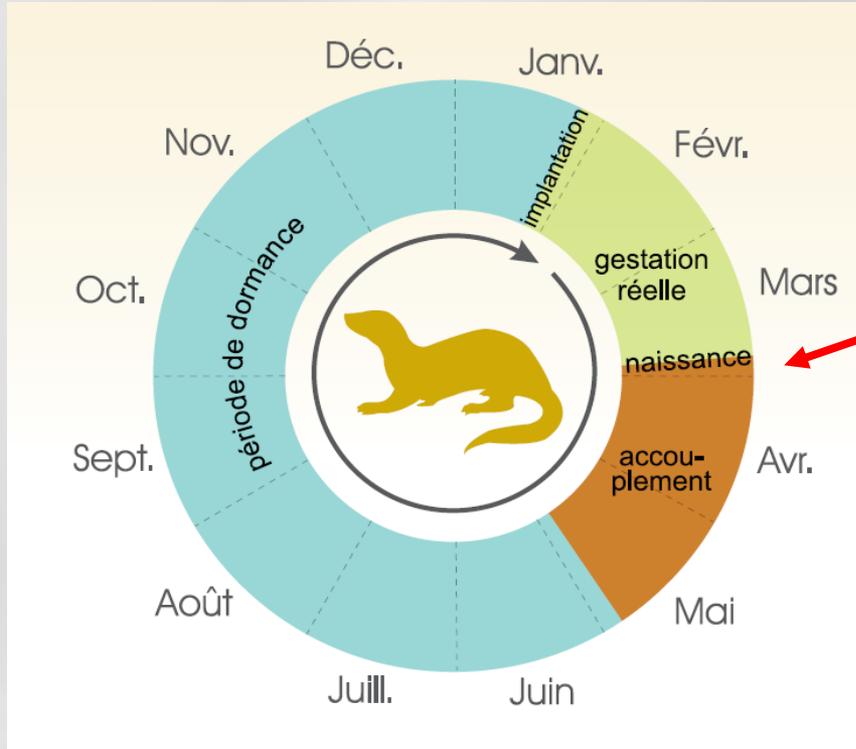
# Modalités

Castor – loutre de rivière



# Modalités

Castor – loutre de rivière

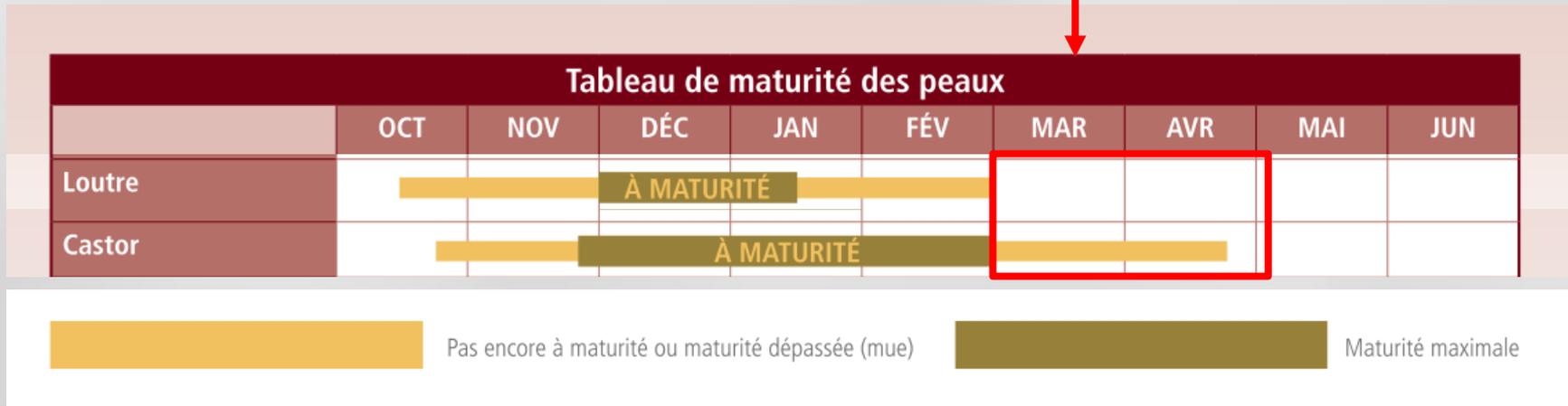


Date limite: 22 mars

Tiré de Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PGAF). 2017.

# Modalités

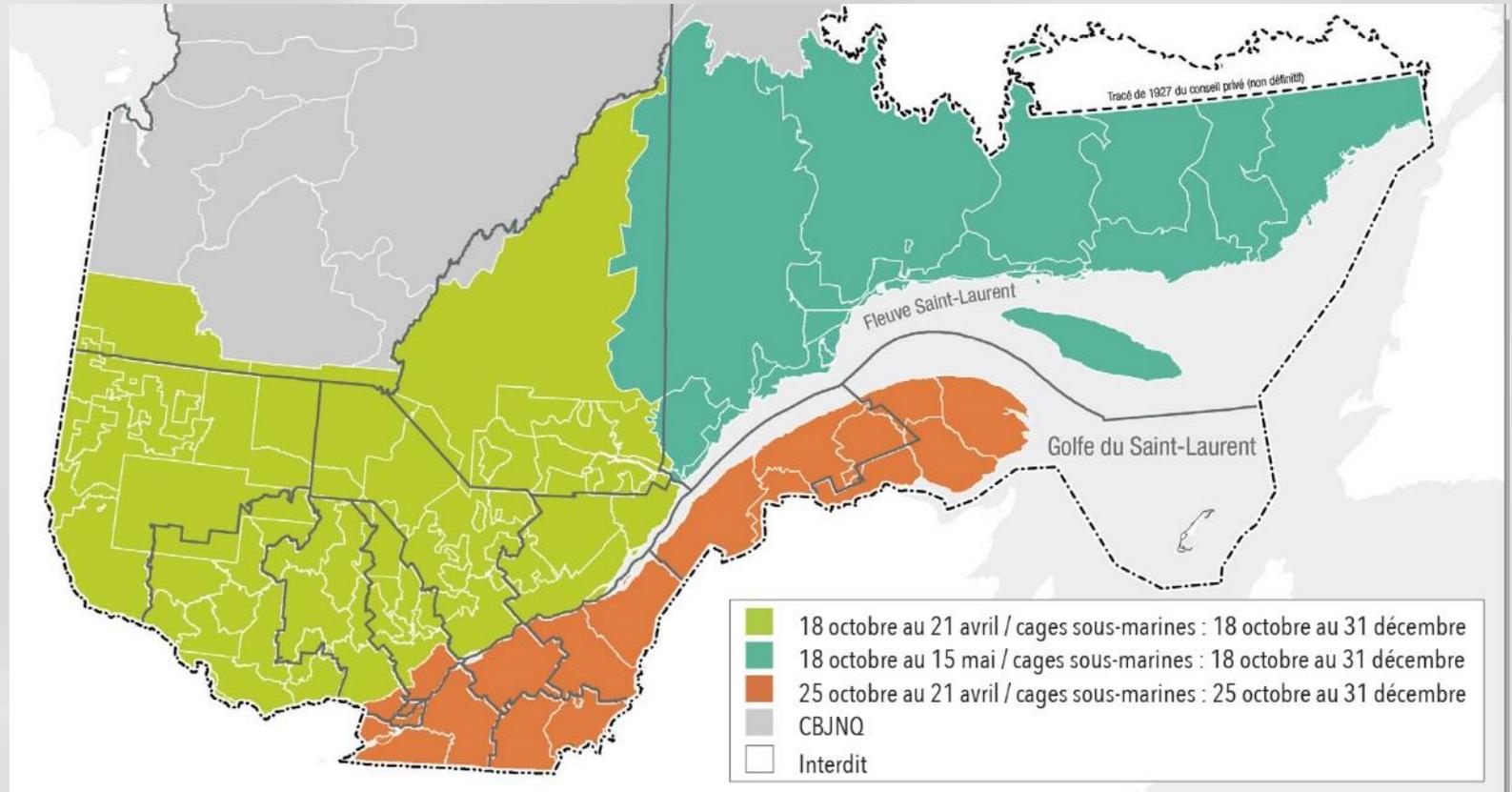
Castor – loutre de rivière



Tiré de Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PGAF). 2017.

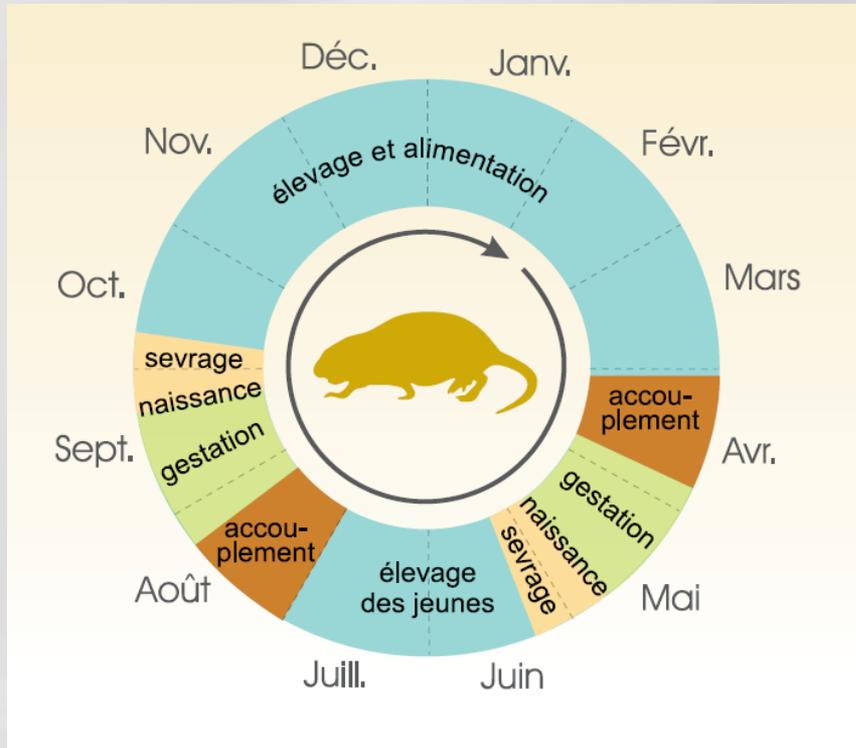
# Modalités

Rat musqué – vison d'Amérique



# Modalités

Rat musqué – vison d'Amérique



Tiré de Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PGAF). 2017.

# Modalités

Rat musqué – vison d'Amérique



Tableau de maturité des peaux

	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	
Rat musqué		À MATURITÉ								

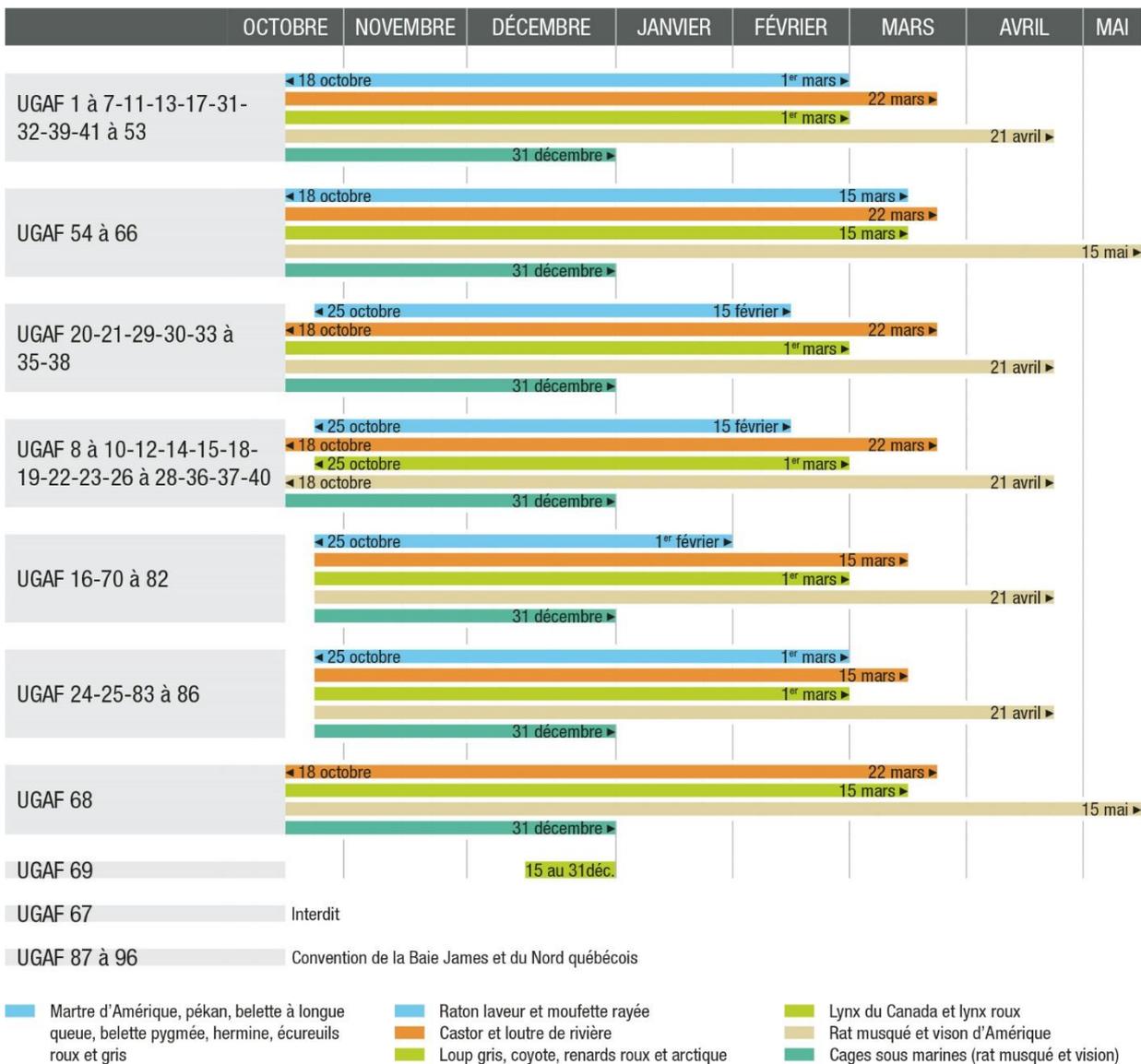


Pas encore à maturité ou maturité dépassée (mue)



Maturité maximale

Tiré de Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PGAF). 2017.



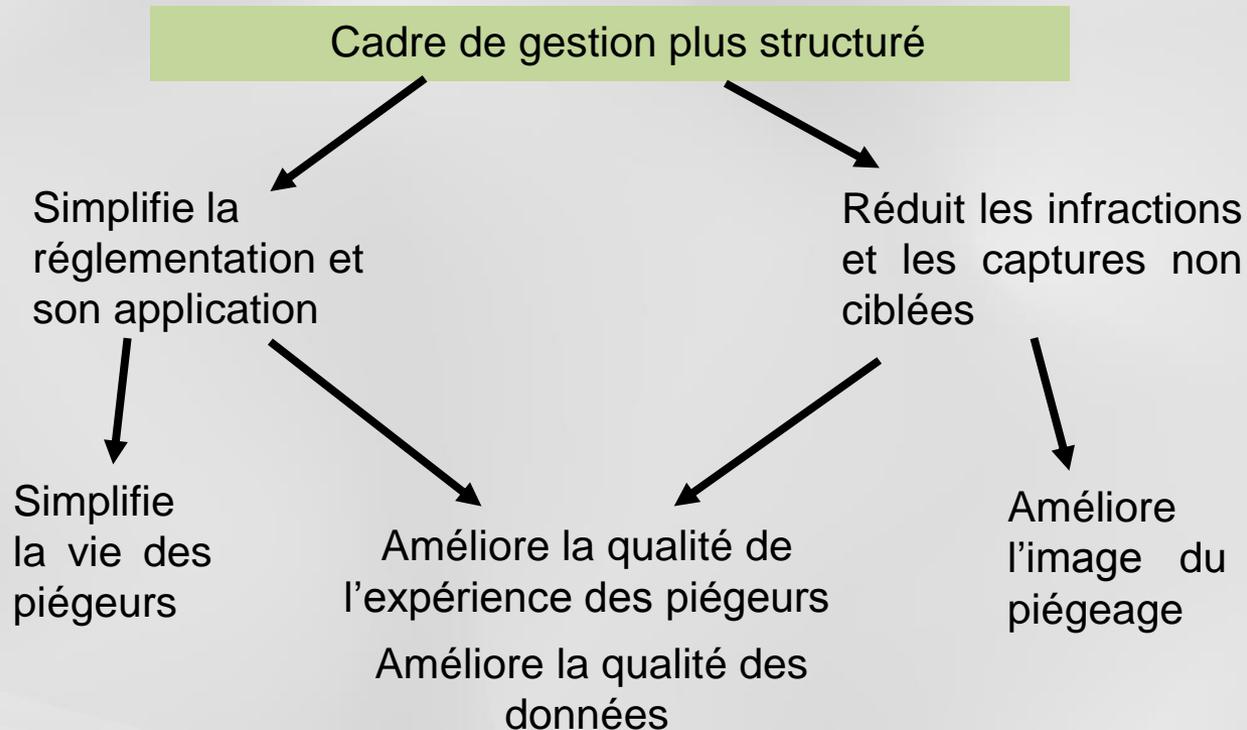
■ Martre d'Amérique, pékan, belette à longue queue, belette pygmée, hermine, écureuils roux et gris

■ Raton laveur et mouffette rayée  
■ Castor et loutre de rivière  
■ Loup gris, coyote, renards roux et arctique

■ Lynx du Canada et lynx roux  
■ Rat musqué et vison d'Amérique  
■ Cages sous marines (rat musqué et vison)

# Conclusions

## Gagnant-Gagnant



# Comment aider le Ministère dans la gestion des animaux à fourrure?

## Participez activement !

- En remplissant le carnet du piégeur
  - Prenez soin de fournir toutes les informations demandées (nombre d'engins, dates des captures, observations, etc.)
  - Envoyez le carnet au Ministère (à votre direction régionale)
- En faisant des déclarations justes et précises lors des transactions de fourrures (ML-414):
  - Précisez la localisation exacte (UGAF) où chaque animal a été récolté
  - Précisez l'espèce exacte (ex. loup ou coyote).

Vous aiderez ainsi à clarifier le portrait de la situation des espèces.

# Comment aider le Ministère dans la gestion des animaux à fourrure?

**Participez activement !**

- Déclarez à un agent de protection de la faune les captures des espèces suivantes : renard gris, opossum d'Amérique et carcajou.
- Participez aux sondages, questionnaires et études spécifiques (terrain, collecte d'échantillons et de spécimens).



# Backtracking wolves equipped with GPS collars: a novel approach to estimate winter predation rate on migratory caribou



15th Arctic Ungulate Conference  
12 August 2019  
Jokkmokk, Sweden



**Joëlle Taillon**<sup>1,2</sup> ([joelle.taillon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:joelle.taillon@mffp.gouv.qc.ca)), Christian Dussault<sup>1,2</sup>,  
Nicolas Trudel<sup>1,2</sup>, Dominic Grenier<sup>1,2</sup>, Lisyane Metthé<sup>1</sup>, Steeve D. Côté<sup>2,3</sup>

<sup>1</sup> Forêts, Faune  
et Parcs



<sup>2</sup>

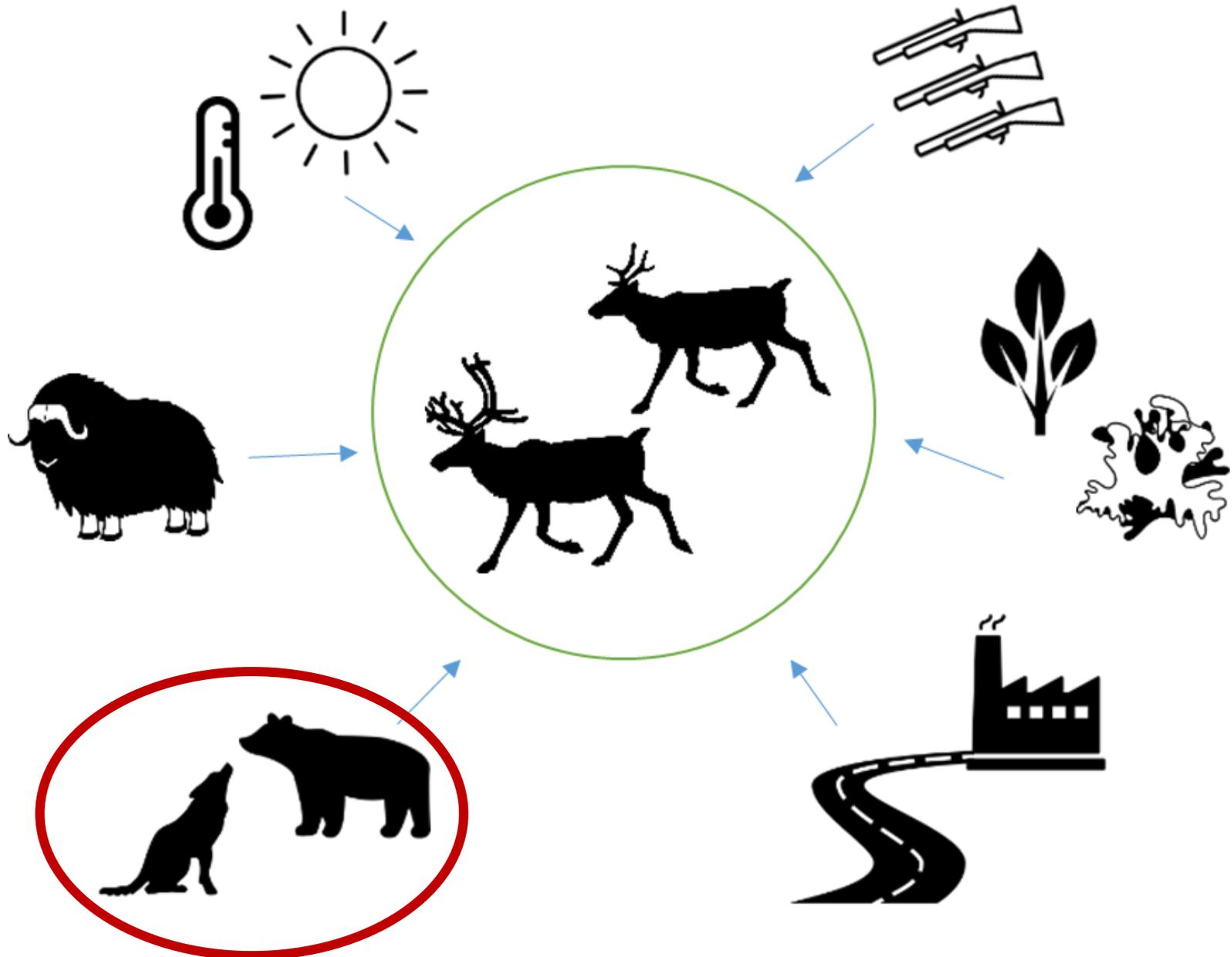


<sup>3</sup>

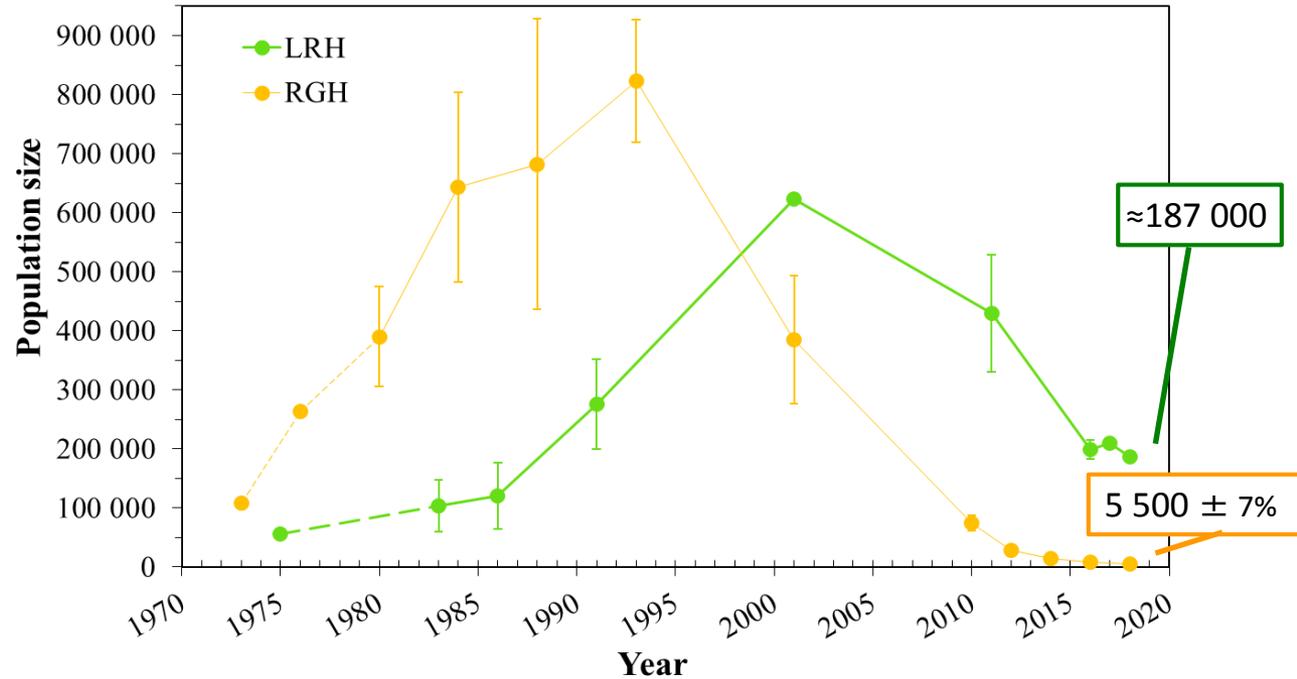
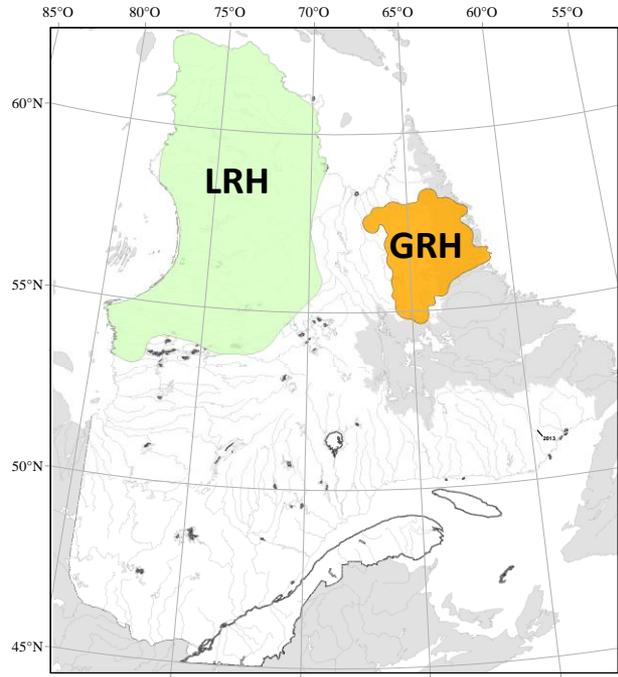
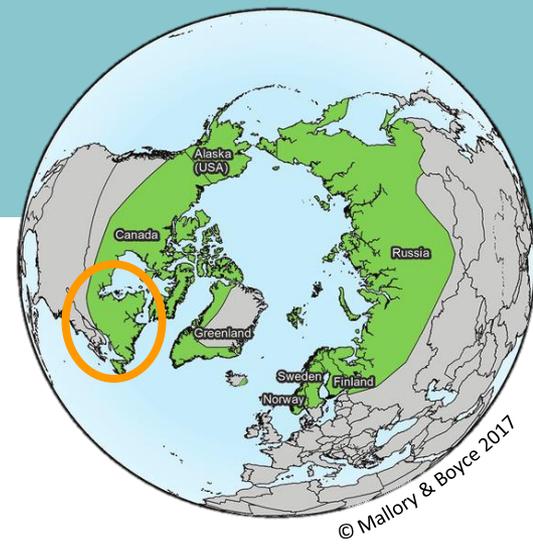


UNIVERSITÉ  
LAVAL

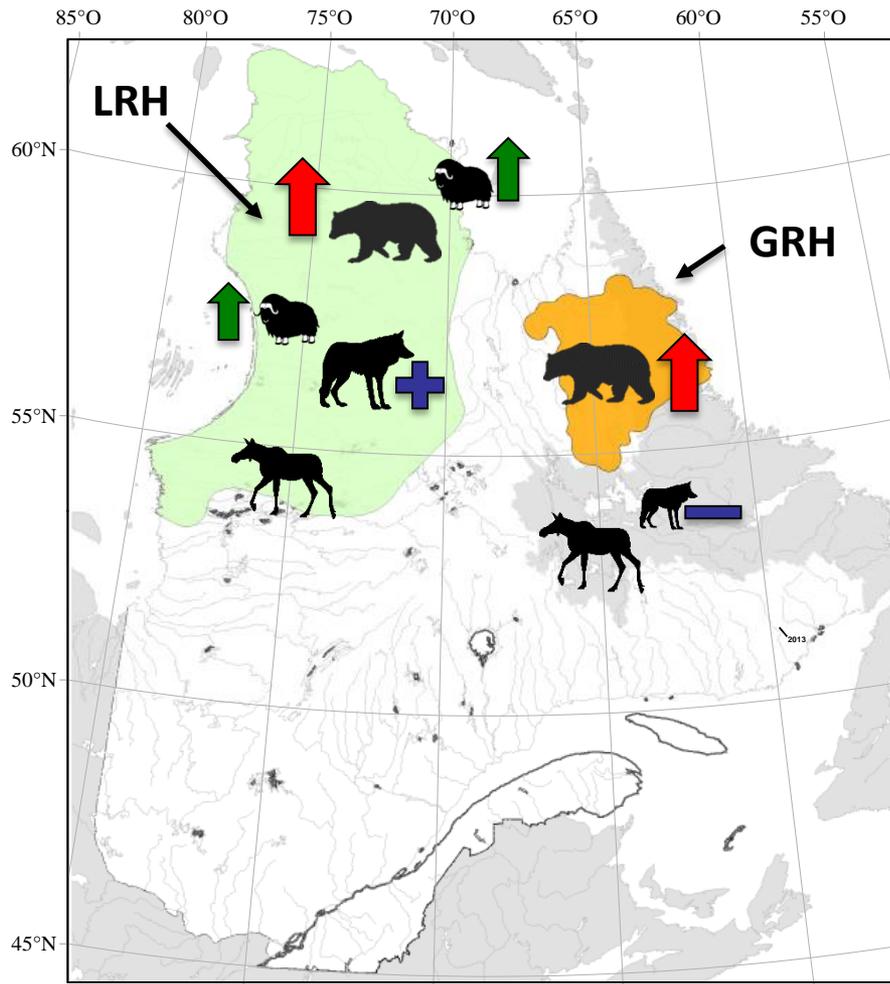
# Multiple drivers of caribou/reindeer population dynamics



# Migratory caribou population dynamics in Northern Quebec/Labrador

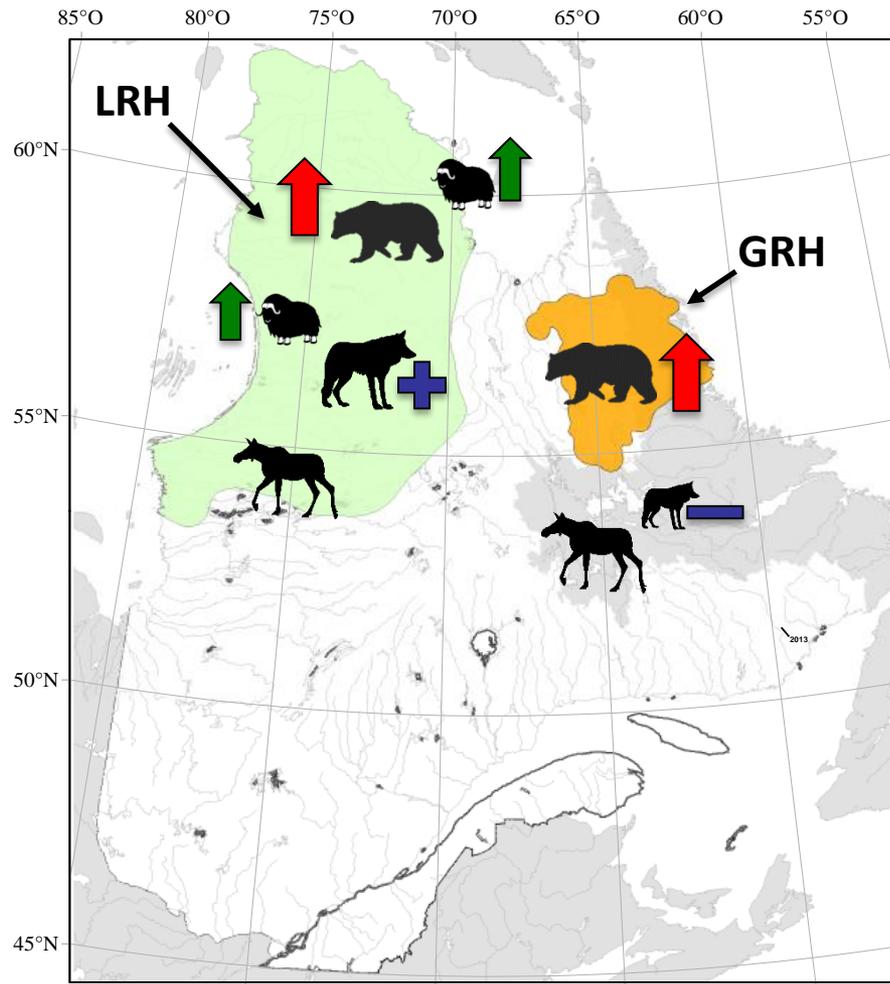


# Since 2009, research projects in collaboration with Caribou Ungava



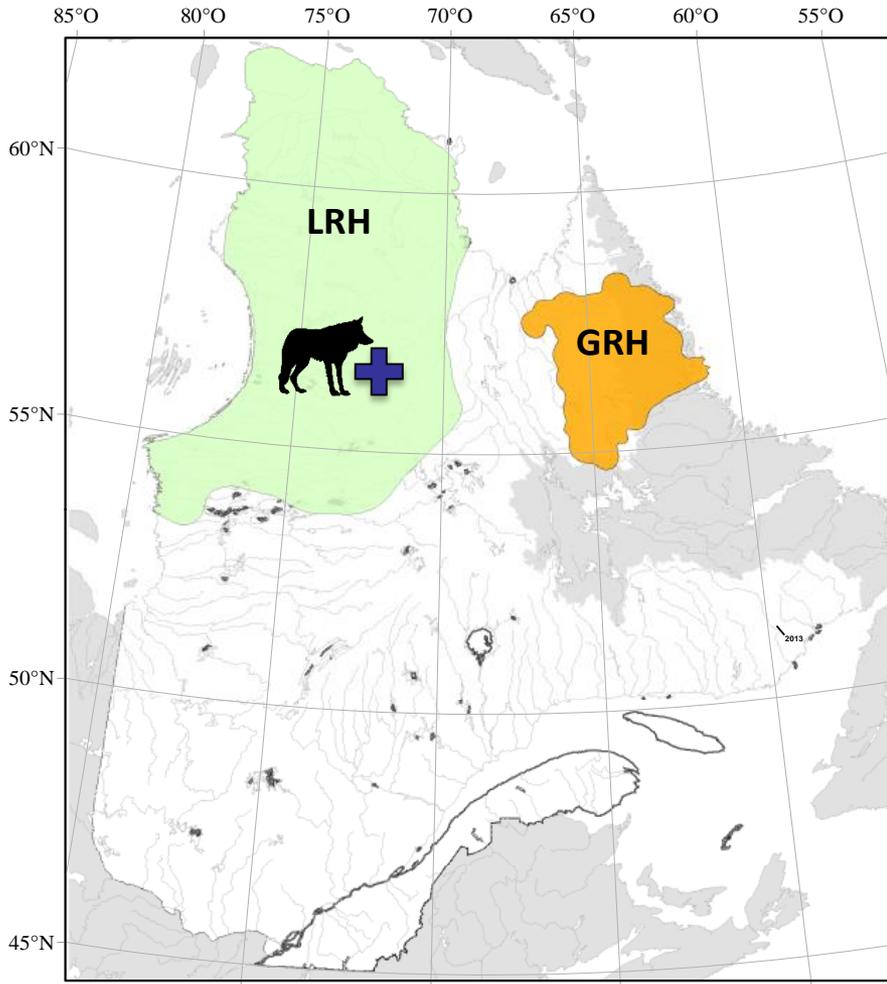
# Since 2009, research projects in collaboration with Caribou Ungava

Current research objective: investigate the role of predation by collecting information on the **diet** and **space use** of wolf and black bear



# Ongoing work to assess the role of predation by wolf

Since 2011 : 59 wolves fitted with GPS collars on the LRH range



## Ongoing work :

- Study of annual and seasonal space and habitat use
- Characterization of seasonal diet
- Evaluation of predation rate and the impact on LRH dynamics

# Ongoing work to assess the role of predation by wolf

*caribou* vs *wolves*

## Importance of winter

Recent **dietary analysis** show that wolves rely mostly on caribou during winter (83% of diet, Bonin et al., *in prep.*)

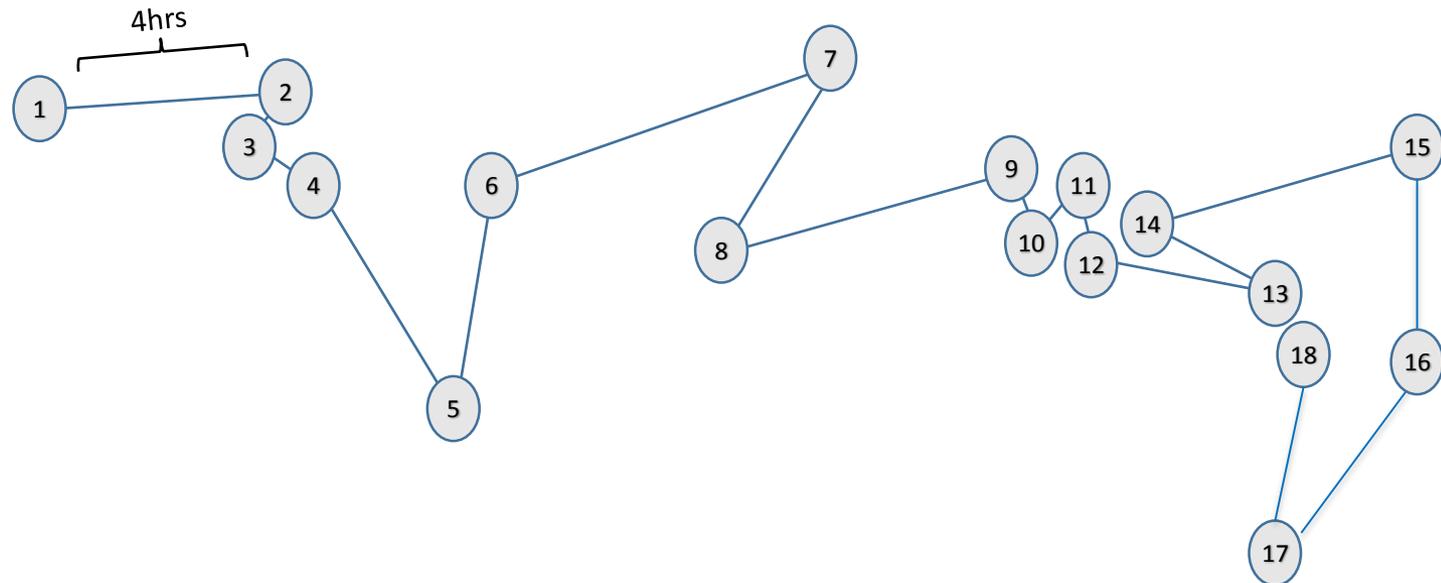
Investigation of **space use** by wolf :  
*annual movements starting June 2018 to May 2019*



# New method to estimate predation rate and assess the impact of predation on migratory caribou

## Backtracking

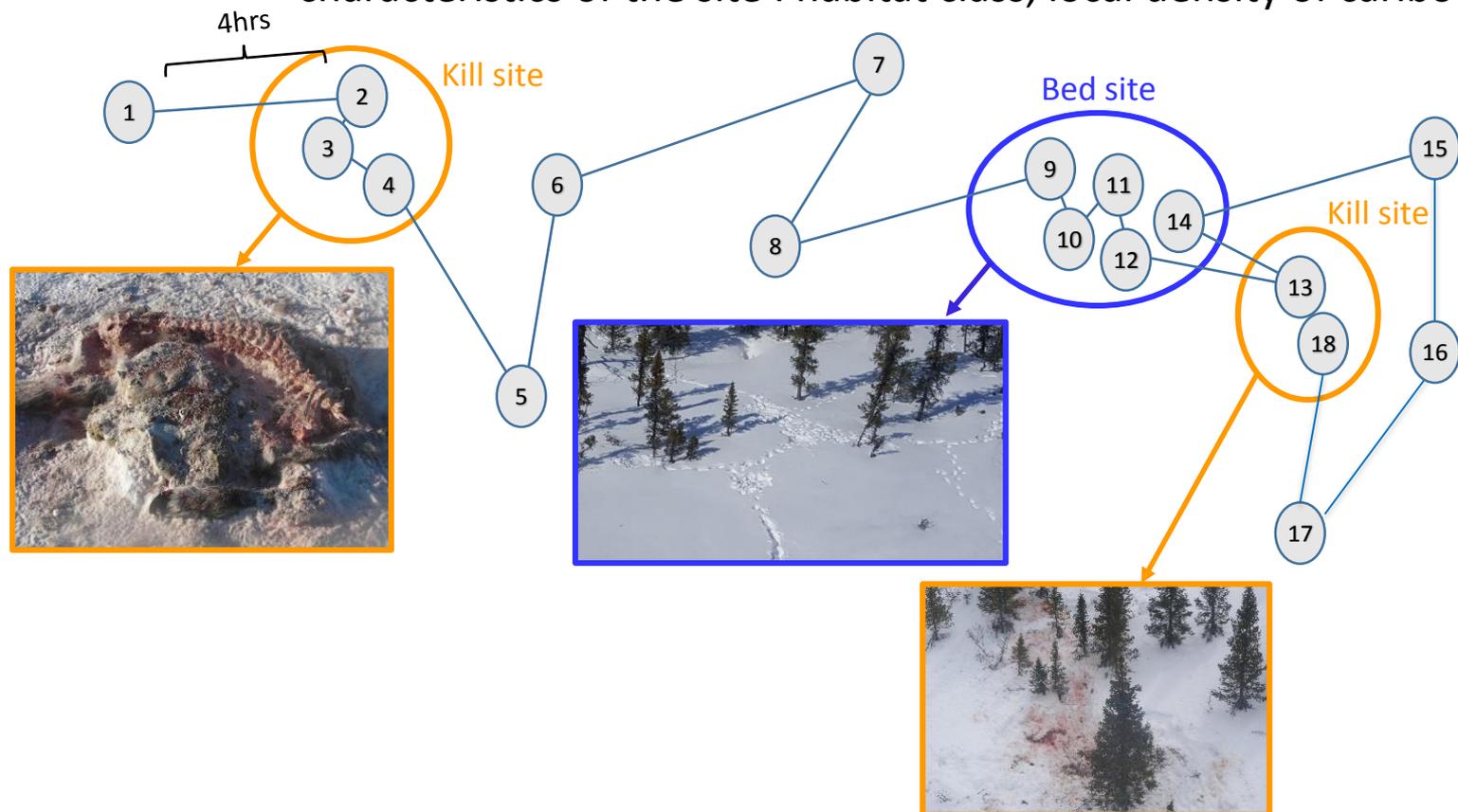
- January 2018; April 2018; February 2019
- Wolves fitted with radio-collars: visit of the locations recorded during the last 72hrs (locations every 4 hrs)



# New method to estimate predation rate and assess the impact of predation on migratory caribou

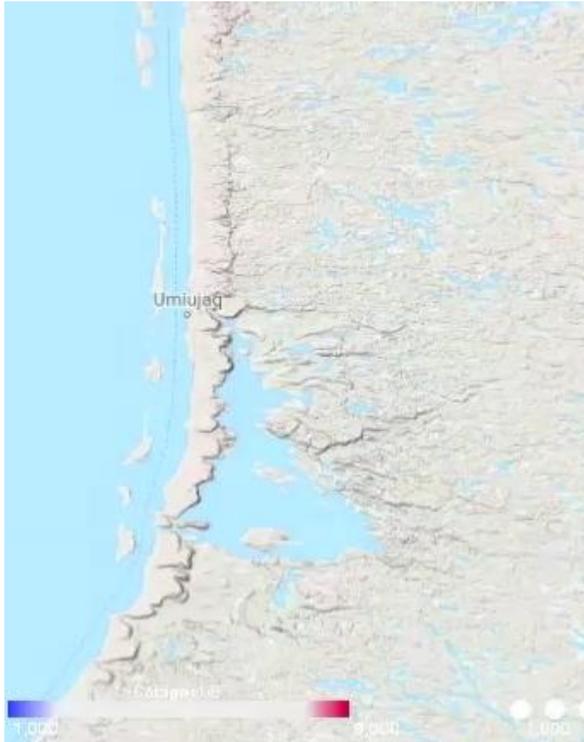
## Backtracking

- At each location:
  - presence/absence of a kill, number of kills, prey species, consumption rate
  - presence/absence of a bed site, number of beds (proxy of pack size)
  - characteristics of the site : habitat class, local density of caribou



# Developing a new method to estimate predation rate and assess the impact of predation on migratory caribou

Lone wolf - 72 hrs with only one bed site...



- Movement between locations
- Bed site
- Kill site

Active wolf pack ( $\approx 4$  wolves) with several kill and bed sites



# New method to estimate predation rate and assess the impact of predation on migratory caribou

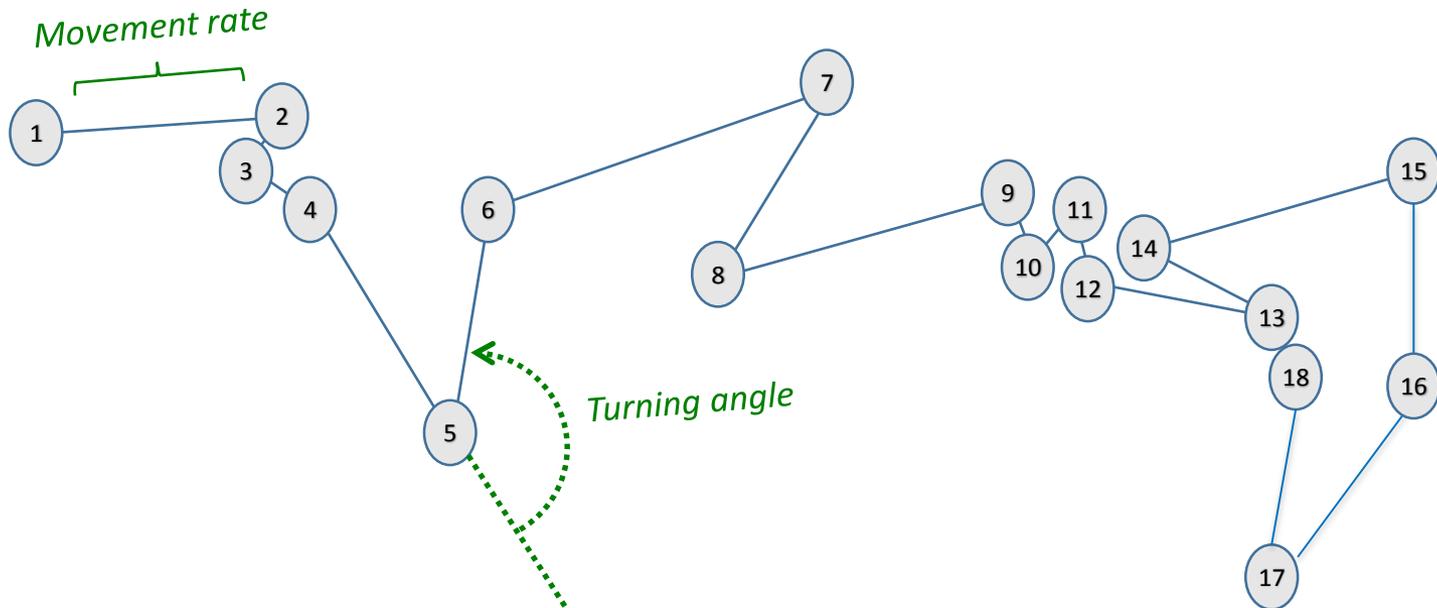
- Objectives :
  - 1) To discriminate three types of behaviours:
    - Kill sites
    - Bed sites
    - Others (mostly movement)
  - 2) Find characteristics specific to predation events (kill sites)



# New method to estimate predation rate and assess the impact of predation on migratory caribou

Back at the office...

- Wolf movement metrics
  - Movement rate (m/h) across segments
  - Turning angle ( $^{\circ}$ ) between the first and second steps



# New method to estimate predation rate and assess the impact of predation on migratory caribou (LRH)

## Back at the office...

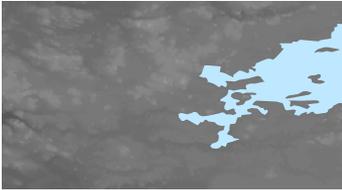
- Characteristics from the landscape and habitat

- Bed site
- ✚ Kill site
- Other

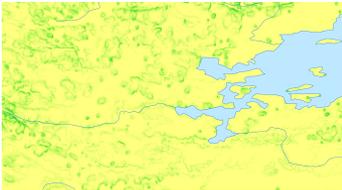
## Digital elevation models

(DEM, 100mx100m pixels)

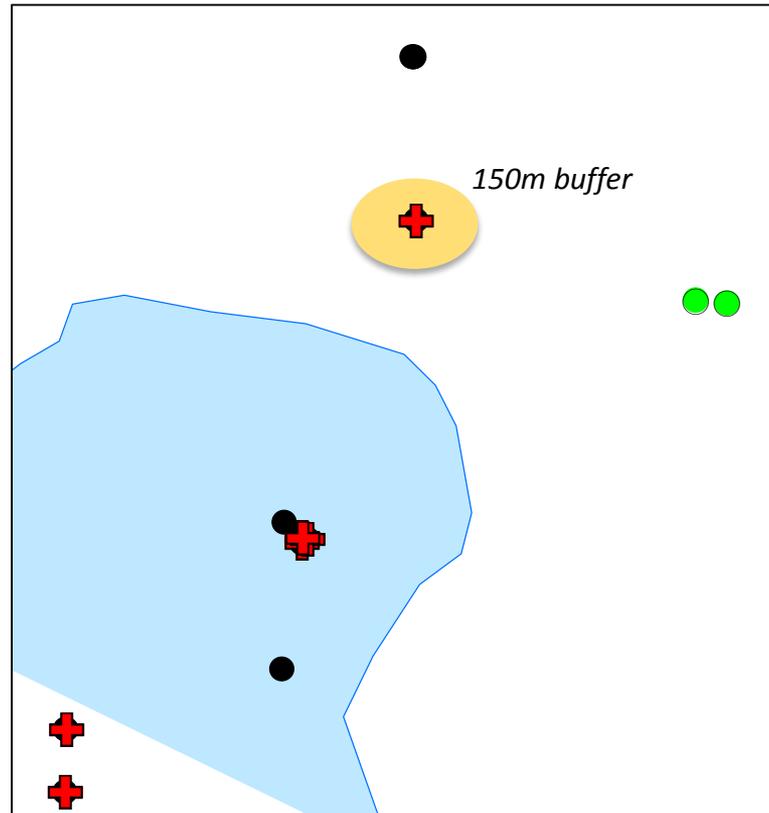
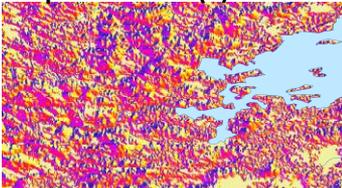
Elevation (m)



Slope (%)



Exposition (°)



## Vegetation classes

(from  $\approx 70$  classes...):

- Open habitat
- Forest
- Closed shrubland
- Island
- Lake

**Distance to nearest Forest**

# New method to estimate predation rate and assess the impact of predation on migratory caribou (LRH)

Back at the office...

- Characteristics from the landscape and habitat

- Bed site
- + Kill site
- Other

Digital elevation models

(DEM, 100mx100m pixels)

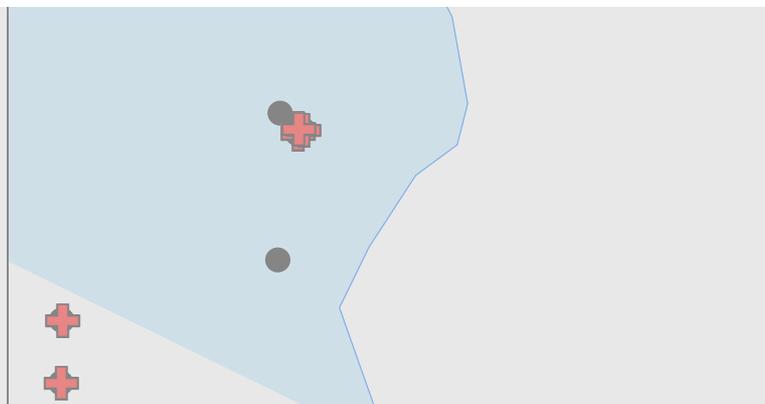
Vegetation classes

(from  $\approx 70$  classes...):

Analyze the complete GPS database to discriminate the three types of behaviours and assess the predation rate throughout winter



Exposition (°)



- Lake

Distance to nearest Forest

# Preliminary results: estimation of predation rate by wolf

<b>Year</b>	<b>Nb of wolves</b>	<b>Periods</b>	<b>Total of hours</b>	<b>Total of kill sites observed</b>	<b>Predation rate per wolf (pack)</b>
January 2018	12	2 x 72hrs	1728h or 2.4 months		
April 2018	12	2 x 72hrs	1728h or 2.4 months		
February 2019	11	2 x 72hrs	1584hrs or 2.2 months		

# Preliminary results: estimation of predation rate by wolf

Year	Nb of wolves	Periods	Total of hours	Total of kill sites observed	Predation rate per wolf (pack)
January 2018	12	2 x 72hrs	1728h or 2.4 months	<b>55</b>	<b>0.76</b> caribou/pack/day
April 2018	12	2 x 72hrs	1728h or 2.4 months	<b>88</b>	<b>1.05</b> caribou/pack/day
February 2019	11	2 x 72hrs	1584hrs or 2.2 months	<b>28</b>	<b>0.42</b> caribou/pack/day

# Preliminary results: estimation of predation rate by wolf

Predation rate: range of 0.42 to 1.05 caribou/pack/day

**Snow conditions**



**Local caribou density**



**Pack size**

1 to 13 wolves  
Average = 4 wolves



# Assessing the impact of predation by wolf on migratory caribou (LRH)

The current number of wolves or packs on the LRH range is unknown

**If we speculate the presence of 50 to 100 packs: which would be the impact of predation by wolf on the LRH during winter - from December 15th to May 15th (150 days) ?**

# Assessing the impact of predation by wolf on migratory caribou (LRH)

The current number of wolves or packs on the LRH range is unknown

**If we speculate the presence of 50 to 100 packs: which would be the impact of predation by wolf on the LRH during winter - from December 15th to May 15th (150 days) ?**

Scenario	Low predation	High predation
Number of packs		
Predation rate per pack		
Total of caribou per day		
Total of caribou per winter (150 days)		
Impact (%) on LRH		

# Assessing the impact of predation by wolf on migratory caribou (LRH)

The current number of wolves or packs on the LRH range is unknown

**If we speculate the presence of 50 to 100 packs: which would be the impact of predation by wolf on the LRH during winter - from December 15th to May 15th (150 days) ?**

Scenario	Low predation	High predation
Number of packs	50 packs	
Predation rate per pack	0.42 caribou/day	
Total of caribou per day	21 caribou/day	
Total of caribou per winter (150 days)	3 150 caribou/winter	
Impact (%) on LRH	1.7 %	

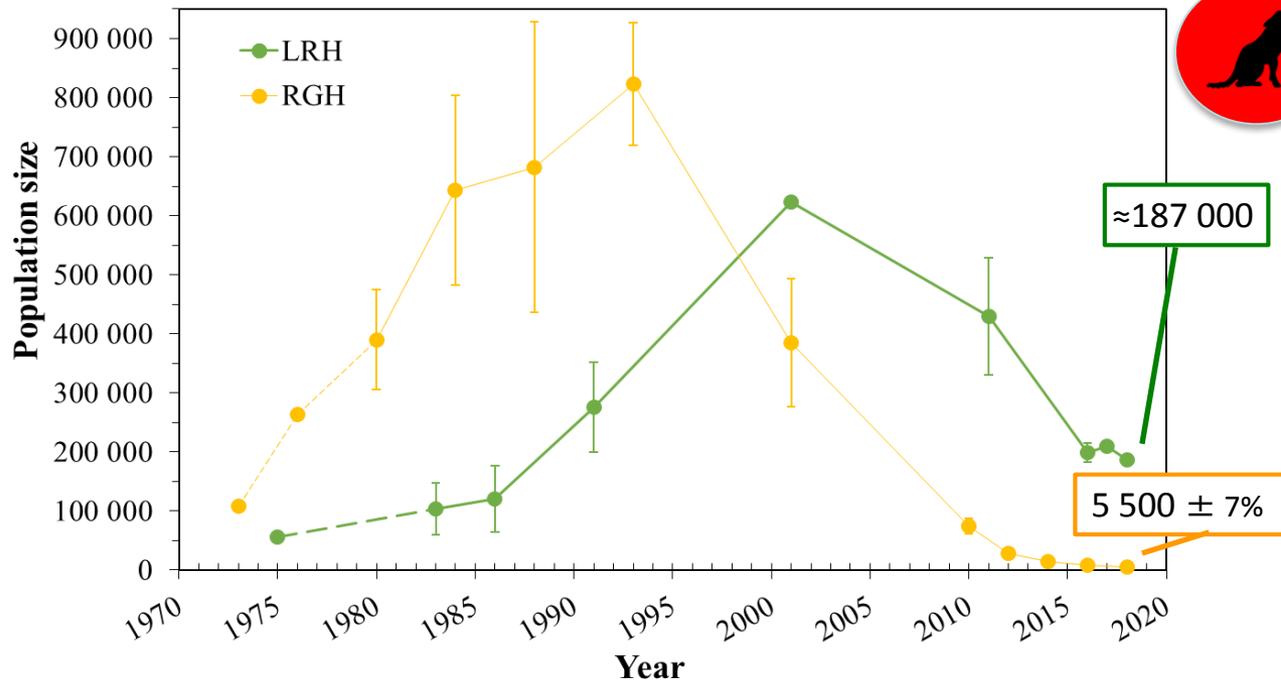
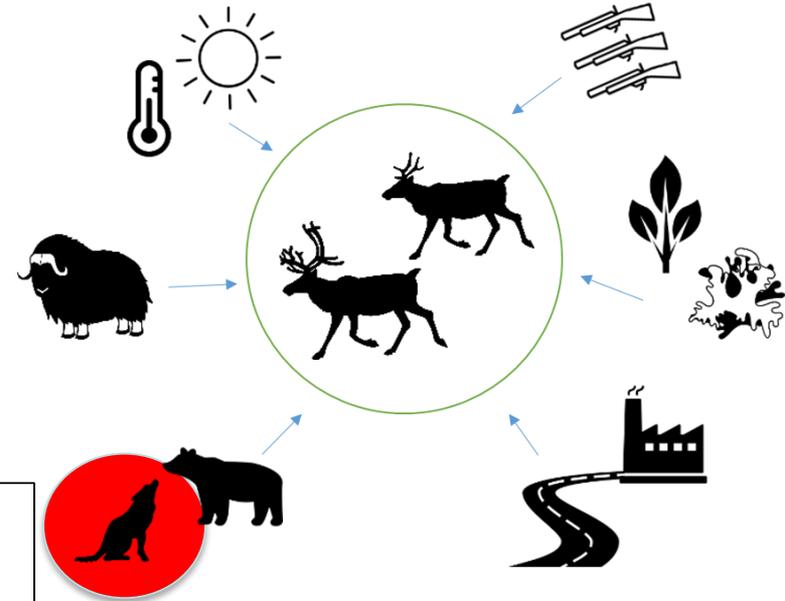
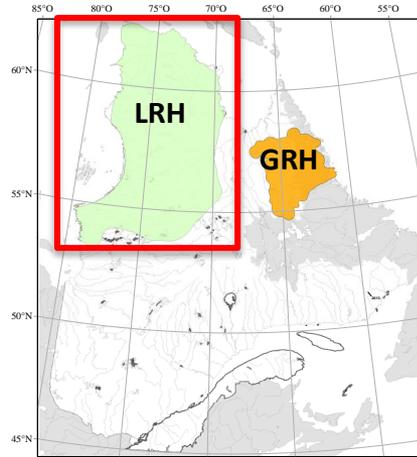
# Assessing the impact of predation by wolf on migratory caribou (LRH)

The current number of wolves or packs on the LRH range is unknown

**If we speculate the presence of 50 to 100 packs: which would be the impact of predation by wolf on the LRH during winter - from December 15th to May 15th (150 days) ?**

Scenario	Low predation	High predation
Number of packs	50 packs	100 packs
Predation rate per pack	0.42 caribou/day	1.05 caribou/day
Total of caribou per day	21 caribou/day	105 caribou/day
Total of caribou per winter (150 days)	3 150 caribou/winter	15 750 caribou/winter
Impact (%) on LRH	1.7 %	8.4 %

# Assessing the impact of predation by wolf on migratory caribou (LRH)



Thanks !



**Contact details:** [joelle.taillon@mffp.gouv.qc.ca](mailto:joelle.taillon@mffp.gouv.qc.ca)